



Plan de gestion des matières résiduelles

MRC du Granit

2016-2020

Adopté au conseil des maires du 17 août 2016



Mot du préfet



Je suis très heureuse d'avoir participé à l'élaboration du *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR) de la MRC du Granit qui sera en vigueur dès l'année 2016 et qui a pour but de réduire les déchets sur notre territoire.

La MRC du Granit est souvent citée à titre d'exemple en développement durable ainsi qu'en protection de l'environnement, car nous avons une conscience environnementale très forte. Depuis plusieurs années déjà, nous sommes actifs dans ce domaine et nous sommes soucieux du bien-être des citoyens de la MRC et de leur offrir un milieu de vie qui correspond à leurs besoins.

Notre dynamisme se reflète dans nos nombreuses initiatives. À titre d'exemple, les boues de fosse septique sont récupérées et transformées dans notre usine de déshydratation, après quoi, elles sont à nouveau transformées en compost pour les besoins des Granitois.

Dans le but de poursuivre cette lancée et donner le ton aux futurs conseils des maires, nous devons continuer de poser des gestes responsables en environnement afin de demeurer un modèle pour notre relève.

L'objectif du PGMR est d'entamer la collecte 3^e voie en 2017 dans tous les périmètres urbains des 20 municipalités de notre MRC.

Un travail rigoureux de sensibilisation de la population sera effectué afin qu'elle puisse connaître et posséder tous les outils nécessaires pour agir, elle aussi, avec une importante conscience environnementale dans ses activités quotidiennes.

Toutes les décisions qui seront prises dans l'application de ce nouveau PGMR seront analysées et approuvées par l'ensemble des municipalités ainsi que leur population.

Dans un souci de se tourner vers l'avenir, le PGMR saura faire en sorte que la MRC du Granit agisse afin de s'assurer de la santé et du bien-être de ses citoyens et leur permettra de s'épanouir, jour après jour, dans un milieu où il fait bon vivre.

Marielle Fecteau

Remerciements

La MRC du Granit tient à remercier toutes les personnes qui ont participé avec nous à la réalisation de ce plan.

La MRC remercie particulièrement les municipalités, leurs maires et secrétaires-trésoriers (ères), les membres de la commission PGMR et aussi toutes les personnes et organismes qui ont collaboré à la réalisation de ce plan.

Remerciements aussi aux employés de la MRC qui ont appuyé le chargé de projet au cours de cette planification.

Membres de la commission PGMR

- André Gamache, maire de Stratford, président du CCE
- Guylaine Bilodeau, mairesse d'Audet, membre du CCE
- Daniel Gendron, conseiller de la Ville de Lac-Mégantic, membre du CCE
- Raoul Proteau, maire de Saint-Augustin-de-Woburn, membre du CCE
- Paul-Henri Guillemette, maire de Marston, membre du CCE
- Robert Mercier, directeur du service de l'environnement de la Ville de Lac-Mégantic, représentant du milieu municipal;
- Mélanie Boucher, directrice des opérations chez SLM Récupération, représentante du milieu des affaires;
- Robert Bureau, directeur de la Ressourcerie du Granit, représentant du milieu sociocommunautaire;
- Ida Rivard, enseignante au Centre d'Études Collégiales de Lac-Mégantic, représentante du milieu syndical;
- Antoni Daigle, adjoint aux communications et au partenariat, Conseil Régional de l'environnement de l'Estrie, représentant des groupes de protection de l'environnement.

Table des matières

Introduction	1
Chapitre 1 : Description du territoire	1
1. Description du territoire	1
1.1 Géographie.....	1
1.1.1 Description du territoire	2
1.1.2 Lien avec le schéma d'aménagement	4
1.2 Démographie.....	5
1.2.1 La population, sa répartition et son évolution.....	5
1.2.2 Profil par groupe d'âge.....	7
1.2.1 Projection démographique	8
1.3 Caractéristiques socioéconomiques	9
1.3.1 Caractéristiques sociales	9
1.3.2 Structure économique	11
Chapitre 2 : Répartition des responsabilités et principaux générateurs	16
2. Répartition des responsabilités et principaux générateurs	16
2.1 Liste des municipalités locales visées par le plan	16
2.2 Ententes intermunicipales	16
2.2.1 Entente pour la gestion des boues de fosses septiques	17
2.2.2 Entente pour l'enfouissement des déchets ultimes	17
2.2.3 Entente pour le tri et le conditionnement des matières recyclables	17
2.2.4 Entente pour la collecte, la gestion et l'élimination des RDD	17
2.2.5 Entente de services pour les textiles, menus articles, TIC, électroménagers et autres matières	17
2.2.6 Ententes pour le traitement d'une partie des eaux usées des municipalités de Nantes et de Frontenac	18
2.3 Distribution des responsabilités	19
2.3.1 Distribution des compétences entre municipalités et MRC	19
2.3.2 Règlements régionaux et municipaux.....	20
2.4 Principaux générateurs et types de matières générées	23
2.4.1 Secteur Résidentiel.....	24

2.4.2	Secteur ICI	24
2.4.3	Secteur CRD	25
Chapitre 3 : Services offerts, collectes et équipements actuels		27
3.	Services offerts, collectes et équipements actuels	27
3.1	Organismes et entreprises œuvrant en GMR et leur installation	27
3.1.1	Service de l'environnement de la MRC du Granit	30
3.1.2	Écocentre de Lac-Mégantic	30
3.1.3	Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc.	34
3.1.4	La Ressourcerie du Granit - Le Chiffonnier	35
3.1.5	Écocentre de Lambton	36
3.1.6	Service de dépôt municipal de Notre-Dame-des-Bois	37
3.1.7	Organismes et entreprises œuvrant à l'extérieur du territoire	38
3.2	Modes de collectes, description et fréquence	41
3.2.1	Collecte des résidus ultimes	41
3.2.2	Collecte des matières recyclables	43
3.2.3	Collecte des matières organiques	45
3.2.4	Collecte des encombrants	45
3.2.5	Collecte des boues de fosses septiques	46
3.2.6	Collecte des RDD	47
3.2.7	Autres collectes de la Ville de Lac-Mégantic	47
Chapitre 4 : Inventaire des matières résiduelles		48
4.	Inventaire des matières résiduelles	48
4.1	Inventaire du secteur résidentiel	49
4.1.1	Matières recyclables	49
4.1.2	Matières organiques	50
4.1.3	Boues municipales	51
4.1.4	Véhicules hors d'usage	51
4.1.5	Résidus de matières textiles	52
4.1.6	Rejets des centres de tri	52
4.1.7	Rejets du centre de valorisation des matières organiques	52
4.1.8	Résidus domestiques dangereux (RDD)	53
4.1.9	Encombrants métalliques et non métalliques	53

4.1.10	Balayures de rue.....	54
4.1.11	Contenants consignés	55
4.1.12	Pneus	55
4.1.13	Résidus ultimes	56
4.1.14	Bilan du secteur résidentiel.....	56
4.2	Inventaire du secteur ICI	58
4.2.1	Matières recyclables	58
4.2.2	Matières organiques	59
4.2.3	Résidus spécifiques de transformation industrielle.....	59
4.2.4	Rejets du tri des matières recyclables des ICI	61
4.2.5	Rejets de la collecte des matières organiques des ICI	61
4.2.6	Rejets des recycleurs de métaux.....	61
4.2.7	Résidus ultimes	61
4.2.8	Bilan du secteur ICI.....	62
4.3	Inventaire du secteur CRD	64
4.3.1	Agrégats.....	64
4.3.2	Non agrégats	64
4.3.3	Bilan CRD	65
4.4	Bilan global	66
Chapitre 5 : Enjeux, orientations et objectifs		70
5.	Enjeux, orientations et objectifs.....	70
5.1	Enjeux.....	70
5.1.1	Capacité de traitement	71
5.1.2	Hiérarchie des 3RV-E.....	71
5.1.3	Besoin en élimination.....	74
5.1.4	Information, sensibilisation et éducation	75
5.1.5	Gestion sur les terres publiques.....	75
5.1.6	Centre de tri Valoris	76
5.1.7	Centre d'excellence en valorisation des matières résiduelles (CEVMR).....	77
5.1.8	Droit de regard	79
5.2	Orientations et objectifs	79
Chapitre 6 : Plan d'action 2016 - 2020.....		82

6.	Plan d'action 2016 - 2020	82
6.1	Budget.....	82
Chapitre 7 : Suivi et surveillance.....		83
7.	Suivi et surveillance	83
Références		86
Annexe 1 : Plan d'action détaillé de la MRC du Granit.....		88
Annexe 2 : Budget du plan d'action.....		124

Liste des figures

Figure 1.1 : localisation de la MRC du Granit par rapport aux MRC limitrophes et aux états américains voisins.	2
Figure 1.2 : Répartition des emplois dans le secteur manufacturier à la MRC du Granit	12
Figure 2.1 : Répartition des matières résiduelles générées selon les secteurs en 2008.....	23
Figure 4.1 : Distribution des matières résiduelles résidentielles éliminées	58
Figure 4.2 : Distribution des matières résiduelles des ICI éliminées	64
Figure 4.3 : Distribution des résidus de CRD éliminés	66
Figure 4.4 : Distribution des matières résiduelles générées au Granit selon les secteurs en 2013	67
Figure 4.5 : Distribution des matières résiduelles récupérées au Granit selon les secteurs en 2013	67
Figure 4.6 : Distribution des matières résiduelles éliminées au Granit selon les secteurs en 2013 ...	68
Figure 4.7 : Matières récupérées et éliminées au Granit	68

Liste des tableaux

Tableau 1.1 : Superficie des municipalités de la MRC du Granit	2
Tableau 1.2 : Les affectations permettant des usages en GMR	4
Tableau 1.3 : Évolution de la population des municipalités de 1991 à 2011 et population estivale estimée	6
Tableau 1.4 : Répartition de la population de la MRC*	8
Tableau 1.5 : Projection démographique 2006-2031 de la MRC du Granit	8
Tableau 1.6 : Projection démographique 2009-2024 des municipalités du Granit (500 et +)	8
Tableau 1.7 : Typologie résidentielle au Granit	9
Tableau 1.8 : Caractéristiques du revenu des ménages	11
Tableau 1.10 : Répartition des industries manufacturières dans la MRC du Granit	13
Tableau 1.11 : Répartition des petits et grands commerces sur le territoire du Granit	13
Tableau 1.12 : Répartition des entreprises reconnues pour générer le plastique agricole	14
Tableau 1.13 : Répartition des institutions sur le territoire du Granit	14
Tableau 2.1 : Ententes intermunicipales, objet, durée, échéance et acteurs du service.....	18
Tableau 2.2 : Objet de la compétence, matières exclues, année de déclaration et municipalités non assujetties.....	19
Tableau 2.3 : Règlements régionaux et municipaux, auteur et année d'entrée en vigueur.....	20
Tableau 2.4 : Éléments règlementés par type de collecte et présence dans la réglementation régionale et municipale.....	22
Tableau 3.1 : Entreprises et organismes présents sur le territoire	27
Tableau 3.2 : Fiche technique de l'écocentre de Lac-Mégantic	33
Tableau 3.3 : Fiche technique de Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc.	34
Tableau 3.4 : Fiche technique de la Ressourcerie du Granit	35
Tableau 3.5 : Fiche technique de l'écocentre de Lambton.....	36
Tableau 3.6 : Fiche technique du point de service de Notre-Dame-des-Bois	37
Tableau 3.7 : Entreprises et organismes en GMR à l'extérieur du territoire.....	38
Tableau 3.8 : Collecte des résidus ultimes, description et fréquence.....	42
Tableau 3.9 : Collecte des matières recyclables, description et fréquence	44
Tableau 3.10 : Collecte des matières organiques	45
Tableau 3.11 : Collecte des encombrants.....	46
Tableau 3.12 : Collectes spéciales de la Ville de Lac-Mégantic	47

Tableau 4.1 : Matières recyclables générées, récupérées, éliminées (ICI compris).....	49
Tableau 4.2 : Matières organiques générées, récupérées, éliminées.....	50
Tableau 4.3 : Boues municipales générées, récupérées, éliminées	51
Tableau 4.4 : Véhicules hors d'usage générés, récupérés, éliminés	52
Tableau 4.5 : Textiles générés, récupérés, éliminés	52
Tableau 4.6 : Rejets des centres de tri générés, récupérés, éliminés	52
Tableau 4.7 : Rejets du centre de valorisation des matières organiques générées, récupérées, éliminées	53
Tableau 4.8 : RDD générés, récupérés, éliminés	53
Tableau 4.9 : Encombrants générés, récupérés, éliminés.....	54
Tableau 4.10 : Balayures de rue générées, récupérées, éliminées	54
Tableau 4.11 : Contenants consignés générés, récupérés, éliminés.....	55
Tableau 4.12 : Pneus consignés générés, récupérés, éliminés.....	55
Tableau 4.13 : Résidus ultimes générés, récupérés, éliminés	56
Tableau 4.14 : Bilan global de l'inventaire résidentiel.....	56
Tableau 4.15 : Matières organiques générées, récupérées, éliminées.....	59
Tableau 4.16 : Résidus spécifiques de transformation industrielle récupérés, éliminés et générés..	60
Tableau 4.17 : Rejets de la collecte des matières organiques des ICI récupérés, éliminés et générés	61
Tableau 4.18 : Rejets des recycleurs de métaux récupérés, éliminés et générés.....	61
Tableau 4.19 : Résidus ultimes générés, récupérés, éliminés	62
Tableau 4.20 : Bilan du secteur ICI.....	62
Tableau 4.21 : Agrégats récupérés, éliminés et générés.....	64
Tableau 4.22 : Non agrégats récupérés, éliminés et générés.....	65
Tableau 4.23 : Bilan du secteur CRD	65
Tableau 4.24 : Situation de la MRC du Granit par rapport aux objectifs provinciaux	69
Tableau 5.1 : Objectifs de détournement de l'enfouissement du centre de tri Valoris.....	77
Tableau 5.2 : Orientations, objectifs et échéancier de la MRC du Granit	80
Tableau 7.1 : Indicateurs de performance liés aux objectifs du PGMR.....	83

Lexique et acronymes

3RV-E

Réduction à la source, Réemploi, Recyclage, Valorisation et Élimination.

AOMGMR

Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles.

ARPE

Association pour le recyclage des produits électroniques.

BFS

Boues de fosses septiques.

BSM

Boues municipales de stations d'épuration mécanisées.

BEA

Boues municipales d'étangs aérés.

Boues

Résidus provenant du traitement des eaux usées ou de l'eau potable.

CEVMR

Centre d'excellence en valorisation des matières résiduelles.

CFER

Centre de formation en entreprise de récupération. Le CFER est un lieu où l'on favorise le développement de personnes autonomes, de citoyens engagés et de travailleurs productifs, aptes à exercer convenablement un rôle, une fonction, une activité. Le volet formation en entreprise s'exerce autour d'activités de récupération et de recyclage. Un CFER doit rencontrer certaines normes pour être reconnu comme tel, c'est-à-dire avoir un C.A. autonome de la Commission scolaire et réinvestir les profits dans l'entreprise.

Conf.

Donnée confidentielle.

Consigne

Mode de récupération utilisant la perception d'une somme d'argent à l'achat d'un produit, remboursable en totalité ou partiellement, pour en favoriser la récupération après consommation.

CRD

Construction, rénovation, démolition.

CREE

Conseil régional de l'environnement de l'Estrie.

D.M.S

Dépôt de matériaux secs. Lieu où sont déposés les résidus solides ne générant ni liquide ni gaz (les matériaux de construction par exemple).

Déchets

Matières résiduelles destinées à l'élimination.

Élimination

Traitement final ou combinaison de traitements finaux servant à transformer les déchets en matières inoffensives pour l'environnement.

Encombrants

Déchets qui, en raison de leur gros volume ou de leur grande taille, ne peuvent être éliminés avec les ordures ménagères (électroménagers, meubles, etc.).

Enfouissement

Opération qui consiste à compacter les déchets par couches de 2 à 3 mètres de hauteur puis à les recouvrir d'au moins 15 centimètres de terre.

EVB

Établissement Vert Brundtland.

Fluff

Matières rejetées à la suite du triage des métaux ferreux ou non ferreux dans les métaux déchetés, issus principalement du déchetage de carcasses de véhicules automobiles. Le fluff est composé principalement de plastique et de mousse de rembourrage, mais aussi de petits morceaux de métal, de caoutchouc, de tissu, de verre, de bois et de fils électriques. À noter que sont considérés comme du fluff, les résidus de déchetage contenant des métaux non ferreux où seul un premier tri pour récupérer les métaux ferreux a été effectué.

GMR

Gestion des matières résiduelles.

Herbicyclage

Laisser les rognures de gazon sur place au moment de la tonte de la pelouse.

ICI

Industries, commerces et institutions.

Incinération

Élimination des déchets par combustion dans un équipement destiné principalement à cette fin.

ISÉ

Information, sensibilisation et éducation.

LET

Lieu d'enfouissement technique.

LES

Lieu d'enfouissement sanitaire. Lieu destiné à l'enfouissement des déchets solides.

Lixiviat

Liquide obtenu par le passage de l'eau de pluie à travers les déchets en décomposition dans un site d'enfouissement. Le lixiviat contient souvent des contaminants toxiques.

LQE

Loi sur la qualité de l'environnement.

MAMROT

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

MAPAQ

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Matériaux secs

Résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas susceptibles de fermenter et qui ne contiennent pas de déchets dangereux (bois tronçonné, gravats et plâtras, pièces de béton et de maçonnerie, morceaux de pavage, etc.).

Matières organiques

Matières compostables comprenant :

- les résidus de table;
- les résidus verts : feuilles, herbes, résidus de tailles et de jardin;
- les résidus de bois : sciure, copeaux, résidus de branches et d'arbres, écorces;
- les boues municipales, de papetières, de fosses septiques;
- les résidus agricoles : fumier, paille;
- les résidus agroalimentaires.

Matière recyclable

Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériel.

Matière recyclée

Matière ayant fait l'objet d'un recyclage et qui entre, en totalité ou en partie, dans la composition d'un produit neuf.

Matière résiduelle ou résidu

Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé.

MDDELCC

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Mise en valeur

Utilisation de produits issus de matières résiduelles.

MRC

Municipalité Régionale de Comté.

N.d.

Donnée non disponible.

OSBL

Organisme sans but lucratif.

PGMR

Plan de gestion des matières résiduelles.

PQGMR

Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Putrescible

Qui peut pourrir et se décomposer.

Récupération

Ensemble des activités de tri, de collecte et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur mise en valeur.

Recyclage

Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge.

R&D

Acronyme de Recherche et Développement.

Réduction à la source

Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Réemploi

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

REP

Responsabilité élargie des producteurs.

RDD

Résidu domestique dangereux. Tous résidus générés à la maison qui ont les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui sont contaminés par une telle matière, qu'ils soient sous formes solide, liquide ou gazeuse. Inclut les produits et appareils de la Technologie de l'Information et de la Communication (TIC).

Ressourcerie

La Ressourcerie est un lieu géré par un organisme environnemental et communautaire qui favorise la réinsertion de matières secondaires dans les circuits de consommation et de production locaux par des activités d'éducation, de traitement et de revente qui s'inscrivent dans une stratégie globale des 3RV-E.

Réutilisation

Réemploi d'un objet ou d'une matière.

SCIAN

Acronyme de Système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

S.O.

Sans objet.

SOGHU

Société de gestion des huiles, contenants et filtres usagés.

TIC

Les produits et appareils de la Technologie de l'Information et de la Communication, soient les ordinateurs (moniteurs, tours, claviers et souris), numériseurs (scanners), imprimantes et cartouches, photocopieurs, télécopieurs, téléviseurs, radios, lecteurs (VHS, CD, DVD), téléphones, cellulaires, appareils photo, CD, DVD et leurs boîtiers, consoles de jeux et les lecteurs Blu ray.

Traitement

Tout procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un résidu, vise à produire une matière secondaire ou un produit manufacturé, à réduire sa

dangerosité ou à faciliter sa manipulation ou son transport, et à permettre sa réinsertion sécuritaire dans l'environnement ou son élimination.

Valoris

La Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke.

Valorisation

Terme générique recouvrant l'ensemble des techniques qui permettent le réemploi, la réutilisation, le recyclage ou la régénération des déchets. Dans l'expression 3RV-E, la valorisation prend le sens suivant : opération par laquelle des matières résiduelles sont traitées pour être utilisées comme substituts à des matières premières, puis des opérations permettant de valoriser énergétiquement les matières résiduelles.

VLM

Ville de Lac-Mégantic.

Introduction

Le Québec s'est doté d'une *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (PQGMR) 2011-2015 et d'un plan d'action soutenant deux orientations majeures : (1) favoriser le développement d'une société sans gaspillage; (2) n'éliminer que le résidu ultime au Québec, c'est-à-dire la matière résiduelle qui ne trouve aucune autre voie de récupération ou de valorisation, étant vouée à l'enfouissement. La réelle proportion, de notre MRC, de cette catégorie dans le bac à déchets provincial (tous secteurs confondus) se trouve sous la barre des 10 %, tandis que la moyenne d'élimination au Québec se trouve plutôt près des 30 %, voire 40 %. Pour atteindre ces objectifs, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) exige des municipalités régionales de comté (MRC) du Québec de mettre à jour leur plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), ceci, en conformité avec la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) (art. 53.23 et 53.11 à 53.17). Le non-respect de cette démarche entraînerait des pénalités financières sur la redevance à l'enfouissement dès 2017, montant qui s'élèverait pour notre MRC à environ 200 000 \$ annuellement. On peut ajouter que la première génération de PGMR avait l'objectif général de tracer le portrait de la situation afin d'orienter le Gouvernement du Québec vers une approche de gestion qui se traduit, dans la deuxième génération de PGMR, par la prise quasi totale de la GMR par les MRC, en conformité avec la LQE.

Les objectifs provinciaux soutenus dans la PQGMR sont les suivants :

1. Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008;
2. Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel;
3. Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
4. Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri, 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment bâtiment;
5. Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.

De plus, la PQGMR prévoit mettre en œuvre les deux directives majeures suivantes :

1. Interdire l'élimination du papier, du carton (l'objectif était 2017) et du bois (l'objectif était 2015);
2. Élaborer une stratégie afin de bannir, d'ici 2020, l'élimination de la matière organique putrescible.

Les différentes sections du présent PGMR intègrent les éléments obligatoires dictés par l'article 53.9 de la LQE soit :

1. Une description du territoire d'application;
2. La mention des municipalités locales visées par le plan et des ententes inter municipales relatives à la gestion des matières résiduelles qui sont applicables sur la totalité ou une partie du territoire;
3. Le recensement des organismes et entreprises qui œuvrent sur le territoire dans le domaine de la récupération, de la valorisation ou de l'élimination des matières résiduelles;
4. Un inventaire des matières résiduelles produites sur leur territoire, qu'elles soient d'origines domestique, industrielle, commerciale, institutionnelle ou autres, en les distinguant par type de matière;
5. Un énoncé des orientations et des objectifs à atteindre en matière de récupération, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles, lesquels doivent être compatibles avec la politique gouvernementale prise en application de l'article 53.4, ainsi qu'une description des services à offrir pour atteindre ces objectifs;
6. Un recensement des installations de récupération, de valorisation ou d'élimination présentes sur le territoire, le cas échéant la mention des nouvelles installations que nécessite l'atteinte des objectifs mentionnés ci-dessus ainsi que, s'il en est, la possibilité d'utiliser des installations situées à l'extérieur du territoire;
7. Une proposition de mise en œuvre du plan favorisant la participation de la population et la collaboration des organismes et entreprises œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles;
8. Des prévisions budgétaires et un calendrier pour la mise en œuvre du plan;
9. Un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application, entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures prises dans la mise en œuvre du plan, selon le cas, par la municipalité régionale de comté ou les municipalités locales visées par le plan.

Chapitre 1 : Description du territoire

1. Description du territoire

La performance d'un plan de gestion passe inévitablement par l'adoption de différentes mesures retenues suivant le caractère distinctif du territoire de planification.

La description du territoire permet notamment de mettre en évidence des caractéristiques distinctives de la région qui ont un impact direct sur les orientations, objectifs et moyens de mise en œuvre du plan.

La description qui suit comprend trois volets : la géographie, la démographie et les caractéristiques socio-économiques. La majorité de l'information est tirée du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Granit.

1.1 Géographie

La MRC du Granit est localisée au sud du Québec, à l'extrême est de la région administrative de l'Estrie. Elle est bornée à l'ouest par la MRC du Haut-Saint-François, au nord par les MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan ainsi qu'à l'est et au sud par les limites territoriales des états du Maine et du New Hampshire, tel qu'illustré à la figure 1.1.

La MRC du Granit présente un réseau routier bien développé et ramifié qui répond aux besoins de la population. Il assure les liaisons entre les municipalités locales de la MRC et les régions de l'Estrie, de Montréal, de la Beauce, de l'Amiante, de Québec et avec les États-Unis. La principale route dans la MRC du Granit est la Route 161 qui assure la liaison avec les autres routes du territoire, mais également avec les régions avoisinantes. La Route 161 traverse le territoire du nord-ouest au sud-est, allant de part et d'autre vers Victoriaville et les États-Unis. Elle fait la jonction avec les autres routes provinciales, à savoir les Routes 108, 204, 212, 214 et 263. Ces dernières assurent une liaison entre les villages et couvrent la totalité du territoire habité (tiré du Schéma d'aménagement et de développement, projet de révision 2015).

Malgré son réseau bien développé, la MRC du Granit est relativement éloignée des différents services de traitement. Ceci dit, la GMR doit composer avec des distances assez considérables pour rejoindre les différents services. En raison de cet éloignement, la MRC tend à favoriser le développement de service à proximité comme elle l'a fait pour le traitement des matières organiques.

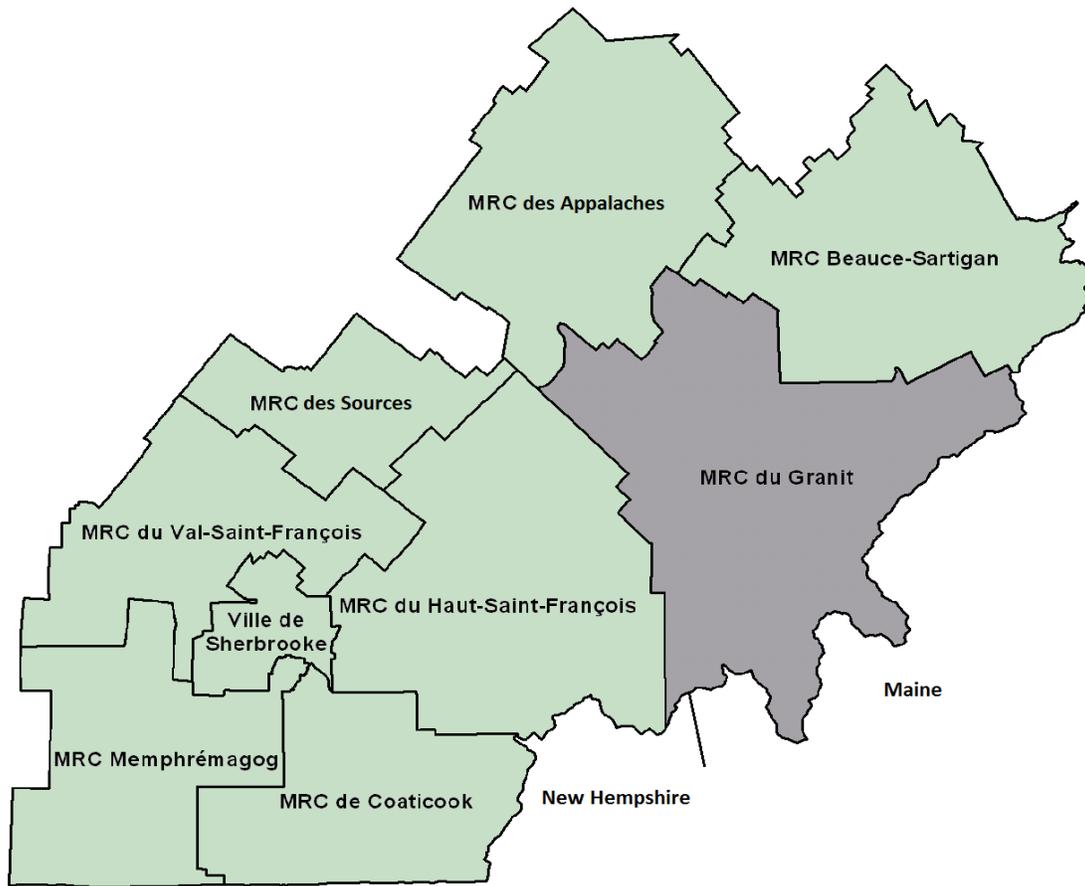


Figure 1.1 : localisation de la MRC du Granit par rapport aux MRC limitrophes et aux états américains voisins.

1.1.1 Description du territoire

Le territoire de la MRC du Granit occupe une superficie de 2 833,8 km², faisant d'elle la plus vaste de l'Estrie. La MRC est composée des vingt municipalités suivantes, dont les superficies sont présentées au tableau 1.1 : Audet, Courcelles, Frontenac, Lac-Drolet, Lac-Mégantic, Lambton, Marston, Milan, Nantes, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Saint-Augustin-de-Woburn, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Romain, Saint-Sébastien, Sainte-Cécile-de-Whitton, Stornoway, Stratford et Val-Racine.

Tableau 1.1 : Superficie des municipalités de la MRC du Granit

Municipalités	Superficie (Km ²)	Municipalités	Superficie (Km ²)
Audet	134,00	Piopolis	111,70
Courcelles	91,50	St-Augustin-de-Woburn	284,10
Frontenac	244,60	St-Ludger	128,70
Lac-Drolet	128,20	St-Robert-Bellarmin	237,80
Lac-Mégantic	25,20	St-Romain	116,00
Lambton	124,70	St-Sébastien	91,10
Marston	78,70	Ste-Cécile-de-Whitton	149,40
Milan	130,80	Stornoway	186,60
Nantes	120,50	Stratford	139,50
Notre-Dame-des-Bois	192,10	Val-Racine	118,60

Source : Le répertoire des municipalités, MAMROT 2012

Le territoire de la MRC est principalement de tenure privée avec 78 % des terres appartenant à des intérêts privés (64 % sont des petites propriétés et 14 % des grandes propriétés). Le reste du territoire, à savoir 22 %, représente le territoire de tenure publique. La région du Granit est privilégiée de posséder deux parcs nationaux, soit le Parc national du Mont Mégantic (43 000 visiteurs en 2011) et le Parc national de Frontenac (110 000 visiteurs en 2011) (tiré du Schéma d'aménagement et de développement, projet de révision 2015). Nous retrouvons aussi sur le territoire deux zones d'exploitation contrôlée (ZEC), à savoir la ZEC Saint-Romain et la ZEC Louise-Gosford. La ZEC Louise-Gosford est scindée en deux secteurs, soit le secteur Louise à Frontenac et le secteur Gosford à Saint-Augustin-de-Woburn. Il faut aussi mentionner la présence de l'ASTRO Lab qui reçoit plus de 20 000 visiteurs annuellement.

Au sujet de la ZEC Louise-Gosford, il importe de mentionner une problématique particulière qui concerne les membres de la ZEC. Ces derniers bénéficient du droit d'installer des roulettes durant la saison chaude et d'y faire de longs séjours. Ainsi, un apport important de matières résiduelles en résulte. Ces dernières deviennent à la charge de la Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn qui fournit un conteneur pour les déchets et un pour les matières recyclables pour éviter des dépôts sauvages, gestes occasionnels dans le secteur. Les utilisateurs sont principalement des gens de l'extérieur de la région qui viennent ici pour le quad ou la chasse en nature sauvage mais qui négligent les bons gestes de tri à la source, de même que leur responsabilité environnementale. Ainsi, aucun tri n'est réalisé par ces générateurs qui sont, pour le moins, difficile à intercepter, sensibiliser ou responsabiliser. Un déficit de taille sera à relever pour résoudre ce problème qui n'est sans doute pas un cas isolé.

Dans un autre ordre d'idée, la MRC peut jouir de la présence sur son territoire d'importants réseaux de sentiers récréatifs en tout genre et pour tous les goûts. Les réseaux récréatifs sont composés de sentiers pédestres, de pistes cyclables et de pistes de véhicules hors route. Le réseau de sentiers pédestres de la MRC compte plus de 300 km de sentiers répartis sur le territoire (tiré du Schéma d'aménagement et de développement, projet de révision 2015).

Au sein de la MRC, le couvert forestier couvre environ 221 000 hectares (selon les données de la SIEF), soit 78 % du territoire. Une superficie de 175 316 hectares du couvert forestier est en terres de tenures privées et 45 600 hectares en terres de tenures publiques. Les 22 % restants sont principalement occupés par les périmètres urbains, les lacs ainsi que par les terres agricoles. À eux seuls, les périmètres urbains occupent un peu plus de 1 % du territoire, tandis que les zones rurales occupent tout près de 32 %.

Le territoire comprend un important réseau hydrographique. On y compte une quinzaine de lacs et une trentaine de cours d'eau qui sont à la tête de deux bassins versants majeurs, celui de la rivière Chaudière et celui de la rivière Saint-François. Le lac Mégantic peut être qualifié d'élément géographique central par son positionnement géographique sur le territoire. D'une largeur moyenne de 1,5 kilomètre et d'une longueur de 16 kilomètres, il coule vers le nord et se

déverse dans la rivière Chaudière. De plus il recueille, par la rivière Arnold, les eaux provenant du sud. Au nord-ouest, les eaux s'écoulent par les rivières aux Bleuets, Felton vers le lac Saint- François puis vers le lac Aylmer après avoir quitté la MRC, formant ainsi la tête du bassin versant de la rivière Saint-François (tiré du Schéma d'aménagement et de développement, projet de révision 2015).

1.1.2 Lien avec le schéma d'aménagement

Parmi les 14 affectations du territoire soutenues par le schéma d'aménagement, la zone agroforestière de types 1 et 2, de même que la zone rurale, permettent des usages qui concernent la GMR, soit l'élimination et le traitement des déchets ainsi que les cours à rebuts automobiles. Il est important de considérer que ces usages pourraient éventuellement faire partie d'un PGMR, mais que le présent plan ne planifie pas d'orientations futures à ce niveau. Il est tout de même pertinent de présenter ces usages.

L'élimination et le traitement des déchets se définissent ainsi par le Schéma d'aménagement : sites autorisés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, de dépôts et/ou de traitements des déchets solides (dépôt en tranchées, dépôt de matériaux secs, enfouissement sanitaire) ou organiques (boues de fosses septiques et d'usines d'épuration), plates-formes de compostage, incinérateurs, établissements de récupération ou de recyclage des déchets.

Pour ce qui est des cours à rebuts automobiles, cet usage se définit comme suit : lieu où s'effectuent l'entreposage, le démembrement, la récupération et la vente de rebuts et de pièces d'automobiles de véhicules hors d'usage et de ferrailles diverses.

Le tableau 1.2 décrit les trois affectations du territoire permettant l'élimination et le traitement des déchets et les cours à rebuts automobiles. Des objectifs spécifiques aux affectations y sont présentés, de même que des caractéristiques et la superficie du territoire sous ces trois affectations.

Tableau 1.2 : Les affectations permettant des usages en GMR

Affectation	Objectifs spécifiques	Caractéristiques	Superficie (Hectares)
Agroforestière type 1	1) Favoriser des modes d'occupation du territoire à des fins agricoles et forestières; 2) Permettre une utilisation plus variée du sol par des usages complémentaires et compatibles avec l'agriculture; 3) Préserver le caractère rural du territoire.	1) Située en zone agricole permanente (zone verte); 2) Présence d'établissements agricoles; 3) Territoire à forte prédominance forestière; 4) Implantation résidentielle permise sous certaines conditions.	83 205
Agroforestière type 2			1 802

Affectation	Objectifs spécifiques	Caractéristiques	Superficie (Hectares)
Rurale	1) Identifier les territoires ruraux qui ne sont pas situés dans la zone agricole permanente et n'ayant pas un potentiel important pour le récréotourisme, la villégiature ou la conservation; 2) Rentabiliser l'entretien des chemins publics.	1) Située en zone non agricole (zone blanche); 2) Territoire à très forte prédominance forestière; 3) Regroupe tout le territoire rural non inclus dans les autres affectations; 4) Implantation résidentielle permise sous certaines conditions.	89 833

Source : Schéma d'aménagement et de développement, projet de révision 2015

Il est important de spécifier que les usages qui concernent la GMR sont des usages publics et qu'ils sont permis uniquement dans les secteurs de moindre impact pour l'agriculture en orientant les usages non agricoles vers des secteurs :

- Qui ne sont pas dans le rayon de protection des bâtiments d'élevage (document complémentaire, dispositions relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole);
- Incultes ou boisés (sans potentiel agricole ou acéricole) en évitant le morcellement du boisé en parcelles de faible superficie;
- Ayant un potentiel des sols de classe 5, 6, 7, 0 selon l'inventaire des terres du Canada.

1.2 Démographie

Cette section présente une étude non exhaustive de la population en termes quantitatif et qualitatif de l'âge des populations et de leurs dynamiques. Les données, présentées ici, sont tirées du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC, projet de révision 2015, et proviennent principalement des recensements 2009 et 2011 de Statistique Canada.

1.2.1 La population, sa répartition et son évolution

La MRC du Granit comptait une population de 22 259 personnes en 2011, ce qui représentait une diminution de -0,4 % par rapport à 2006. En effet, la MRC a perdu 83 habitants entre cette période. Cependant, si nous regardons l'évolution de la population sur une période de 20 ans, soit de 1991 à 2011, nous pouvons remarquer une augmentation de la population de 1 266 personnes, soit une augmentation de 6,03 %. Au niveau territorial, la densité de population au kilomètre carré est de 7,9 habitants au km². La population de la MRC du Granit représente 7 % de la population de l'Estrie qui est de 310 735 personnes.

Il a été jugé essentiel de présenter ici une estimation de la population en période estivale, étant donné qu'il s'agit d'une réalité pour la région qui influence sans contredit la génération de

matières résiduelles. En effet, il importe de spécifier que pour certaines municipalités la population active durant la période estivale va jusqu'à doubler, et, par conséquent, les tonnages de matières résiduelles également. Par ailleurs, les redistributions des redevances à l'élimination sont versées par le gouvernement selon les performances municipales, elles-mêmes calculées d'après la population domiciliée. Ainsi, la totalité des matières résiduelles générées est attribuée à une population domiciliée, ce qui fait diminuer la performance globale des municipalités qui présentent beaucoup d'occupations saisonnières, de campings ou de secteurs de villégiatures. Cette problématique représente un enjeu important devant être considéré par le gouvernement. Pour le bien de l'exercice, deux personnes par chalet et deux personnes par emplacements de camping ont été considérées dans cet exercice d'estimation, dont les résultats sont présentés au tableau 1.3.

Également, nous retrouvons une certaine disparité au niveau de la dispersion de la population. En effet, 3 municipalités regroupent environ 42 % de la population totale. Ces municipalités sont la ville de Lac-Mégantic, qui se veut l'agglomération qui dénombre le plus de résidents, avec 5 932 personnes, Frontenac avec 1 650 personnes et Lambton avec 1 584 personnes. Les autres municipalités comptent des populations de moins de 1 500 habitants. Dans l'ensemble, le territoire est parsemé de plusieurs noyaux villageois qui offrent un bon nombre d'espaces de développement.

Le tableau suivant démontre l'évolution des populations des municipalités sur une période de 20 ans, soit de 1991 à 2011, et présente la population estivale estimée.

Tableau 1.3 : Évolution de la population des municipalités de 1991 à 2011 et population estivale estimée

Municipalités	1991	2011	Variation (nombre)	Variation en %	Population estivale estimée
Audet	736	724	-12	-1,63	751
Courcelles	968	1 004	36	3,72	1029
Frontenac	1 376	1 650	274	19,91	2121
Lac-Drolet	1 147	1 071	-76	-6,63	1273
Lac-Mégantic	5 838	5 932	94	1,61	6595
Lambton	1 485	1 584	99	6,67	2198
Marston	492	662	170	35,55	770
Milan	241	270	29	12,03	338
Nantes	1 249	1 374	125	10,01	1468
Notre-Dame-des-Bois	613	911	298	48,61	1503
Piopolis	325	364	39	12	553
St-Augustin-de-Woburn	734	695	-39	-5,31	790
Ste-Cécile-de-Whitton	856	892	36	4,21	1009
St-Ludger	1 312	1 255	-57	-4,34	1326

Municipalités	1991	2011	Variation (nombre)	Variation en %	Population estivale estimée
St-Robert-Bellarmin	676	676	0	0	728
St-Romain	690	707	17	2,46	838
St-Sébastien	818	697	-121	-14,79	706
Stornoway	546	559	13	2,38	589
Stratford	785	1 062	277	35,29	2102
Val-Racine	106	170	64	60,38	302
TOTAL	20 993	22 259		11,06	26 989

Source : Statistique Canada, Recensements 1991 et 2011

Dans l'ensemble, nous pouvons remarquer que la majorité des municipalités (14 sur 20) ont vu leur population augmenter sur une période de 20 ans. Les municipalités de Val-Racine (60,38 %), Notre-Dame-des-Bois (48,61 %), Marston (35,55 %), Stratford (35,29 %) et Frontenac (19,91 %) sont celles ayant eu la plus grande augmentation de population. En revanche, 5 municipalités ont vu leur population diminuer sur la même période. En effet, les municipalités de Saint-Sébastien (-14,79 %), Lac-Drolet (-6,63 %), Saint-Augustin-de-Woburn (-5,31 %), Saint-Ludger (-4,34 %) et Audet (-1,63 %) ont vu leur population diminuer au cours des 20 dernières années. Quant à la population de Saint-Robert-Bellarmin, elle est restée stable.

1.2.2 Profil par groupe d'âge

La population active de la MRC, à savoir le groupe d'âge de 15 à 64 ans, représente la majorité de la population. En effet, 65 % des gens de la MRC se retrouvent dans cette catégorie d'âge. Cette proportion est plus basse que celle du Québec, qui est à 68 % et que la moyenne de l'Estrie, qui elle est à 66 %.

La proportion de personnes âgées de 65 ans et plus dans la MRC se situe à 19 %, ce qui représente le deuxième groupe de population en termes de nombre de personnes. Ce nombre se situe au-dessus de la moyenne provinciale, qui est à 16 % ainsi que de la moyenne régionale, qui est à 18 %.

Quant aux personnes de 0 à 14 ans, elles représentent 16 % de la population de la MRC, ce qui en fait le groupe d'âge le moins présent. Cette proportion est la même que pour l'ensemble du Québec et de l'Estrie, qui sont aussi à 16 %.

Nous retrouvons dans la MRC 11 005 femmes (49 %) et 11 255 hommes (51 %). Ce qui est l'inverse de ce que nous retrouvons au Québec et en Estrie. Les tableaux suivants représentent la proportion de chaque sexe par groupe d'âge pour la MRC ainsi qu'un profil général de la population de la MRC.

Tableau 1.4 : Répartition de la population de la MRC*

Sexe	Population 2011	Groupe d'âge (0 à 14 ans)	Groupe d'âge (15 à 64 ans)	Groupe d'âge (65 ans et plus)
Femme	11 005	1 710	6 985	2 310
Homme	11 255	1 820	7 445	1 990
TOTAL	22 260	3 530	14 430	4 300

Source : Statistique Canada, Recensement 2011

*Les nombres absolus sont inscrits à titre indicatif. Puisque les données sont arrondies, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

1.2.1 Projection démographique

La projection démographique suivante a été tirée d'un ouvrage de l'institut de la statistique du Québec réalisé en 2009 selon un scénario qui regroupe les hypothèses les plus plausibles à l'examen des tendances récentes. Les statistiques ici présentées ne proviennent pas de la même source que celles du tableau 1.3, ce qui explique les différences aux deux tableaux suivants. Le tableau 1.5 présente la projection pour la MRC en entier, tandis que le tableau 1.6 présente la projection par municipalité. Il est à noter que les données sont disponibles pour les municipalités de 500 habitants et plus, ce qui exclut les municipalités suivantes : Milan, Piopolis et Val-Racine.

Tableau 1.5 : Projection démographique 2006-2031 de la MRC du Granit

2006	2011	2016	2021	2026	2031	Variation 2006-2031
Population						%
22 480	22 543	22 692	22 830	22 871	22 785	1,4

Source : Institut de la statistique du Québec (2009)

Tableau 1.6 : Projection démographique 2009-2024 des municipalités du Granit (500 et +)

Municipalités	Population				
Années	2009	2014	2019	2024	Variation 2009-2024 (%)
Audet	660	585	585	515	-28,2
Courcelles	900	860	780	760	-18,4
Frontenac	1675	1795	1845	1930	13,2
Lac-Drolet	1105	1045	995	965	-14,5
Lac-Mégantic	6085	6065	6015	5940	-2,4
Lambton	1620	1625	1620	1650	1,8
Marston	665	660	665	670	0,7
Nantes	1385	1340	1325	1290	-7,4
Notre-Dame-des-Bois	1075	1265	1455	1625	33,8
Saint-Augustin-de-Woburn	695	720	745	720	3,5
Sainte-Cécile-de-Whitton	915	900	890	900	-1,7
Saint-Ludger	1195	1165	1155	1120	-6,7
Saint-Robert-Bellarmin	645	625	610	625	-3,2

Municipalités	Population				
Saint-Romain	660	615	625	615	-7,3
Saint-Sébastien	730	685	635	580	-25,9
Stornoway	575	550	535	515	-11,7
Stratford	1095	1240	1340	1430	23,4

Source : Institut de la statistique du Québec, selon le découpage géographique au 1er juillet 2010.

À la lumière de ces projections, l'augmentation de la population ne devrait pas influencer significativement la production de déchet pour les dix prochaines années. Par contre, il n'est pas exclu qu'une variation sur la génération de déchet par habitant se produise sur un horizon de 10 ans, en espérant cette variation à la baisse. Il faut ajouter que des données plus récentes permettront, lorsque disponibles, de confirmer une tendance observable voulant que la population augmente davantage que les 1,4 % estimé. En effet, les secteurs de villégiature sont en pleine expansion, notamment en raison d'une clientèle de gens à la retraite qui reviennent s'installer en région ou dans leur patelin d'origine.

1.3 Caractéristiques socioéconomiques

Cette section complète les caractéristiques sociales ayant un enjeu potentiel pour la GMR, de même que la structure économique propre à la région du Granit.

1.3.1 Caractéristiques sociales

Outre les caractéristiques de la population mentionnée précédemment, il est intéressant de présenter les caractéristiques sociales suivantes.

D'abord, les catégories d'habitations renvoient à la notion de typologie résidentielle qui prend son importance dans le PGMR par les services à offrir pour desservir la population dans sa mixité résidentielle. Les logements de la MRC se divisent en 5 catégories, à savoir les maisons unifamiliales, les logements multiples, les chalets, les roulottes et maisons mobiles, les habitations en commun et les autres immeubles résidentiels. Le tableau 1.7 présente le portrait résidentiel pour les 20 municipalités du territoire :

Tableau 1.7 : Typologie résidentielle au Granit

Municipalités	Maisons unifamiliales	Logements multiples	Chalets	Roulottes, maisons mobiles	Camping (emplacements)	Habitations en commun	Autres
Audet	217	8	27	5	0	1	24
Courcelles	286	28	25	4	0	1	32
Frontenac	574	39	175	13	148	0	71
Lac-Drolet	342	28	102	15	50	2	64
Lac-Mégantic	1 406	441	27	37	318	10	27

Municipalités	Maisons unifamiliales	Logements multiples	Chalets	Roulottes, maisons mobiles	Camping (emplacements)	Habitations en commun	Autres
Lambton	468	46	412	98	101	2	92
Marston	233	14	108	27	0	0	63
Milan	122	3	68	4	0	0	35
Nantes	457	26	94	17	0	0	60
Notre-Dame-des-Bois	330	10	520	12	36	0	135
Piopolis	147	6	123	7	33	0	33
St-Augustin-de-Woburn	235	17	65	12	15	1	34
Ste-Cécile-de-Whitton	305	10	117	5	0	2	64
St-Ludger	364	21	71	6	0	2	64
St-Robert-Bellarmin	210	2	52	3	0	1	23
St-Romain	232	19	131	18	0	2	53
St-Sébastien	215	26	9	4	0	2	37
Stornoway	167	15	30	2	0	1	36
Stratford	406	17	440	21	300	1	127
Val-Racine	57	3	50	2	41	0	27
TOTAL	6 773	779	2 646	313	1 042	28	1 101
PROPORTION	58,2 %	6,7 %	22,7 %	2,7 %	N.A.	0,2 %	9,5 %

Source : Service d'évaluation de la MRC, 2013

La typologie résidentielle nous apprend que dans la majorité des municipalités les maisons unifamiliales prédominent avec 58,2 %. Cependant, on peut constater que les municipalités de Stratford et de Notre-Dame-des-Bois ont une prédominance de résidences secondaires. Ce fait est principalement explicable par l'importance que la zone villégiature représente sur le territoire de ces deux municipalités.

Pour la gestion des matières résiduelles, cela signifie qu'il est primordial d'adapter la gestion à la saisonnalité du besoin. Il faut aussi ne pas sous-estimer les efforts à investir pour bien desservir et sensibiliser la population dans un contexte de villégiature où l'aspect récréatif peut supplanter l'importance d'une bonne GMR. Enfin, en distinguant les maisons unifamiliales des logements multiples, on observe qu'il y a près de 7 % de logements multiples par rapport à 58 % de maisons unifamiliales. La GMR en logements multiples peut comporter certaines difficultés, notamment pour ce qui est du partage de l'entretien des bacs pour les locataires d'un même immeuble, en particulier pour les matières putrescibles. Il est à noter que la région

du Granit n'a que très peu de logements multiples dépassant 5 logements et que la majorité des familles ont accès à leurs bacs respectifs.

Enfin, pour compléter ce portrait social, voici des caractéristiques du revenu des ménages de la MRC du Granit par rapport à l'Estrie et au Québec.

Tableau 1.8 : Caractéristiques du revenu des ménages

Éléments	Le Granit	Estrie	Québec
Revenu disponible des ménages par habitant (2011)	20 765	23 180	25 646
Taux de faible revenu des familles (%) (2010)	7,3	8,7	9,3
Taux de travailleurs de 25-64 ans (%) (2011)	71,8	NA	73,3 %

Source : Institut de la statistique du Québec, Profil des régions et des MRC 2011

Les revenus des ménages au Granit s'avèrent moins élevés qu'en Estrie et qu'au Québec, toutefois la population se démarque par un taux de faible revenu des familles se situant sous celui de l'Estrie et du Québec. Ceci s'explique en partie par un indice des prix à la consommation plus faible dans la région.

En terminant, quoique ne figurant pas encore dans des statistiques officielles, on remarque que beaucoup de familles défavorisées ou à très faible revenu s'installent dans la région depuis la tragédie ferroviaire. L'aide humanitaire abondante en est possiblement la cause. En revanche, d'autres familles plus aisées quittent la région en raison d'une perte d'emploi, de service ou d'autres impacts résultant de la tragédie. Par conséquent, les services de la Ressourcerie et des comptoirs familiaux sont de plus en plus utilisés.

1.3.2 Structure économique

La structure économique dans la MRC du Granit se distribue à l'intérieur des trois grands secteurs d'emploi, à savoir les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Emploi Québec affirmait qu'en 2006 nous retrouvions environ 10 915 emplois dans la MRC. Le tableau 1.9 répartit les emplois dans la MRC du Granit en fonction des trois grands secteurs.

Tableau 1.9 : Répartition des emplois en fonction des trois grands secteurs d'activités

Secteur	Nombre d'emplois	% des emplois
Primaire	1 210	11,1 %
Secondaire	3 945	36,1 %
Tertiaire	5 760	52,8 %
TOTAL	10 915	100 %

Source : Emploi Québec, 2006

On remarque que la majorité des emplois dans la MRC, à savoir 52,8 %, se retrouvent dans le secteur tertiaire, soit les emplois axés sur :

- Le commerce de détail;
- Les soins de santé et les services sociaux;
- Transport et entreposage;
- Enseignement;
- Autres services (outre que les services d'administration publique).

Le secteur secondaire (majoritairement manufacturier) est aussi un moteur économique important de la MRC du Granit avec 36,1% des emplois présents. Les entreprises se spécialisent principalement dans le secteur du bois, de la confection, du granit et de l'agro-alimentaire. Sur les 10 915 emplois que compte la MRC, 2 814 sont reliés aux différents secteurs d'activités manufacturières. La figure suivante montre la répartition des emplois au sein de l'industrie manufacturière, tirée du répertoire des entreprises manufacturières de la MRC du Granit (CLD de la MRC du Granit, 2012).

Le pôle commercial le plus important de la MRC se trouve à la ville de Lac-Mégantic qui regroupe d'ailleurs la plus grande concentration d'industries et de commerces. Comme pôles économiques secondaires, nous retrouvons les municipalités de Courcelles, Lac-Drolet, Lambton, Saint-Augustin-de-Woburn, Saint-Ludger, Saint-Sébastien et Stratford. Ces municipalités regroupent une bonne concentration de commerces et d'industries.

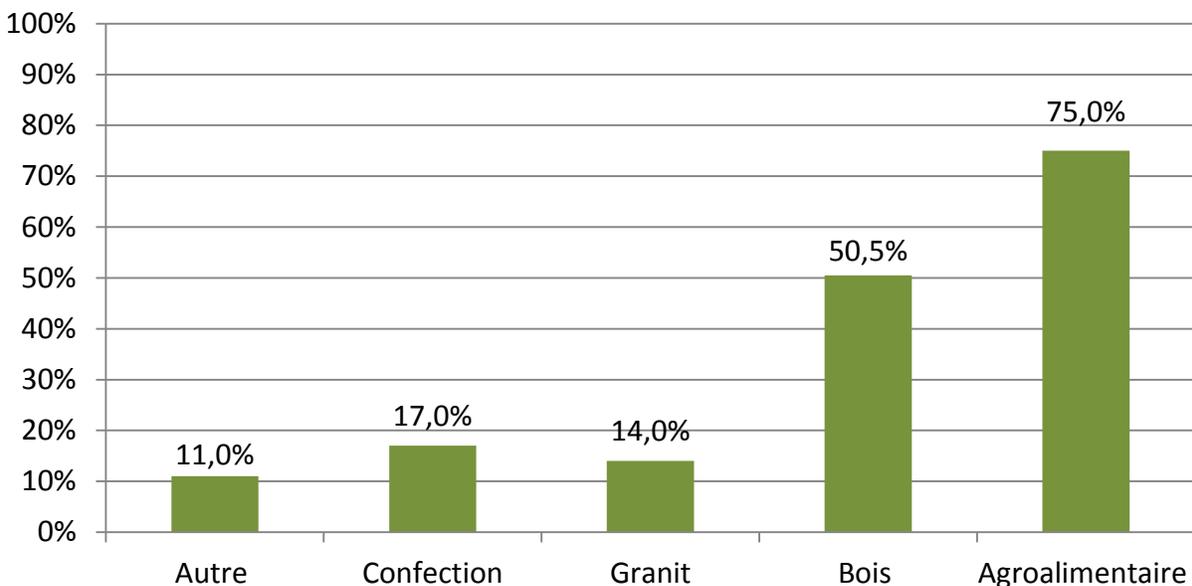


Figure 1.2 : Répartition des emplois dans le secteur manufacturier à la MRC du Granit

Nous retrouvons dans la MRC un total de 112 industries manufacturières réparties dans 16 municipalités, tel que présenté au tableau 1.10.

Tableau 1.10 : Répartition des industries manufacturières dans la MRC du Granit

Municipalités	Nombre d'industries	Municipalités	Nombre d'industries
Audet	1	St-Augustin-de-Woburn	6
Courcelles	10	Ste-Cécile-de-Whitton	5
Frontenac	9	St-Ludger	10
Lac-Drolet	10	St-Robert-Bellarmin	1
Lac-Mégantic	27	St-Romain	7
Lambton	11	St-Sébastien	7
Milan	2	Stornoway	2
Nantes	2	Stratford	2
Total			112

Source : Sommaire du rôle d'évaluation foncière, MRC du Granit, 2012

La ville de Lac-Mégantic regroupe aussi la plus grande quantité d'industries manufacturières, ce qui en fait le parc industriel de plus grande importance sur le territoire de la MRC. Nous retrouvons, outre la ville de Lac-Mégantic, plusieurs parcs industriels importants regroupant plus de 10 entreprises manufacturières. Ces parcs sont ceux des municipalités de Courcelles, Lac-Drolet, Lambton et Saint-Ludger.

Pour ce qui est du secteur commercial, le portrait est un peu différent de celui des industries pour la répartition sur le territoire. On y retrouve en effet une répartition plus uniforme sur le territoire. Le tableau 1.11 présente la situation pour les 20 municipalités.

Tableau 1.11 : Répartition des petits et grands commerces sur le territoire du Granit

Municipalités	Nombre de commerces	Municipalités	Nombre de commerces
Audet	12	Piopolis	9
Courcelles	12	St-Augustin-de-Woburn	22
Frontenac	13	St-Ludger	27
Lac-Drolet	28	St-Robert-Bellarmin	6
Lac-Mégantic	141	St-Romain	20
Lambton	31	St-Sébastien	29
Marston	5	Ste-Cécile-de-Whitton	11
Milan	8	Stornoway	19
Nantes	34	Stratford	19
Notre-Dame-des-Bois	19	Val-Racine	18
Total			483

Source : Sommaire du rôle d'évaluation foncière, MRC du Granit, 2012

Pour ce qui est des entreprises agricoles, leur considération en GMR vient de la génération importante des plastiques agricoles que sont les plastiques d'emballage de balles de foin et la tubulure d'érablière. Les tubulures d'érablière ont le potentiel d'être valorisées et le sont en bonne partie grâce au centre de tri des matériaux secs de Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc. Quant aux plastiques d'emballages de balles de foin, ils seront prochainement détournés de l'enfouissement pour être valorisés. Plus de détails seront donnés à cet effet au chapitre 5.

Le tableau 1.12 présente le portrait des entreprises reconnues pour générer des plastiques agricoles, soit les entreprises en production laitière et bovine et les entreprises acéricoles.

Tableau 1.12 : Répartition des entreprises reconnues pour générer le plastique agricole

Municipalités	Production laitière et bovine	Entreprises acéricoles	Municipalités	Production laitière et bovine	Entreprises acéricoles
Audet	10	35	Piopolis	6	7
Courcelles*	15	27	St-Augustin-de-Woburn	3	18
Frontenac	3	19	St-Ludger	23	51
Lac-Drolet	11	26	St-Robert-Bellarmin	3	29
Lac-Mégantic	0	3	St-Romain	8	22
Lambton	28	38	St-Sébastien**	13	29
Marston	0	10	Ste-Cécile-de-Whitton	13	22
Milan	0	16	Stornoway	10	39
Nantes	7	17	Stratford	8	7
Notre-Dame-des-Bois	0	7	Val-Racine	0	4
Total				148	397

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 2010

*Tiré de la Planification Stratégique 2010-2015; **Données du MAPAQ, enregistrement des exploitations agricoles de 2007

Quant à lui, le secteur institutionnel présente aussi un bon potentiel de génération de matières résiduelles. Ce secteur est particulièrement stable dans le temps et présente généralement un bon taux de récupération et une bonne qualité de matière.

Tableau 1.13 : Répartition des institutions sur le territoire du Granit

Municipalités	Nombre d'institutions	Municipalités	Nombre d'institutions
Audet	4	Piopolis	4
Courcelles	4	St-Augustin-de-Woburn	6
Frontenac	7	St-Ludger	5
Lac-Drolet	8	St-Robert-Bellarmin	2
Lac-Mégantic	18	St-Romain	7
Lambton	7	St-Sébastien	7
Marston	5	Ste-Cécile-de-Whitton	4
Milan	3	Stornoway	7

Municipalités	Nombre d'institutions	Municipalités	Nombre d'institutions
Nantes	3	Stratford	12
Notre-Dame-des-Bois	4	Val-Racine	2
Total			119

Source : Sommaire du rôle d'évaluation foncière, MRC du Granit, 2012

Il importe que la GMR considère les opportunités des industries, commerces et institutions par l'approche des 3RV-E, tout particulièrement pour les matériaux secs qui sont générés en grande majorité par ces secteurs. Le portrait des ICI, jumelé aux estimations des tonnages de ces dernières, est un outil incontournable pour planifier d'éventuels services et programmes de récupération et de sensibilisation.

Chapitre 2 : Répartition des responsabilités et principaux générateurs

2. Répartition des responsabilités et principaux générateurs

Le succès de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un PGMR repose en grande partie sur le rassemblement des forces vives du territoire ainsi que sur la concertation, la collaboration et le partenariat. Les municipalités du territoire qui ont choisi d'unir leurs forces par le biais d'ententes intermunicipales, bénéficient de plusieurs avantages tels que la facilité de négociation auprès des sous-traitants, le partage de services centralisés et la facilité de gestion et l'uniformisation du service. Qui plus est, ce dernier élément favorise la clarté et la diffusion des messages visant à informer, sensibiliser et à éduquer la population.

D'abord, ce chapitre présente les municipalités qui sont visées par le plan, les ententes intermunicipales, puis la distribution des responsabilités, d'où découle l'application des règlements régionaux ou municipaux. Enfin, ce chapitre présente les principaux générateurs ainsi que les types de matières générées par ceux-ci.

2.1 Liste des municipalités locales visées par le plan

Le PGMR de la MRC du Granit vise les vingt municipalités de son territoire, soit : Audet, Courcelles, Frontenac, Lac-Drolet, Lac-Mégantic, Lambton, Marston, Milan, Nantes, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Saint-Augustin-de-Woburn, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Romain, Saint-Sébastien, Sainte-Cécile-de-Whitton, Stornoway, Stratford et Val-Racine.

2.2 Ententes intermunicipales

La plupart des municipalités se sont unies par le biais d'ententes pour offrir à leurs citoyens les différents services en GMR. La MRC du Granit est la détentrice de plusieurs ententes, contrats et engagements, le tout permettant de couvrir plusieurs catégories de matières. Que ce soit pour des raisons d'économies financières, de contextes locaux particuliers ou pour répondre à des demandes collectives, certaines municipalités ne sont pas partenaires avec la MRC pour certains services. Les différentes ententes sont présentées ci-dessous par type de matière, puis le tableau 2.1 reprend en détail ces ententes, leur objet, leur durée, leur échéance et le ou les acteurs qui assurent le service.

2.2.1 Entente pour la gestion des boues de fosses septiques

Les 20 municipalités du territoire ont choisi de déléguer la gestion des boues de fosses septiques à la MRC. C'est ainsi que depuis 1999 la MRC planifie ce service et donne à contrat la réalisation des travaux de vidange. Ensemble, les municipalités ont choisi de se doter d'une station de déshydratation des boues de fosses septiques jumelée avec une plate-forme de compostage pour un traitement local.

2.2.2 Entente pour l'enfouissement des déchets ultimes

Quinze des 20 municipalités ont pris une entente conjointe avec la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris) pour l'enfouissement des déchets ultimes. Des cinq municipalités exclues de cette entente, seule la Municipalité de Courcelles n'a pas d'entente privée avec Valoris. Plus de détails sont donnés à la section 3.2.1 à ce sujet. En pleine création d'un centre de tri des déchets actuellement destinés à l'enfouissement, la régie opère un lieu d'enfouissement technique des déchets dans la municipalité de Bury. Plus de détails sont donnés au tableau 3.7 concernant l'ambitieux projet de Valoris et sur son LET.

2.2.3 Entente pour le tri et le conditionnement des matières recyclables

Dix-huit des 20 municipalités de la MRC ont établi une entente avec Récupération Frontenac Inc., un centre de tri des matières recyclables situé à Thetford Mines. Cette entente offre aux municipalités une entrée sans frais (jusqu'en 2016) des matières au centre de tri pour le tri et le conditionnement. L'entente établit les conditions, obligations, mesures et règles de fonctionnement, liées au service.

2.2.4 Entente pour la collecte, la gestion et l'élimination des RDD

L'ensemble des municipalités, à l'exception de Lac-Mégantic qui a son propre service, a choisi de se doter d'un service commun de collecte porte-à-porte des RDD. Les municipalités assument une quote-part qui permet à la MRC d'organiser et d'offrir ce service. Les matières sont triées puis acheminées à l'entreprise Laurentides re/sources située à Victoriaville qui s'occupe du traitement de la plupart des catégories de RDD. Une entente lie l'entreprise à la MRC. Cette entente établit les conditions, obligations et modalités pour les deux parties. D'autres catégories de RDD vont trouver d'autres débouchés tels que présentés plus loin.

2.2.5 Entente de services pour les textiles, menus articles, TIC, électroménagers et autres matières

Par le biais d'une quote-part générale pour l'environnement provenant de l'ensemble des municipalités, une entente a été établie entre la MRC et la Ressourcerie du Granit Le Chiffonnier, une entreprise d'économie sociale. Cette entente a pour objet de détailler les conditions relatives à la fourniture, par la Ressourcerie, des services de collecte, de réemploi (réparation et/ou réutilisation) et de mise en vente de matières résiduelles dont principalement

les textiles et les encombrants, tels que les meubles ou appareils ménagers usagés pour le territoire de la MRC. L'entente établit aussi que la MRC finance en partie les activités de la Ressourcerie en versant un montant pour chaque tonne de matière détournée de l'enfouissement.

2.2.6 Ententes pour le traitement d'une partie des eaux usées des municipalités de Nantes et de Frontenac

Le secteur Laval Nord de la municipalité de Nantes est branché au réseau d'égout de la ville de Lac-Mégantic. Une entente a été convenue entre les deux municipalités établissant le tarif de traitement et le volume d'eaux usées traitées.

Tableau 2.1 : Ententes intermunicipales, objet, durée, échéance et acteurs du service

Municipalités participantes	Objet de l'entente	Durée	Échéance	Acteur qui assure le service
Les 20 municipalités	Gestion des boues de fosses septiques, par délégation de la compétence et attribution d'une quote-part	Perpétuelle	Jusqu'à perte de la compétence	MRC du Granit et l'entrepreneur Gaudreau Environnement Inc.
Quinze des 20 municipalités à l'exception de Lac-Mégantic, Notre-Dame-des-Bois, Stratford, Courcelles et Val-Racine	Entente intermunicipale pour l'enfouissement des déchets ultimes	5 ans	30 oct. 2017	Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris)
Dix-huit des 20 municipalités à l'exception de Courcelles et de Lac-Mégantic	Entente de partenariat entre la MRC (représentant les municipalités assujetties à sa compétence) et l'entreprise pour le tri et le conditionnement des matières recyclables	5 ans	31 déc. 2016	Récupération Frontenac Inc.
Dix-neuf des 20 municipalités à l'exception de Lac-Mégantic	Entente pour la collecte, la gestion et l'élimination des RDD par délégation de la compétence et par entente avec l'entreprise de récupération	Indéterminée	Reconduite annuellement sauf avis contraire	MRC du Granit et le récupérateur Laurentides re/sources
Les 20 municipalités	Services de collecte, de recyclage et de mise en vente de MR dont principalement les textiles, les meubles ou appareils ménagers usagés pour le territoire de la MRC	3 ans	Reconduite automatique au terme prévu, sauf avis contraire	Ressourcerie du Granit inc. – Le Chiffonnier
Lac-Mégantic, Nantes et Frontenac	Traitement d'une partie des eaux usées des municipalités de Nantes et de Frontenac par le système de traitement de la ville de Lac-Mégantic	20 ans	Reconduite automatique au terme prévu, sauf avis contraire	Lac-Mégantic

2.3 Distribution des responsabilités

Comme le présente cette sous-section, la MRC du Granit a jugé favorable de déclarer sa compétence pour la majorité des services offerts en GMR. Par conséquent, elle est maintenant responsable d'assurer les services et de veiller à l'application des règlements qui en découlent.

2.3.1 Distribution des compétences entre municipalités et MRC

La plupart des municipalités ne se sont pas prévaluées de leur droit de retrait au moment de la déclaration de la compétence par la MRC. Certaines municipalités se sont ajoutées au fil du temps et d'autres sont toujours compétentes pour certaines catégories de matières résiduelles. Le tableau 2.2 présente les quatre catégories de matière pour lesquelles la MRC a déclaré sa compétence. Le tableau présente aussi les matières exclues de la compétence de la MRC pour chacune des catégories, l'année de la déclaration, puis les municipalités qui ont conservé leur compétence en ces matières. Il est à noter que les matières recyclables industrielles sont exclues de la compétence de la MRC, mais quand même prises en charge par les différents services municipaux.

Tableau 2.2 : Objet de la compétence, matières exclues, année de déclaration et municipalités non assujetties

Objet de la compétence de la MRC du Granit	Matières exclues de la compétence par résolution ou règlement	Année de la déclaration	Municipalités non assujetties à la compétence de la MRC en 2014
Collecte, traitement, valorisation (ou élimination) des boues de fosses septiques	Les boues autres que celle provenant des résidences isolées	1998	Aucune
Planification, gestion et réalisation des travaux reliés à la cueillette des matières résiduelles	Résidus solides, liquides ou gazeux provenant d'opération industrielle ou manufacturière, cendres chaudes, branches d'arbres d'un diamètre excédant cinq centimètres (5 cm) et dont la longueur est supérieure à un mètre, matériaux CRD, terre, béton, rebuts pathologiques et déchets dangereux au sens du règlement sur les déchets dangereux (L.R.Q., c. Q-2. r. 12.1)	2002	Lac-Mégantic, Courcelles, Stratford
Matières recyclables	Matières recyclables industrielles et toutes autres matières résiduelles non acceptées dans les centres de tri de la collecte sélective	2003	Lac-Mégantic, Courcelles
RDD	Résidus dangereux industriels	2005	Lac-Mégantic

Tel que ce tableau le précise, les municipalités de Lac-Mégantic, Courcelles et Stratford sont en gestion autonome pour certaines matières. La ville de Lac-Mégantic possède son propre contrat avec Service Sanitaire Denis Fortier (SSDF) pour la collecte des déchets et la collecte sélective qui sont acheminées respectivement chez Valoris et chez Récupération Frontenac inc. La Ville de Lac-Mégantic possède aussi son propre service de collecte de RDD, comme il le sera présenté plus loin. La municipalité de Courcelles est desservie par l'entreprise Ferme MNR de Saint-Éphrem-de-Beauce qui achemine les déchets à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie à Saint-Étienne-des-Grès, et les matières recyclables chez Récupération Frontenac inc. Pour ce qui est de Stratford, le service de collecte est assuré par Transport Ordurier de la Région de l'amiante (TORA) qui achemine les déchets chez Valoris et le recyclage chez Récupération Frontenac inc. Pour conclure, l'ensemble des municipalités du Granit est desservi en collecte sélective et en collecte des déchets, en plus d'être desservi pour les boues de fosses septiques et pour les RDD.

En terminant, la gestion des matières exclues de la compétence de la MRC est laissée au générateur de ces matières par les différents règlements concernés.

2.3.2 Règlements régionaux et municipaux

Les règlements régionaux, c'est-à-dire ceux édictés par la MRC du Granit, s'appliquent à l'ensemble des municipalités assujetties à la compétence de la MRC. Par conséquent, la plupart des municipalités n'ont pas procédé à l'adoption de règlements propres à leur municipalité sauf la Ville de Lac-Mégantic qui a adopté ses propres règlements. Le tableau 2.3 liste les règlements régionaux et municipaux en vigueur sur le territoire en 2014.

Tableau 2.3 : Règlements régionaux et municipaux, auteur et année d'entrée en vigueur

Règlements régionaux et municipaux	Auteur	Entrée en vigueur
Règlement implantant un service de gestion des fosses septiques	MRC du Granit	1998
Règlement décrétant les modalités et les conditions administratives et financières relatives à l'application de la compétence de la MRC du Granit en matière de vidange, de transport et de gestion des boues de fosses septiques	MRC du Granit	1998
Règlement sur les modalités et les conditions administratives et financières relatives à l'application de la compétence de la MRC du Granit en matière de planification, gestion et réalisation des travaux reliés à la cueillette des matières résiduelles	MRC du Granit	2002
Règlement relatif à la cueillette des matières résiduelles	MRC du Granit	2002
Règlement relatif à la cueillette des matières recyclables à l'exception des matières recyclables industrielles	MRC du Granit	2003

Règlements régionaux et municipaux	Auteur	Entrée en vigueur
Règlement sur les modalités et les conditions administratives et financières relatives à l'application de la compétence de la MRC du Granit en matière de planification, gestion et réalisation des travaux reliés à la cueillette des matières recyclables, à l'exception des matières recyclables industrielles	MRC du Granit	2003
Règlement de modification du règlement 2002-07	MRC du Granit	2003
Règlement de modification du règlement 2003-07	MRC du Granit	2003
Règlement relatif à la cueillette et à la gestion des résidus domestiques dangereux, à l'exception des résidus dangereux industriels	MRC du Granit	2005
Règlement édictant le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Granit	MRC du Granit	2005
Règlement no 1446 sur la collecte et la disposition des matières résiduelles	Ville de Lac-Mégantic	2009

Les règlements ci-dessus visent à définir les matières résiduelles acceptées ou refusées dans la collecte concernée ou encore à fixer des normes relatives aux contenants pouvant être utilisés et aux règles concernant la disposition en bordure de rue. Ces règlements visent aussi à empêcher la disposition anarchique des résidus ou des bacs, notamment en ce qui a trait à la préparation des matières et à la période de mise au chemin des bacs. De façon à tracer le portrait pour l'ensemble des municipalités, le tableau suivant présente une liste des éléments réglementés et indique si l'élément est prévu par les règlements régionaux et/ou municipaux.

Au moment de la déclaration de compétence sur la planification, la gestion et la réalisation des travaux reliés à la cueillette des matières résiduelles en 2002, le règlement régional édicté ne faisait pas la distinction pour les matières recyclables puisqu'il portait sur toutes les matières résiduelles confondues. Le règlement relatif à la cueillette des matières recyclables, modifié en 2003, distingue maintenant ces matières. Par souci de concision, le tableau 2.4 présente les normes pour les matières résiduelles confondant les résidus ultimes et les matières recyclables.

Tableau 2.4 : Éléments règlementés par type de collecte et présence dans la réglementation régionale et municipale

Éléments règlementés par type de collecte	Présence de l'élément dans la réglementation				
	Régionale	Municipale			
		Lac-Mégantic	Courcelles	Stratford	
Collecte des boues de fosses septiques		La réglementation régionale s'applique	La réglementation régionale s'applique	La réglementation régionale s'applique	
Définitions concordant avec le Q-2, r. 22	X				
Responsabilité des parties	X				
Exécution des travaux	X				
Fonctionnement du service	X				
Accessibilité en tout temps des couvercles					
Frais au client pour fosses non accessibles	X				
Récurrence des vidanges (2 ans ou 4 ans)	X				
Mesure annuelle des boues (vidange au besoin)					
Gestion par le propriétaire des fosses contaminées	X				
Examen des fosses septiques	X				
Normes applicables à l'entrepreneur	X				
Nuisances	X				
Infractions et pénalités	X				
Collecte des matières résiduelles (déchet et récupération)		Aucune réglementation ne s'applique	Aucune réglementation ne s'applique	La réglementation régionale s'applique pour les matières recyclables seulement et aucune réglementation ne s'applique pour les déchets	
Modalités, conditions administratives et financières	X				X
Ajout ou retrait d'une municipalité à la compétence	X				
Définitions des matières excluant certaines matières	X				X
Modalité sur le service de collecte	X				X
Participation obligatoire	X				X
Activités publiques ou événements spéciaux					X
Normes prévues pour les TIC et site de dépôt permanent					X
Normes prévues pour les encombrants					X
Normes encadrant les matériaux secs					X
Collecte spéciale des feuilles mortes et sapins de Noël					X
Type de contenant, poids et nombre maximum	X				X
Nombre de contenants minimum					X
Normes particulières pour les ICI et CRD					X
Moment du dépôt et disposition des contenants	X				X
Abris à contenant s'harmonisant au bâtiment					X
Déchets volumineux	X				X
Nuisances, propreté et étanchéité	X				X
Propriété d'autrui, fouille des contenants et dommages	X				X
Infractions et pénalités	X				X
Pénalité pour matières dans le mauvais contenant		X			

Éléments règlementés par type de collecte	Présence de l'élément dans la réglementation			
	Régionale	Municipale		
		Lac-Mégantic	Courcelles	Stratford
Collecte des matières compostables				Aucune réglementation ne s'applique
Matières organiques autorisées		X		
Participation obligatoire		X		
Pénalité pour matières dans le mauvais contenant		X		
Sacs compostables obligatoires et préparation des sacs		X		
Collecte des résidus domestiques dangereux				La réglementation régionale s'applique
Modalité sur le service de collecte	X	X		
Type de contenant, poids et nombre maximum	X			
Entreposage et élimination des RDD	X			
Définitions des matières excluant certaines matières	X	X		
Site de dépôt permanent		X		
Identification des produits	X	X		
Retrait des RDD si retard	X	X		
Infractions et pénalités	X	X		

2.4 Principaux générateurs et types de matières générées

Cette section trace le portrait des principaux générateurs de matières résiduelles pouvant être classifiés dans les trois grands secteurs que sont les secteurs résidentiel, ICI et CRD. La section donne aussi les types de matières générées par chacun des principaux générateurs. Cette présentation aide à comprendre la grande diversité des matières résiduelles à gérer et pour lesquelles le principe des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination) doit s'appliquer. La figure 2.1 présente, pour l'ensemble du Québec, la répartition des pourcentages de génération des MR pour les trois grands secteurs, d'après les données du *Bilan 2008 de la gestion des matières résiduelles au Québec* (RECYC-QUÉBEC, 2008).

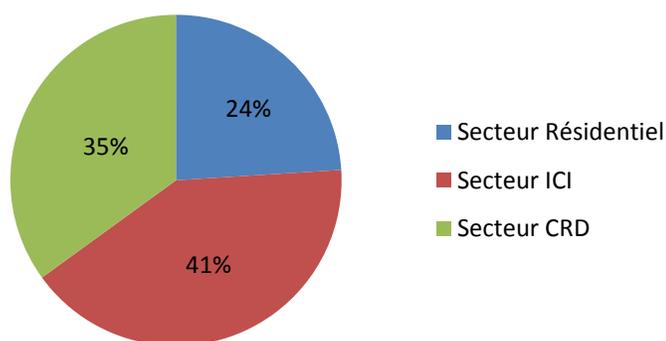


Figure 2.1 : Répartition des matières résiduelles générées selon les secteurs en 2008

2.4.1 Secteur Résidentiel

Le secteur résidentiel se caractérise par une mixité de matières résiduelles allant des RDD aux matières putrescibles, en passant par les matériaux secs. Cette mixité rend complexe la collecte des matières, en particulier dans un but de réemploi, de recyclage ou de valorisation. À cela s'ajoute le contexte de faible densité de population, détaillé précédemment. La section 1.3.1 a déjà fait mention des particularités du contexte résidentiel par rapport à la GMR. Les grandes catégories de matières résiduelles générées par ce secteur sont : les matières recyclables, les matières organiques putrescibles, les résidus CRD, les RDD, les résidus des TIC, les encombrants et les autres résidus résidentiels (textile, menus articles, etc.). Parmi ces matières, il est à noter que les matières organiques représentent des tonnages importants bien qu'elles n'occupent pas de très grand volume. Il est intéressant de mentionner que selon la *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2006-2007*, environ 45 % du tonnage résidentiel provient de ce type de matière, si l'on exclut les boues d'épuration (RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec en collaboration avec Dessau et NI Environnement, 2007).

2.4.2 Secteur ICI

D'entrée de jeu, le secteur ICI a accès à la collecte municipale et dans presque la totalité des cas, ce mode de gestion s'applique. On parle alors des ICI assimilables. Tout comme le secteur résidentiel, le secteur ICI génère aussi une grande variété de matières résiduelles. Elles sont soit très spécifiques de certaines industries ou elles s'apparentent à celles du secteur résidentiel pour certains commerces. À la lumière des caractérisations québécoises, ce secteur est celui qui génère les plus forts tonnages parmi les trois grands secteurs. Tiré d'une fiche d'information réalisée par le MDDELCC et intitulée *Gestion des matières résiduelles du secteur des industries, des commerces et des institutions*, le texte suivant résume bien les types de matières générées par ce secteur (MDDELCC, 2014a).

« Le secteur ICI génère des matières recyclables et des résidus organiques assimilables à ceux du secteur résidentiel, mais aussi d'autres matières telles que des résidus organiques de production industrielle et commerciale, des boues industrielles (de papetière, agroalimentaire), des résidus domestiques dangereux (RDD), des matériaux de bois et des produits soumis à la responsabilité élargie des producteurs (REP). La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* exclut certains types de matières résiduelles, par exemple, les résidus miniers, les déchets biomédicaux, les matières dangereuses autres que domestiques ou assimilées et les déjections animales» (MDDELCC, 2014a).

Le Granit présente un portrait semblable au portrait provincial. Toutefois, au niveau industriel, il y a absence de papetière et les quelques entreprises agroalimentaires (7,5 % des emplois) ne génèrent pas ou peu de boues agroalimentaires, lesquelles s'assimilent aux boues d'épuration.

Bien répandu dans la région du Granit, le secteur industriel du bois (50,5 % des emplois) génère une matière à fort potentiel de valorisation dont la gestion est déjà bien implantée. Le secteur de la confection (17 % des emplois) génère majoritairement des résidus de tissus. Pour ce qui est du domaine de la transformation des pierres de granit (14 % des emplois), deux types de résidus sont générés, soit les poussières de granit issues principalement de la coupe puis les résidus plus grossiers, soit les retailles. Ces résidus sont facilement réutilisables en tant que matériaux de remplissage et matériaux pour la confection de routes. Enfin, les autres secteurs industriels génèrent principalement des résidus métalliques dont le marché est relativement avantageux.

En ce qui a trait aux institutions, on peut souligner la présence de 18 institutions scolaires et d'un hôpital. Le CSSS du Granit est en processus de révision de son plan GMR dans le but d'améliorer ses performances, déjà très bonnes. Enfin, 17 municipalités, à l'exception de Saint-Augustin-de-Woburn, Val-Racine et Marston, possèdent un système d'épuration des eaux usées dont une vidange périodique doit être faite avec une disposition des boues. Neuf de ces 17 municipalités possèdent un étang aéré, sept possèdent un étang non aéré et une municipalité fonctionne en marais artificiel (roseau).

Le secteur commercial ne présente pas de particularités spécifiques pouvant influencer significativement la GMR. La section 1.3.2 a déjà souligné certains éléments d'intérêt dont quelques-uns concernent les entreprises agricoles. On peut toutefois spécifier la présence sur le territoire de 126 commerces qui génèrent potentiellement des huiles usées (garage de mécanique auto et autres), de 68 commerces en restauration qui génèrent d'importantes quantités de résidus organiques et d'huiles de cuisson et de 24 supermarchés, épiceries ou magasins d'alimentation qui génèrent eux aussi des résidus organiques.

2.4.3 Secteur CRD

Avec 35 % des matières générées en 2008 au Québec, le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) n'est pas à négliger. Les résidus de CRD sont générés par deux grands segments, soit le segment des routes et des infrastructures routières ainsi que celui du bâtiment. Tiré d'une fiche d'information réalisée par le MDDELCC et intitulée *Gestion des résidus du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)*, le texte suivant résume bien les types de matières générées par ce secteur (MDDELCC, 2014b).

« Les résidus générés par les chantiers routiers sont principalement des excédents de matériaux naturels (argile, sable, gravier, roc) et granulaires (granulat concassé) générés au cours des opérations d'excavation et de remblayage. Ces granulats naturels ne sont pas considérés comme des matières résiduelles, mais il est tout de même important de s'assurer que ceux-ci sont exempts de contamination. Les chantiers routiers génèrent également des matériaux de démolition (béton de ciment, béton bitumineux),

des matières dangereuses (bitume, peinture, déchets chimiques, hydrocarbures), du bois (structure temporaire ou glissières de sécurité), des emballages de carton et de plastique ainsi que d'autres matières spécifiques (géotextile, tuyaux, etc.). [...] En général, les résidus de CRD générés sur les chantiers sont principalement des excédents ou des retailles de matériaux neufs utilisés au moment de la construction (bois, gypse, plastique, métal), des matériaux mélangés résultant de la rénovation ou de la démolition (agrégats, bardeaux d'asphalte, bois, gypse, autres) et des emballages (carton, plastique). De plus, les quantités générées peuvent varier selon la saison, le climat et les conditions du marché régional » (MDDELCC, 2014b).

Dans la région du Granit, le secteur des CRD se caractérise par la présence d'une industrie de fabrication de mélanges d'asphaltage et de pavés d'asphalte, ainsi que de 19 commerces du secteur de la CRD, soit principalement des entrepreneurs en construction. Le principal défi à relever au niveau des CRD est le tri à la source des matériaux. Ce dernier présente les avantages d'économiser les frais associés au tri des matières par le centre de tri des matériaux secs.

Chapitre 3 : Services offerts, collectes et équipements actuels

3. Services offerts, collectes et équipements actuels

Ce chapitre présente le portrait des organismes et entreprises qui œuvrent dans les voies des 3RV-E, ainsi qu'une description des différentes installations de traitement et d'élimination utilisées par les municipalités et situées sur ou à l'extérieur du territoire du Granit. La section se termine par une description des modes de collectes actuelles. Le but est de fournir une vue d'ensemble de la situation des intervenants et des infrastructures disponibles, de façon à évaluer l'atteinte des objectifs retenus dans ce PGMR pour les différents types de générateurs.

3.1 Organismes et entreprises œuvrant en GMR et leur installation

Plusieurs acteurs en GMR œuvrent sur le territoire de la MRC du Granit et d'autres œuvrent à l'extérieur du territoire bien que des liens d'affaires existent avec les entreprises d'ici. Certains de ces organismes et entreprises gèrent des installations dont le portrait sera présenté dans cette section qui détaillera également les organismes et entreprises en GMR de premier ordre sur le territoire (sections 3.1.1 à 3.1.6 et tableau 3.1), tandis qu'elle présente de façon sommaire les autres acteurs en GMR (section 3.1.7 et tableau 3.7).

Tableau 3.1 : Entreprises et organismes présents sur le territoire

Nom	Activités et matières visées	Description des installations	Générateur visé
Service de l'environnement de la MRC du Granit Contact : Rémi Morin 3502, rue Agnès, Lac-Mégantic (819) 583-0181 p.113 www.mrcgranit.qc.ca	Collecte des RDD porte-à-porte	Aire de triage et de manutention des RDD	Résidentiel Certains ICI
Écocentre de Lac-Mégantic Contact : Robert Mercier 5138, rue Pie XI, Lac-Mégantic (819) 583-2394 p. 2246 www.ville.lac-megantic.qc.ca	Centre de disposition des matériaux secs, encombrants, RDD, TIC, matières putrescibles, matières recyclables, gros volumes, boues de fosses septiques et boues de l'usine d'épuration des eaux usées.	Écocentre avec balance et zone de tri. Plate-forme de compostage pour la collecte des matières putrescibles de la Ville de Lac-Mégantic, pour les boues de fosses septiques et de stations d'épuration mécanisées. Système de déshydratation des boues de fosses septiques. Point de dépôt de ARPE-Québec	Résidentiel ICI CRD

Nom	Activités et matières visées	Description des installations	Générateur visé
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc. Contact: Mélanie Boucher 9109, Route 204, Frontenac sanitairemeg@xplornet.com (819) 583-7585 www.sanitairelacmegantic.com	Centre de tri des matériaux secs, location de conteneurs, démolition et démantèlement, transport de rebuts secs, achat, récupération et transport de vieux métaux, dont les carcasses automobiles. Division de récupération de la tubulure acéricole	Centre de réception avec balance, aire de stockage, unité de triage extérieur, appareils de broyage pour la cogénération. Point de récupération de la SOGHU pour les huiles usées	Résidentiel ICI CRD
Ressourcerie du Granit Le Chiffonnier Contact : Robert Bureau 2969, rue Laval, Nantes (Qc) (819) 583-6615	Collecte, réemploi (réparation et/ou réutilisation) et mise en vente de textiles, meubles, jouets, électroménagers, livres, outils et autres menus articles. Point de dépôt pour les TIC et pour certains RDD (peintures, fluo compactes et piles). Gestion des électroménagers contenant des halocarbures	Magasin avec débarcadère, zone de triage, entrepôt et aires de stockage	Résidentiel ICI
Tafisa 4660, rue Villeneuve Lac-Mégantic (Qc) (819) 583-2930 www.tafisa.ca	Fabrication de panneaux de particules et de mélamine à partir de bois récupérés	Usine de production	ICI
Granules Combustibles Energex 3891, rue Président Kennedy Lac-Mégantic (Qc) (819) 583-5131 www.energex.com	Manufacturier de combustible de bois recyclés en granules, de litière pour animaux de compagnie et de paillis horticoles. Recyclage de résidus CRD (bois, sciure, copeaux et résidus de bois)	Usine de production	ICI
Boutique Familiale de Lac-Mégantic Contact : Jeannine Isabel 3552, rue Cliche, Lac-Mégantic (819) 583-0988	Mise en vente de vêtements et de menus articles usagés en vue de leur réemploi	Magasin avec zone de triage	Résidentiel
Garage Beaudry Contact : Nelson Beaudry 6841, rue Wolfe, Lac-Mégantic (819) 583-0008	Huiles usées, filtres, contenants, antigel, batteries d'automobiles	Point de récupération de la SOGHU	Résidentiel Certains ICI
GM - F.R. Dallaire inc. Contact : Guy Dallaire 4196, rue Laval, Lac-Mégantic guyd@frdallaire.com (819) 583-0110 www.dallairegm.com	Huiles usées, filtres, contenants, antigel, batteries d'automobiles	Point de récupération de la SOGHU	Résidentiel Certains ICI

Nom	Activités et matières visées	Description des installations	Générateur visé
Les Pétroles R. Turmel Inc. Contact : Robert Turmel 4575, rue Villeneuve Lac-Mégantic (Qc) (819) 583-3838 robert.turmel@turmel.ca www.turmel.ca	Huiles usées, filtres, contenants, antigel, batteries d'automobiles	Point de récupération de la SOGHU	Résidentiel ICI
Garage ADG Richard Inc. 101, rue Principale, Courcelles (418) 483-5297	Huiles usées, filtres, contenants, antigel, batteries d'automobiles	Point de récupération de la SOGHU	Résidentiel ICI
Pièces d'auto Carquest 4488, rue Laval, Lac-Mégantic QC G6B 1C3 (819) 583-3450	Extincteurs	Un magasin à Lac-Mégantic	Résidentiel ICI
Canadian Tire 3642, rue Laval, Lac-Mégantic, QC G6B 1A4 (819) 583-3332	Huiles usées, filtres, contenants, antigel, batteries d'automobiles, pneus usés, pièces d'auto usées	Un magasin à Lac-Mégantic	Résidentiel ICI
Walmart 3130, rue Laval, Lac-Mégantic, QC G6B 1A5 (819) 583-2882	Batteries d'automobiles	Un magasin à Lac-Mégantic	Résidentiel ICI
Turmel Y Auto Électrique 4094, rue Laval, Lac-Mégantic QC G6B 1B2 (819) 583-3005	Batteries en tous genres	Un magasin à Lac-Mégantic	Résidentiel ICI
Pharmacie Jean-Coutu Claude Charron & Antoine Leclerc 3700, rue Laval, Lac-Mégantic (819) 583-2123	Médicaments périmés	Un magasin à Lac-Mégantic	Résidentiel
Magasin Coop St-Samuel 670, rue Principale, Lac-Drolet (819) 549-2424	Centre de disposition des RDD (peintures, piles et certains organiques)	Un magasin avec aire de disposition	Résidentiel, ICI et CRD
La Coop Lac-Mégantic Lambton 3012, rue Laval, Lac-Mégantic (819) 583-4444 et 136, rue Principale, Lambton (418) 486-7474	Centre de disposition des RDD (peintures, piles et certains organiques)	Deux magasins avec aire de disposition	Résidentiel, ICI et CRD
Magasin coop St-Ludger 131, rue du Pont, Saint-Ludger (819) 548-5846	Centre de disposition des RDD (peintures, piles et certains organiques)	Un magasin avec aire de disposition	Résidentiel, ICI et CRD

Nom	Activités et matières visées	Description des installations	Générateur visé
Écocentre de Lambton Contact : Municipalité de Lambton 230, rue du Collège Lambton (Québec) G0M 1H0 Téléphone : 418 486-7438 reception@lambton.ca	Centre de disposition des métaux, matériaux secs et encombrants	Écocentre avec zone de tri seulement	Résidentiel ICI CRD
Service de dépôt municipal de Notre-Dame-des-Bois Contact : Ghislain Lambert 45, route de l'Église (819) 888-2724	Centre de disposition des matériaux secs, encombrants et certain RDD (huiles usées et peintures)	Service de dépôt avec zone de tri, conteneurs et aire de stockage des RDD. Point de récupération de la SOGHU	Résidentiel ICI CRD

3.1.1 Service de l'environnement de la MRC du Granit

En plus de la gestion des ententes, présentées à la section 2.2, notre service de l'environnement met également en œuvre une collecte annuelle des RDD pour le secteur résidentiel et pour certains ICI tels que les bureaux municipaux, les salons de coiffure et d'autres ICI assimilables au secteur résidentiel. Plus de détails seront présentés à ce sujet à la section 3.2.6.

Il est ici intéressant de mentionner que la MRC occupe un espace voisin au centre de traitement des boues à l'écocentre de Lac-Mégantic pour y effectuer ses activités de tri et de préparation à l'expédition des RDD. Le service vise toutes les catégories de RDD, soit les peintures, les organiques, les acides, les bases, les piles, les aérosols, les oxydants, les pesticides, et les autres RDD.

3.1.2 Écocentre de Lac-Mégantic

L'écocentre de Lac-Mégantic est une institution municipale qui joue un rôle clé dans la GMR du territoire par les nombreux services offerts. L'écocentre permet la disposition des matériaux secs, des encombrants, des RDD, des TIC, des matières putrescibles et des matières recyclables en gros volume. Le service est gratuit pour les citoyens de Lac-Mégantic et pour deux autres municipalités soit Milan et Sainte-Cécile-de-Whitton qui ont une entente avec la Ville de Lac-Mégantic. Les citoyens des autres municipalités doivent assumer des frais. Le site est muni d'une balance et d'un poste de contrôle. L'aire de tri y est assez vaste pour recevoir d'importantes quantités de matériaux secs, métaux, bois et autres résidus de CRD.

L'écocentre de Lac-Mégantic est aussi un site de valorisation des matières putrescibles par compostage. La plate-forme de compostage reçoit les boues provenant de l'usine d'épuration de la ville de Lac-Mégantic (VLM), les résidus organiques provenant de la collecte 3^e voie de la VLM et les boues de fosses septiques provenant de tout le territoire de la MRC du Granit.

D'une superficie d'environ 1 hectare (10 000 m²), la plate-forme de compostage a été aménagée sur la surface des anciennes cellules du lieu d'enfouissement sanitaire exploitées entre les années 1980 et 1985. Sa fondation est constituée de différentes couches de gravier concassé nécessitant donc un entretien régulier. Le certificat d'autorisation (CA) du MDDELCC est valide pour une durée non limitée. Cette plate-forme peut recevoir annuellement au plus 3 000 tonnes de matières organiques et produire au plus 5 000 tonnes de compost.

La méthode de compostage adoptée est le retournement à la pelle hydraulique en piles statiques. Le cycle de compostage complet, incluant la période de maturation, est généralement de 12 mois. Les structurants utilisés comme source de carbone proviennent de différentes sources locales comme le bran de scie, copeaux de bois et les matières apportées à l'écocentre par les citoyens comme les feuilles mortes collectées, les arbres de Noël, les branches d'arbres et les résidus verts.

Plus spécifiquement, le centre de traitement des boues de fosses septiques est en activité depuis 1998 grâce à une entente entre la MRC du Granit et la Ville de Lac-Mégantic qui est responsable de l'opération du centre pour l'ensemble des municipalités du territoire. Ce centre est situé sur le même terrain que l'écocentre de Lac-Mégantic.

Une fois déshydratées jusqu'à une siccité d'environ 20 %, les boues sont acheminées sur la plate-forme de compostage. La situation géographique centrale sur le territoire de la MRC du Granit est avantageuse pour le transport des boues de fosses septiques. De plus, le partage de ressources pour la gestion et l'opération du site avec les employés de la Ville de Lac-Mégantic représente un atout certain.

L'équipement de déshydratation est composé de deux bassins de réception d'une capacité de 100 m³ chacun, et d'un système Dewatech A. B. (communément appelé DAB) d'une capacité de traitement de 80 à 100 m³ par jour soit l'équivalent de 30 fosses septiques vidées en totalité. Le procédé de déshydratation par le DAB est assez simple. Il consiste à mélanger les boues à un polymère qui permet une floculation. Ces boues et polymère sont pompés dans le DAB et par le biais de la force gravitationnelle, l'eau libérée par le processus de floculation (le filtrat) se retire par les parois filtrantes du DAB. Les boues floculées restent donc dans le DAB et s'accumulent dans un contenant. Le filtrat est pour sa part dirigé vers un étang de lixiviation et traité à l'aide d'aérateurs. Cet étang reçoit et traite également les eaux de lixiviation de la plate-forme de compostage, en plus des eaux de lixiviation de l'ancien LES.

La capacité de traitement du système est suffisante pour traiter les boues de l'ensemble du territoire et elle pourrait même s'adapter à une augmentation de 10 à 20 %. En effet, le deuxième bassin est rarement utilisé et le système ne fonctionne actuellement pas à sa pleine capacité (environ 4 jours par semaine durant la période estivale). Certaines adaptations

organisationnelles devraient être considérées pour augmenter la capacité de traitement, mais cela ne serait envisageable sans investissement majeur.

Le tableau 3.2 présente la fiche technique de l'Écocentre de Lac-Mégantic

Tableau 3.2 : Fiche technique de l'écocentre de Lac-Mégantic

Nom	Écocentre de Lac-Mégantic				
Localisation	5138, rue Pie XI, Lac-Mégantic				
Propriétaire et adresse	Ville de Lac-Mégantic, 5527, rue Frontenac, Bureau 200 Lac-Mégantic (Québec) G6B 1H6, 819 583-2441				
Activités	Centre de disposition des matériaux secs, encombrants, RDD, TIC, matières putrescibles, matières recyclables, gros volumes, boues de fosses septiques et boues de l'usine d'épuration des eaux usées. Compostage des matières putrescibles reçues.				
Clientèle	Résidentiel, ICI, CRD. Pour les boues de fosses septiques la clientèle est résidentiel en plus de certains ICI exceptionnels (ex: installations municipales, toilettes sèches, fosses temporaires de chantier)				
Quantités annuelles de matières (tonnes)					
	Reçues	Transférées	Traitées	Refusées	Rejetées
Matériaux secs et encombrants	350	330	20	0	0
RDD et TIC	4	4	0	0	0
Putrescibles	600	0	600	0	0
Boues de l'usine d'épuration	1000	0	1000	0	0
Boues de fosses septiques	500	0	500	0	0
	Capacité de traitement (tonnes)		Capacité résiduelle (tonnes)		
Matériaux secs et encombrants	400		100		
RDD et TIC	5		1		
Putrescibles	1000		Pour la plate-forme de compostage : 900 tonnes pour les trois types de matières confondues. La plate-forme peut recevoir annuellement au plus 3 000 tonnes de matières organiques et produire au plus 5 000 tonnes de compost. Le DAB pourrait traiter 10 à 20 % de plus.		
Boues de l'usine d'épuration	1000				
Boues de fosses septiques	Le DAB : 80 à 100 m3 de boues par jour. La plate-forme peut traiter 1000 tonnes				
Durée de vie	Le CA du MDDELCC pour la plate-forme est valide pour une durée non limitée. Le DAB a une durée de vie relative à son entretien et pourrait toujours être remis à neuf au besoin. Aucun investissement majeur n'est à anticiper pour les 5 prochaines années.				

3.1.3 Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc.

La présence d'un centre de tri sur le territoire représente un atout certain pour la GMR du territoire. Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc. (ci-après appelée SLM) est une entreprise privée qui œuvre en gestion des matières résiduelles, en particulier au niveau des matériaux secs. L'entreprise possède un centre de tri des matériaux secs, une division d'achat, de récupération et de transport de métaux et de carcasses d'automobiles, en plus d'un service de location de conteneurs, d'une division de récupération de la tubulure acéricole, d'un service de démolition et de démantèlement et d'un service de transport de rebuts secs. L'entreprise accepte aussi les plastiques d'emballage de balles de foin qu'elle presse pour une mise en marché. Enfin, bien que limitée en termes d'inventaire, l'entreprise met en marché certains matériaux usagés réutilisables, faisant ainsi passer la réutilisation avant le recyclage.

En début 2014, neuf municipalités avaient une entente avec l'entreprise en offrant à leurs citoyens l'opportunité de disposer de 2 à 4 tonnes métriques de matériaux secs. Les citoyens bénéficiant d'une entente doivent aller porter leurs matières au centre de tri. Ces neuf municipalités sont Audet, Frontenac, Lac-Drolet, Marston, Nantes, Piopolis, St-Ludger, St-Robert-Bellarmin et Saint-Augustin-de-Woburn. De plus, la Municipalité de Stornoway a choisi un service de dépôt en conteneur dans leur municipalité et Courcelles et Lac-Mégantic optent plutôt pour le service de chargeuse à même leurs infrastructures avec un équipement spécialisé.

Les installations de SLM comprennent un centre de réception avec balance, plusieurs aires de stockage, une unité de triage extérieur, un appareil de broyage pour la cogénération, quelques presses pour la mise en ballot de différentes matières en plus de plusieurs machineries spécialisées pour le tri, le transport, le démantèlement et la coupe de plusieurs types de matières. L'entreprise est aussi un point de Récupération de la SOGHU pour les huiles usées. Le tableau 3.3 présente la fiche technique de SLM.

Tableau 3.3 : Fiche technique de Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc.

Nom	Sanitaire Lac-Mégantic Inc.
Localisation	9109, Route 204, Frontenac
Propriétaire et adresse	Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc. 9109, Route 204 Frontenac, (QC) G6B 2S1
Activités	Gestion et récupération de béton, brique et asphalte. Centre de tri des matériaux secs, location de conteneurs, démolition et démantèlement, transport de rebuts secs, achat, récupération et transport de vieux métaux, dont les carcasses automobiles. Service de récupération de la tubulure acéricole et des plastiques de balle de foin. Revente de certains matériaux.
Clientèle	Résidentiel, ICI, CRD

Quantités annuelles de matières (tonnes)					
	Reçues	Transférées	Traitées	Refusées	Rejetées
Matériaux secs	17 423	0	17 423	0	2 000
RDD	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
VHU	Conf.	Conf.	Conf.	Conf.	Conf.
Acier et métaux	Conf.	Conf.	Conf.	Conf.	Conf.
Bois	3695	0	3 695	0	0
Béton, pierre, brique	5240	0	5 240	0	0
	Capacité de traitement		Capacité résiduelle		
Matériaux secs	25 à 35 000		8 à 18 000		
RDD	n.d.		n.d.		
VHU	Illimitée		Illimitée		
Acier et métaux	Illimitée		Illimitée		
Bois	10 000		6 000		
Béton, pierre, brique	10 000		5 000		
Durée de vie	Illimitée, tant que le certificat d'autorisation est respecté.				

3.1.4 La Ressourcerie du Granit - Le Chiffonnier

La Ressourcerie du Granit - Le Chiffonnier est une entreprise d'économie sociale qui se spécialise dans la réutilisation et la valorisation d'une vaste catégorie de matières. L'ensemble des citoyens de la MRC est invité à aller y porter leurs vêtements, meubles, jouets, électroménagers, livres, outils et autres menus articles usagés pour qu'ils soient triés et revendus. L'entreprise se charge également de recueillir les TIC non fonctionnels, les peintures, les fluocompactes et les piles. Elle gère également la cueillette des appareils électroménagers contenant des halocarbures en vue d'assurer un traitement conforme de ces gaz. Le tableau 3.4 présente la fiche technique de la Ressourcerie.

Tableau 3.4 : Fiche technique de la Ressourcerie du Granit

Nom	Ressourcerie du Granit - Le Chiffonnier
Localisation	2969, rue Laval, Nantes (Qc) G6B 1A2
Propriétaire et adresse	Ressourcerie du Granit - Le Chiffonnier
Activités	Collecte, recyclage (réparation et/ou réutilisation), et mise en vente de textiles, meubles, jouets, électroménagers, livres, outils et autres menus articles. Point de dépôt pour les TIC et pour certains RDD (peintures, fluocompactes et piles). Gestion des électroménagers contenant des halocarbures.
Clientèle	Résidentiel et ICI

Quantités annuelles de matières (tonnes)					
	Reçues et triées	Transférées	Traitées (revendues pour réutilisation)	Refusées	Rejetées
Textile	102	87	11	0	4
Meubles	52	31	52	n.d.	0
Électroménagers et fer	38,6	16,6	22	0	0
Appareils avec halocarbures	7,4	7,4	0	0	0
Jouets	4	2	1,5	0	0,5
TIC	21	15	6	0	0
Menus articles	52	0	26	0	26
Peintures	4,2	4,2	0	0	0
Autres RDD (sauf TIC)	0,9	0,9	0	0	0
	Capacité de traitement (tonnes)		Capacité résiduelle (tonnes)		
Textile	125		23		
Meubles	80		28		
Électroménagers et fer	50		11,4		
Appareil avec halocarbures	20		12,6		
Jouets	10		6		
TIC	50		29		
Menus articles	60		8		
Peintures	7		2,7		
Autres RDD (sauf TIC)	3		2,1		
Durée de vie	Non applicable				

3.1.5 Écocentre de Lambton

Ce petit écocentre municipal est en activité depuis 2012. Sa gestion est sous la responsabilité de la Municipalité. L'écocentre de Lambton reçoit les matériaux secs et les encombrants dont les métaux, le bois et le bardeau d'asphalte. Les matériaux secs et les encombrants triés et ceux mélangés sont transférés chez Valoris qui assure leur traitement. Les métaux trouvent la voie d'un ferrailleur. Le tableau 3.5 présente la fiche technique de l'écocentre.

Tableau 3.5 : Fiche technique de l'écocentre de Lambton

Nom	Écocentre de Lambton
Localisation	176, rang St-Michel, Lambton
Propriétaire et adresse	Municipalité de Lambton 230, rue du Collège (Qc)

Activités	Centre de disposition des matériaux secs, encombrants, et métaux				
Clientèle	Résidentiel, ICI, CRD				
Quantités annuelles de matières (tonnes)					
	Reçues	Transférées	Traitées	Refusées	Rejetées
Matériaux secs et encombrants	n.d.	La totalité	0	n.d.	0
Métaux	n.d.	La totalité	0	n.d.	0
	Capacité de traitement (tonnes)		Capacité résiduelle (tonnes)		
Matériaux secs et encombrants	n.d.		n.d.		
Métaux	n.d.		n.d.		
Durée de vie	Non applicable				

3.1.6 Service de dépôt municipal de Notre-Dame-des-Bois

Ce service est une initiative récente de la Municipalité pour répondre à un besoin de la population locale, pour laquelle l'acheminement des matières à la ville centre représentait un obstacle à cause de la distance à parcourir. De plus, la Municipalité voulait offrir des voies de récupération pour les matériaux secs, les encombrants, les métaux, les matières putrescibles, les TIC, et les RDD (peintures et huiles usées seulement). Le site n'est pas considéré comme un éco-centre en raison de la petite superficie de ses installations. En effet, la dalle de réception des matériaux secs mesure seulement 7 X 9 mètres, tandis que la petite plate-forme de compostage mesure à peine 13 mètres carrés. Le but de la plate-forme de compostage était de permettre aux citoyens d'y effectuer du compost collectif dont l'utilisation servirait à l'entretien des plates-bandes de la municipalité. Le service est en opération depuis mai 2015, c'est pourquoi les données de tonnage sont toujours non disponibles (n.d.). Toutefois, il est possible de présenter les capacités de traitement dans la fiche technique présentée au tableau 3.6.

Tableau 3.6 : Fiche technique du point de service de Notre-Dame-des-Bois

Nom	Point de service de Notre-Dame-des-Bois				
Localisation	45, route de l'Église, Notre-Dame-des-Bois				
Propriétaire et adresse	Municipalité de Notre-Dame-des-Bois, 35, route de l'Église				
Activités	Centre de disposition des matériaux secs, encombrants, métaux, matières putrescibles, TIC, huiles usées et peintures				
Clientèle	Résidentiel, ICI, CRD				
Quantités annuelles de matières (tonnes)					
	Reçues	Transférées	Traitées	Refusées	Rejetées
Matériaux secs et encombrants	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Métaux	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Matières putrescibles	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Quantités annuelles de matières (tonnes)					
	Reçues	Transférées	Traitées	Refusées	Rejetées
TIC	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Huiles usées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Peintures	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Capacité de traitement (tonnes)		Capacité résiduelle (tonnes)		
Matériaux secs et encombrants	400		n.d.		
Métaux	500		n.d.		
Matières putrescibles	2		n.d.		
TIC	300		n.d.		
Huiles usées	300		n.d.		
Peintures	300		n.d.		
Durée de vie	Non applicable				

3.1.7 Organismes et entreprises œuvrant à l'extérieur du territoire

Les acteurs en GMR extérieurs au territoire sont présentés dans le tableau 3.7. Il est important de préciser que pour les organismes et entreprises faisant partie du système régional, le tableau présente aussi les capacités de traitement, les capacités résiduelles et la durée de vie des installations d'élimination selon les autorisations et décrets gouvernementaux.

Tableau 3.7 : Entreprises et organismes en GMR à l'extérieur du territoire

Nom	Activités et matières visées	Description des installations	Générateur visé
Valoris Contact : Claude Brochu 107, ch. Maine Central, Bury info@valoris-estrie.com (819) 560-8403 www.valoris-estrie.com	Centre de tri des matières résiduelles	Le centre de tri, en opération à l'été 2015, permettra de trier et de détourner de l'enfouissement plus de 60 % de matières résiduelles. L'objectif est d'accueillir et traiter quelque 100 000 tonnes de matières résiduelles annuellement (25 000 en provenance du secteur CRD; 25 000 en provenance du secteur ICI et 50 000 en provenance du secteur résidentiel)	Résidentiel ICI CRD
	LET	Capacité annuelle selon le certificat d'autorisation : la capacité maximale autorisée est de 755 000 m ³ avec une densité de 0,7t/m ³ . La conception de la première phase du L.E.T. a été faite en tenant compte d'un tonnage annuel de 40 000 tonnes/année. Quantités annuelles de matières éliminées : 30 000 à 40 000 tonnes par année. Capacité résiduelle du LET : 528 000 tonnes. Durée de vie du LET : La durée de vie est de plus de 40 ans en considérant l'agrandissement du site qui fera l'objet d'audiences devant le BAPE. La date de fermeture prévisionnelle est non-déterminée.	Résidentiel ICI

Nom	Activités et matières visées	Description des installations	Générateur visé
<p>Centre d'excellence en valorisation des matières résiduelles (CEVMR) Contact : Véronique Belley-Vézina 107, chemin Maine Central Bury, Québec J0B 1J0 819 560-8403, poste 2916 vbelleyvezina-valoris@hsfqc.ca</p>	<p>Centre de déploiement d'innovations technologiques et sociales dans le domaine de la valorisation des matières résiduelles. Moteur d'une croissance économique verte en Estrie. Création de partenariats et de projets structurants dans ses 4 pôles d'intervention. Une entité indépendante, mais partenaire de Valoris</p>	<p>Bénéficie d'un bâtiment expérimental (280 m³) avec plate-forme extérieure (2 550 m²) et d'un bureau dans le parc Éco-industriel de Valoris. Le Centre d'excellence a pour mission de réaliser l'ambitieux objectif d'enfouissement zéro par l'optimisation de la contribution de chacun des volets des 3RV-E, notamment par le développement et la promotion d'innovations technologiques et sociales en valorisation des matières résiduelles ainsi que par la mise en place de partenariats avec les acteurs du milieu</p>	<p>Résidentiel ICI CRD</p>
<p>Récupération Frontenac Contact : André Jr St-Cyr 217, Monfette Ouest, Thetford Mines info@recuperationfrontenac.com (418) 338-8551 www.recuperationfrontenac.com</p>	<p>Centre de tri de matières recyclables provenant de la collecte sélective résidentielle et des ICI</p>	<p>Capacité de traitement : 32 000 t/an Capacité résiduelle : 3 750 t/an</p>	<p>Résidentiel ICI</p>
<p>Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) Contact : Jacinthe Caron 165, rue Moore, bureau 300 Sherbrooke (Québec), J1H 1B8. (819) 821-4357 http://www.environnementestrie.ca/</p>	<p>Le CREE est un organisme de concertation regroupant des intervenants en environnement de la région de l'Estrie dans le but de promouvoir la conservation et l'amélioration de l'environnement dans une optique de développement durable</p>	<p>Pas d'installation en lien avec la GMR sur le territoire</p>	<p>Résidentiel ICI CRD</p>
<p>Gaudreau Environnement Contact : Marc Fournier 25, Route 116, C.P. 662, Victoriaville (819) 758-8378 www.groupegaudreau.com</p>	<p>Service de vidange de fosses septiques et de transport des boues</p>	<p>Pas d'installation en lien avec la GMR sur le territoire</p>	<p>Résidentiel Certain ICI</p>
<p>Laurentides re/sources Contact : Stéphanie Roy 345, rue Bulstrode, Victoriaville (Qc) stephanie.roy@laurentide.biz (819) 758-5497 www.recyc-quebec.qc.ca</p>	<p>Recyclage de peintures, teintures et vernis. Récupération d'ampoules fluocompactes, de piles électriques et d'huiles</p>	<p>Pas d'installation en lien avec la GMR sur le territoire</p>	<p>Résidentiel Certain ICI</p>

Nom	Activités et matières visées	Description des installations	Générateur visé
Services Sanitaires Denis Fortier Contact : Steve Fortier 3878, boul. Frontenac Est Thetford Mines (Qc) info@sanitairesdemisfortier.com (418) 332-2880 www.sanitairesdenisfortier.com	Service de transport des déchets domestiques et de la collecte sélective	Pas d'installation en lien avec la GMR du territoire	Résidentiel ICI CRD
Festivals et événements verts de l'Estrie (FEVE) 165, rue Moore, bureau 301 Sherbrooke (Québec) J1H 1B8 feve@environnementestrie.ca (819) 821-4357, poste 6	FEVE, sous l'égide du CREE, a la responsabilité de fournir un service d'événements écoresponsables aux organisateurs de festivals et d'événements de la région	Pas d'installation en lien avec la GMR du territoire	Résidentiel ICI
Appel à recycler Canada Inc. 9160, boul. Leduc, Suite 410 Brossard (Québec) J4Y 0E3 www.appelarecycler.ca 888-224-9764	Récupération des piles	Pas d'installation en lien avec la GMR du territoire	Résidentiel ICI CRD
Ferme MNR 3, rue Hamel Saint-Éphrem-de-Beauce (Qc) (418) 484-2441	Service de transport des déchets domestiques et de la collecte sélective	Pas d'installation en lien avec la GMR du territoire	Résidentiel ICI CRD
Transport Orduier de la Région de L'amiante (TORA) 95, avenue St-Patrick St-Joseph de Coleraine (Qc) (418) 423-5662	Service de transport des déchets domestiques et de la collecte sélective. Lieu de dépôt des matériaux secs	Pas d'installation en lien avec la GMR du territoire	Résidentiel ICI CRD
Kruger Bromptonville 220, route de Windsor Sherbrooke (Qc) (819) 846-2721 paper.kruger.com	Bois secs broyés selon spécification pour la cogénération	Pas d'installation en lien avec la GMR sur le territoire. Client de Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc.	ICI
ARPE-Québec (888) 557-8177 info@recyclemelectroniques.ca/qc	Récupération et recyclage des produits électroniques	Pas d'installation en lien avec la GMR sur le territoire. Lien d'affaire avec la Ressourcerie du Granit inc.	Résidentiel et ICI
Fondation Mira 1135, 2e Rang Neuville (Qc) G0A 2R0 Tél. : 418-876-1202 # 224 cartouchesext@mira.ca	Récupération des cartouches d'encre et cellulaires	Pas d'installation en lien avec la GMR du territoire	Résidentiel et ICI

Nom	Activités et matières visées	Description des installations	Générateur visé
Entraide diabétique du Québec (EDQ) 8550, boul. Pie IX, bureau 300 Montréal (Québec) H1Z 4G2 1-800-361-3504, poste 234 administration@entraidediabetique.org	Récupération des vêtements usagés	Pas d'installation en lien avec la GMR sur le territoire. Lien d'affaire avec la Ressourcerie du Granit inc.	Résidentiel et ICI
Veolia Services à l'Environnement Services Industriel Contact : Michel Gagnon 316, du Parc Industriel Windsor (Qc) michel.gagnon@veolia.com (819) 822-1820 si.veoliase.com	Transport et récupération des matières dangereuses (huiles usées) Nettoyage industriel	Pas d'installation, mais en activité sur le territoire, notamment auprès des garages de mécanique	Résidentiel et ICI
Rapid Gaz 241, rue Saint-Charles Sud Granby (Qc) (877) 990-4249 www.rapidgaz.net	Traitement et récupération des bouteilles de propane	Quelques points de service sur le territoire	Résidentiel et ICI

3.2 Modes de collectes, description et fréquence

Les services offerts en GMR sur le territoire du Granit sont relativement uniformes pour l'ensemble des municipalités en raison des ententes établies et d'une gestion commune par la MRC. Cette section détaille les modes des différentes collectes offertes et leurs fréquences, en distinguant les particularités propres à certaines municipalités.

3.2.1 Collecte des résidus ultimes

La collecte des résidus ultimes est assurée par l'entreprise Service Sanitaire Denis Fortier (SSDF) pour 18 des 20 municipalités. Pour toutes les municipalités, la collecte est mécanisée et utilise des bacs roulants de 360 litres et des conteneurs de 2 à 8 verges pour certains ICI. Les bacs roulants sont levés aux deux semaines sauf pour Lac-Mégantic où elle est réalisée aux mois durant la saison froide (en raison de la 3^e voie) et pour Stratford où elle est réalisée aux semaines durant la période chaude. La levée des conteneurs s'effectue normalement chaque semaine. Le tableau 3.8 détaille la collecte avec ses particularités.

Tableau 3.8 : Collecte des résidus ultimes, description et fréquence

Municipalité	Secteur	Fréquence	Collecte / année	Contenants	Entente pour la disposition et contrat de transport
Lac-Mégantic	Résidentiel	Aux deux sem. (avril à oct.) Aux mois (nov. à mars)	21	Bacs roulants 360 L	Disposition : Valoris (Bury) Prix (2015) : 60 \$ / tonne + redevance à 20,38 \$ / tonne Durée de l'entente : 5 ans Échéance : 31 mai 2016 Tonnage 2013 : 1 847 tonnes Transport : SSDF Prix (2015) : 1,57 \$ / levée 8,90 \$ / conteneur 2 et 4 vg 13,47 \$ / conteneur 6 et 8 vg (prix par levée) Durée du contrat : 5 ans Échéance : 31 mai 2016
	ICI	À la semaine (avril à octobre) Aux deux sem. (novembre à mars)	42	Bacs roulants 360 L	
		À la semaine	52	Conteneurs	
Stratford	Résidentiel	À la semaine (mai à sept.) Aux deux sem. (octobre à avril)	37	Bacs roulants 360 L	Disposition : Valoris (Bury) Prix (2013) : 60 \$ / tonne + redevance à 20,38 \$ / tonne Durée de l'entente : 3 ans Échéance : 31 décembre 2017 Tonnage 2013 : 513 tonnes Transport : TORA Prix (2013) : 2,40 \$ / ULE*; Le prix pour les conteneurs est variable et en fonction d'ententes privées entre le transporteur et ses clients. Durée du contrat : 1 an Échéance : 18 janvier 2016
	ICI	Pas de fréquence uniforme, l'entrepreneur s'entend avec chaque ICI client	ND	Bacs roulants 360 L	
Courcelles	Résidentiel	Aux deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Disposition : Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Saint-Étienne-des-Grès) Prix (2013) : 137 \$ / tonne + redevance à 20,38 \$ / tonne Durée de l'entente : sans entente Échéance : sans entente Tonnage 2013 : 194 tonnes Transport : Ferme MNR
	ICI	À la semaine	52	Conteneurs	

Municipalité	Secteur	Fréquence	Collecte / année	Contenants	Entente pour la disposition et contrat de transport
				Bacs roulants 360 L	Prix (2013) : 2,20 \$ / ULE*; Le prix pour les conteneurs est variable et en fonction d'ententes privées entre le transporteur et ses clients. Durée du contrat : 1 an Échéance : 2016
Les 17 autres municipalités	Résidentiel	Aux deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Disposition : Valoris (Bury) Prix (2013) : 60 \$ / tonne + redevance à 20,38 \$ / tonne Durée de l'entente : 5 ans Échéance : 30 octobre 2017 Tonnage 2013 : 4 584 tonnes
	ICI	Aux deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Transport : SSDF Prix (2013) : 2,07 \$ / ULE*; 103,50 \$ / conteneur 2 vg 163,53 \$ / conteneur 4 vg 216,66 \$ / conteneur 6 vg 260,00 \$ / conteneur 8 vg (prix mensuel)
		À la semaine	52	Conteneurs	Durée du contrat : 5 ans Échéance : 31 décembre 2016

*ULE : Unité de logement équivalent. Une porte = 1 ULE, un chalet = 1/2 ULE

3.2.2 Collecte des matières recyclables

Cette collecte est également effectuée par Service Sanitaire Denis Fortier pour la majorité des municipalités, avec pour seule exception, la municipalité de Courcelles, qui est desservie par l'entreprise Ferme MNR de Saint-Éphrem-de-Beauce. Cependant l'ensemble des matières recyclables du territoire trouve leur destination finale chez Récupération Frontenac inc. à Thetford Mines. Pour toutes les municipalités, la collecte est mécanisée et utilise des bacs roulants de 360 litres et des conteneurs de 2 à 8 verges pour certains ICI. La collecte des bacs roulants s'effectue aux deux semaines pour l'ensemble des municipalités, tandis que les conteneurs sont levés aux semaines. Le tableau 3.9 détaille la collecte avec ses particularités.

Tableau 3.9 : Collecte des matières recyclables, description et fréquence

Municipalité	Secteur	Fréquence	Collecte / année	Contenants	Entente pour la disposition et contrat de transport
Lac-Mégantic	Résidentiel	Aux deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Disposition : Récupération Frontenac inc. Prix (2015) : entrée gratuite Durée de l'entente : 5 ans Échéance : 2017 Tonnage 2013 : 925 tonnes Transport : SSDF Prix (2015) : 1,43 \$ / levée; 8,89 \$ / conteneur 2 et 4 vg 13,45 \$ / conteneur 6 et 8 vg (Prix par levée) Durée du contrat : 5 ans Échéance : 31 mai 2016
	ICI	Aux deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	
		À la semaine	52	Conteneurs	
Courcelles	Résidentiel	Aux deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Disposition : Récupération Frontenac inc. Prix (2013) : Entrée gratuite Durée de l'entente : 5 ans Échéance : juillet 2017 Tonnage 2013 : 69 tonnes Transport : Ferme MNR Prix (2013) : 1,85 \$ / ULE*; Le prix pour les conteneurs est variable et en fonction d'ententes privées entre le transporteur et ses clients. Durée du contrat : 1 an Échéance : 2016
	ICI	Aux deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	
		À la semaine	52	Conteneurs	
Les 18 autres municipalités	Résidentiel	Aux deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Disposition : Récupération Frontenac inc. Prix (2013) : Entrée gratuite Durée de l'entente : 5 ans Échéance : 31 décembre 2016 Tonnage 2013 : 1 586 tonnes Transport : SSDF Prix (2013) : 1,81 \$ / ULE*; 42,89 \$ / conteneur 2 vg 68,37 \$ / conteneur 4 vg 83,99 \$ / conteneur 6 vg 106,02 \$ / conteneur 8 vg Durée du contrat : 5 ans Échéance : 31 décembre 2016
	ICI	Aux deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	
		À la semaine	52	Conteneurs	

*ULE : Unité de logement équivalent. Une porte = 1 ULE, un chalet = 1/2 ULE

3.2.3 Collecte des matières organiques

La Ville de Lac-Mégantic offre depuis 2006 une collecte des matières organiques à tous ses citoyens et ICI. La collecte s'effectue à la semaine de mai à octobre et aux deux semaines de novembre à avril. Un bac brun de 240 L est utilisé et les matières sont compostées à l'écocentre de Lac-Mégantic, situé à moins de cinq kilomètres du centre-ville. Le tableau 3.10 détaille la collecte avec ses particularités.

Tableau 3.10 : Collecte des matières organiques

Municipalité	Secteur	Fréquence	Collecte / année	Contenants	Entente pour la disposition et contrat de transport
Lac-Mégantic	Résidentiel	À la semaine (mai à octobre) Aux 2 semaines (novembre à avril)	29	Bacs roulants 240 L	Disposition : écocentre Lac-Mégantic Prix (2015) : 38 \$ / tonne, plus 7 \$ / tonne pour l'enfouissement des rejets de tamisage Durée de l'entente : s.o. Échéance : s.o. Tonnage 2013 : 567 tonnes Transport : SSDF Prix (2015) : 1,07 \$ / levée; 8,89 \$ / conteneur 2 et 4 vg 13,45 \$ / conteneur 6 et 8 vg (prix par levée) Durée du contrat : 5 ans Échéance : 31 mai 2016
	ICI	À la semaine (mai à octobre) Aux 2 semaines (novembre à avril)	29	Bacs roulants 240 L	
		À la semaine (mai à octobre) Aux 2 semaines (novembre à avril)	29	Conteneurs	

3.2.4 Collecte des encombrants

Dix-sept des 20 municipalités ont pris entente avec SLM pour le traitement des encombrants domestiques. Pour ces municipalités, le contrat de collecte est sous la responsabilité de la MRC et à lieu deux fois l'an, au printemps et à l'automne. Il s'agit d'une collecte porte-à-porte où les encombrants sont déposés en bordure de la rue et ramassés manuellement par le collecteur. En raison de la proximité de son Écocentre, la Ville de Lac-Mégantic a choisi d'effectuer cette collecte une fois l'an. Pour Courcelles, il n'y a pas de collecte porte à porte mais un service de dépôt biannuel est offert aux citoyens. Pour l'ensemble des municipalités à l'exception de Stratford, les gros rebus sont valorisés au centre de tri de SLM et atteignent un taux de récupération moyen de plus de 75 %. Les gros rebus de Stratford, collectés deux fois l'an, sont acheminés chez Valoris. Le tableau 3.11 détaille la collecte avec ses particularités.

Tableau 3.11 : Collecte des encombrants

Municipalité	Secteur	Collecte / année	Entente pour la disposition et contrat de transport
Lac-Mégantic	Résidentiel	1	Disposition : Sanitaire Lac-Mégantic inc. Prix (2015) : 60 \$ / tonne Durée de l'entente : annuelle Échéance : aucune Tonnage 2013 : 56 tonnes Transport : SSDF Prix (2015) : 1,31 \$ / porte Durée du contrat : 5 ans Échéance : 31 mai 2016
Stratford	Résidentiel	2	Disposition : Valoris (Bury) Prix (2013): 60 \$ / tonne + redevance à 20,38 \$ / tonne Durée de l'entente : 3 ans Échéance : 31 décembre 2017 Tonnage 2013 : non déterminé Transport : TORA Prix (2013) : 6,34 \$ / ULE*; Durée du contrat : 1 an Échéance : 18 janvier 2016
Courcelles	Résidentiel	2	Disposition, transport et traitement : Sanitaire Lac-Mégantic inc.; Prix (2013) : 2 064 \$; Durée de l'entente : sans entente; Échéance : sans entente; Tonnage 2013 : 194 tonnes
Les 17 autres municipalités	Résidentiel	2	Disposition : Sanitaire Lac-Mégantic inc.; Prix (2013): 60 \$ / tonne; Durée de l'entente : 5 ans; Échéance : 30 octobre 2017 Tonnage 2013 : 354 tonnes Transport : SSDF Prix (2013) : 2,79 \$ / ULE* Durée du contrat : 5 ans; Échéance : 31 décembre 2016

*ULE : Unité de logement équivalent. Une porte = 1 ULE, un chalet = 1/2 ULE

3.2.5 Collecte des boues de fosses septiques

Depuis 1998, la MRC du Granit a pris en charge, pour toutes ses municipalités, la vidange périodique des installations septiques situées sur son territoire et ce, en conformité avec le Règlement R.R.Q., C. Q-2, R-22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. En vertu du Règlement, toute fosse septique utilisée à longueur d'année desservant une résidence isolée, doit être vidangée au moins une fois tous les deux (2) ans et toute fosse septique utilisée de façon saisonnière desservant une résidence isolée, doit être vidangée au moins une fois tous les quatre (4) ans.

Les propriétaires ayant une installation septique sur leur terrain sont contactés par téléphone ou par courrier afin de les informer de la date à laquelle leur installation septique sera vidangée et afin de leur permettre de se préparer convenablement. La période de vidange des installations septiques s'échelonne du mois de mai à la fin du mois d'octobre. Pendant cette période, des camions circulent sur tout le territoire à des dates prévues au calendrier.

La MRC a signé un contrat de cinq ans avec l'entreprise Gaudreau Environnement pour assurer ce service. La date d'échéance du contrat est le 31 décembre 2018. Les prix suivants sont les prix pour la première année du contrat, soit l'année 2014 : vidange sélective : 81,76 \$; vidange

totale : 92,60 \$; vidange d'urgence en saison : 135,98 \$; vidange d'urgence hors-saison : 376,55 \$. Le montant total du contrat pour les cinq années s'élève à tout près de 1,6 M \$, tandis que le traitement s'élève à 215 000 \$ annuellement.

3.2.6 Collecte des RDD

La collecte des résidus domestiques dangereux se fait chaque année dans chacune des municipalités parallèlement au calendrier de vidange des installations septiques, à l'exception de la Ville de Lac-Mégantic qui a son propre réseau de collecte. La semaine précédent la date de collecte, chaque citoyen reçoit, à sa résidence, un sac sur lequel est imprimé un aide-mémoire du service ainsi que des matières acceptées, en plus de la date précise à laquelle la collecte aura lieu chez lui. La Ville de Lac-Mégantic organise aussi une collecte à domicile au mois d'octobre de chaque année.

Le préposé de la MRC collecte les RDD à l'aide d'une camionnette et les trie en vue de leur collecte par Laurentides re/sources. En 2013, pour la MRC du Granit, le service de collecte des RDD coûtait 47 943 \$. Annuellement, ce service coûte environ 45 000 \$. Ce montant provient d'une quote-part assumée par les 19 municipalités participantes.

3.2.7 Autres collectes de la Ville de Lac-Mégantic

En plus des collectes précédemment décrites, la Ville de Lac-Mégantic déploie une collecte annuelle porte à porte pour les TIC qu'elle offre aussi aux ICI. Elle gère aussi une collecte de matériaux secs auprès des ICI du territoire. Les conteneurs de matériaux secs sont levés à la semaine et la matière est acheminée au centre de tri SLM Récupération inc. Elle organise également deux collectes spéciales de feuilles mortes à l'automne en plus d'une collecte de sapins de Noël en janvier. Le tableau 3.12 détaille la collecte avec ses particularités.

Tableau 3.12 : Collectes spéciales de la Ville de Lac-Mégantic

Collecte	Secteur	Collecte / année	Coûts	
RDD	Résidentiel ICI	Une collecte en octobre	Les RDD et TIC sont collectés ensemble Coût de la collecte : 7 892 \$, soit 2,19 \$ / porte	
TIC				
Feuilles mortes	Résidentiel	2	Coût pour les deux collectes : 1 827 \$, soit 0,60 \$/porte	
Sapins de Noël	Résidentiel	1	Coût de la collecte : 2 031 \$, soit 1,00 \$/porte	
Matériaux secs	ICI	20	Bac roulant 360 L	1,57 \$ / levée
		52	Conteneur 4 verges	8,89 \$ / levée
		104		
		52	Conteneur 6 et 8 verges	13,45 \$ / levée
		104		

Chapitre 4 : Inventaire des matières résiduelles

4. Inventaire des matières résiduelles

Pour élaborer un plan d'action et se doter d'outils permettant d'atteindre les objectifs de la politique gouvernementale, il est primordial d'avoir un inventaire le plus exact possible pour les trois grands secteurs d'activité. Cependant, il n'a pas été possible de présenter des données comptabilisées pour toutes les catégories de matières en raison de plusieurs contraintes. Il va sans dire que la difficulté à obtenir des données exactes sur la nature, les caractéristiques et la provenance des différents types de matières résiduelles est de taille. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas d'autres choix que de joindre des données estimées aux données obtenues par compilation. Le portrait global peut toutefois être considéré comme étant le plus réaliste et fondé que possible, sans être tout à fait exact. Tout au long de ce chapitre, le lecteur est avisé de la précision, parfois faible, des données présentées.

Ce chapitre détaille les quantités générées, éliminées et valorisées qui sont estimées sur le territoire Granitois pour l'année 2013 conformément aux Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles publiées par le MDDELCC. On y présente également les taux de récupération qui sont simplement le rapport récupéré sur généré. Tout d'abord, les résultats sont présentés par secteurs d'activité et par types de matière. Ensuite, on retrouve un bilan synthèse à la fin de chaque secteur et finalement, un bilan global à la fin du chapitre. La plupart des résultats sont présentés pour l'ensemble de la MRC mis à part quelques exceptions expressément mentionnées dans le texte.

En terme de méthodologie d'inventaire, les principaux acteurs en GMR ont été sollicités par téléphone, courriel ou en personne jusqu'à l'obtention de données les plus détaillées possible. Afin de faciliter la collecte des données auprès des différents acteurs, il leur était spécifié au besoin que l'article 53.26 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) prévoit notamment que toute municipalité peut, « [...] dans le but d'obtenir l'information dont elle estime avoir besoin pour l'établissement et la révision du plan de gestion, exiger de [...] toute personne [...] ayant une entreprise ou un établissement sur son territoire, tout renseignement concernant l'origine, la nature, les quantités, la destination et les modalités de récupération, de valorisation ou d'élimination des matières résiduelles qu'elle produit, remet à un tiers ou prend en charge ». Enfin, beaucoup de données étaient aussi compilées par le service de l'environnement ce qui a simplifié l'exercice. Lorsque requises, les données du rôle d'évaluation foncière ont été utilisées.

L'outil de calcul réalisé par le cabinet d'expertise environnementale Chamard et Associés (version 1.1) (Chamard, 2014) a été utile tout au long de cet inventaire, en particulier pour estimer les matières générées et éliminées, dont le détail par type de matière n'était pas

disponible la plupart du temps. L'outil de calcul a été utilisé avec une approche prudente visant l'intégration d'un maximum de données réelles possibles de même que l'ajustement des valeurs de référence, chaque fois que disponibles. L'inventaire a aussi utilisé certaines estimations tirées du Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec (RECYC-QUÉBEC, 2012), une caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel auprès de 3 000 ménages québécois, réalisé par Éco Entreprises Québec et RECYC-QUÉBEC (2010) et d'une enquête menée en Estrie par les Consultants S.M. inc. (2012) à l'attention du Conseil Régional de l'Environnement de l'Estrie et de ses partenaires Consultants S.M. inc. (2012).

Tout au long de cet inventaire, l'hypothèse voulant que les quantités générées soient égales à la somme des quantités récupérées et éliminées a été posée. L'unité de mesure utilisée est la tonne métrique (t) estimée à l'unité près. Lorsque nécessaire, une explication est donnée sur les données manquantes, les limites et les incertitudes, les estimations pour les rejets et les matières non traitées ainsi que sur la saisonnalité et la réalité régionale. L'abréviation s.o. est utilisée pour signifier « sans objet » et l'abréviation n.d. pour signifier « non disponible ».

4.1 Inventaire du secteur résidentiel

Les prochaines sous-sections détaillent la méthodologie utilisée pour chaque type de matière inventorié pour le secteur résidentiel. Les résultats de l'inventaire suivent sous forme d'un tableau.

4.1.1 Matières recyclables

Pour estimer les tonnages des matières recyclables, la compilation des tonnages des différents transporteurs a été utilisée pour être intégrée à l'outil de calcul. Pour cette catégorie de matière, les ICI sont inclus aux calculs. En effet, la quasi-totalité des ICI est desservie par la collecte résidentielle et les tonnages s'y confondent. De plus, les données du transporteur ne permettent pas d'isoler les ICI, même ceux utilisant une collecte par conteneur. À compter de 2015 la précision nécessaire pour séparer la part des ICI devrait être fournie par les transporteurs.

Quant à elle, la ventilation (papier et carton, plastique verre et métal) a été ajustée dans l'outil de calcul d'après les données réelles du centre de tri Récupération Frontenac (2013). Ainsi, un biais supplémentaire a pu être évité dans les estimations.

Tableau 4.1 : Matières recyclables générées, récupérées, éliminées (ICI compris)

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	1 814	750	2 564
Métal	127	157	284
Plastique	192	579	771
Verre	325	200	525

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Total	2 458	1 686	4 144
Taux de récupération	59 %		

4.1.2 Matières organiques

Pour estimer les matières organiques générées sur le territoire, les proportions de résidus alimentaires (23 %), de résidus verts (12 %) et des autres matières compostables (10 %) estimées par RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec en collaboration avec Dessau et NI Environnement (2009) ont été utilisées. Ces proportions ont été appliquées au tonnage des matières enfouies pour l'année de référence. Par ailleurs, comme le tonnage des matières organiques récupérées sur le territoire de la Ville de Lac-Mégantic est connu, ce dernier a été ajouté aux estimations de l'outil. Il est important de préciser que l'outil prend en compte le nombre de composteurs domestiques distribués sur le territoire, de même que les campagnes de sensibilisation et la réglementation entourant l'herbicyclage.

Pour ce qui est des tonnages de matières organiques récupérées sur le territoire de la Ville de Lac-Mégantic, il a été possible de séparer la part des ICI qui est en partie desservie par la collecte 3^e voie. Pour ce faire, il a fallu estimer la proportion des ICI qui utilisent des bacs roulants et soustraire cette part des données globales en plus des quantités collectées par conteneurs auprès des ICI. De plus, il faut préciser que la ventilation (résidus verts, alimentaires et autres) utilisée pour la partie « récupéré » n'est pas celle de l'outil étant donné que l'herbicyclage est obligatoire sur le territoire de la Ville de Lac-Mégantic et que sa collecte 3^e voie exclut les résidus verts. Ainsi, un pourcentage différent de celui du provincial a été ajusté d'après des estimations conservatrices soit de 50 % résidus verts et de 50 % résidus alimentaires.

En ce qui a trait aux branches et aux sapins de Noël, il faut spécifier que la Ville de Lac-Mégantic exclut ces résidus de sa collecte 3^e voie. Toutefois, cette municipalité détient les données pour cette catégorie de matière en raison de ses collectes spéciales. Pour le reste du territoire, les tonnages de branches, de troncs d'arbre et d'autres résidus verts compatibles par SLM, s'ajoutent aux tonnages récupérés.

Comme plusieurs données sont manquantes pour estimer les tonnages de cette catégorie de matière et que les calculs doivent reposer sur plusieurs estimations, la fiabilité de ces données est considérée comme étant relativement limitée.

Tableau 4.2 : Matières organiques générées, récupérées, éliminées

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Branches et sapins de Noël	152	0	152
Résidus verts	371	373	744

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Résidus alimentaires	267	1 364	1 630
Autres résidus organiques	25	689	714
Total	815	2 426	3 240
Taux de récupération	25 %		

4.1.3 Boues municipales

Une seule station d'épuration est mécanisée sur le territoire et a disposé et traité des boues municipales en 2013, soit celle de la Ville de Lac-Mégantic. Les quantités présentées ici sont ramenées par l'outil de calcul à un taux de siccité de 20 %.

Aucun étang aéré n'a disposé de boues en 2013 sur le territoire, c'est pourquoi les quantités générées lors de cette année ne sont pas disponibles (n.d.). Après un examen de la situation, la plupart des stations (étang aéré et non aéré) n'ont pas encore eu de vidange mais certaines sont prévues pour 2016. **Portrait détaillé de la situation à venir.** Quoi qu'il en soit, il importe que chaque municipalité exige dans leur appel d'offres ou dans leur contrat que les boues soient valorisées.

Enfin, pour ce qui est des boues de fosses septiques, les quantités en tonne de matière humide ont été estimées par l'outil de calcul d'après le nombre de fosses septiques vidangées régulièrement par notre service de l'environnement et d'après un taux de récupération calculé avec les données de notre centre de traitement des boues. Ce taux de récupération est calculé à partir du tonnage des résidus générés par le dégrillage des boues à la première étape du traitement. Ainsi, les données ici présentées ont la fiabilité que l'outil permet d'obtenir.

Tableau 4.3 : Boues municipales générées, récupérées, éliminées

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Boues de stations mécanisées (BSM)	754	0	754
Boues d'étangs aérés (BEA)	0	0	n.d.
Boues de fosses septiques (BSF)	1 906	4	1 909
Total	2 660	4	2 663
Taux de récupération	99,9 %		

4.1.4 Véhicules hors d'usage

Pour cette catégorie, les données utilisées pour l'inventaire sont celles générées par l'outil de calcul, soit des estimations basées sur les quantités annuelles récupérées au Québec à l'aide d'un indicateur de récupération par habitant et par année. Cette estimation est considérée comme fiable.

Tableau 4.4 : Véhicules hors d'usage générés, récupérés, éliminés

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Véhicules hors d'usage	1 043	0	1 043
Taux de récupération	100 %		

4.1.5 Résidus de matières textiles

Le tonnage de matières textiles éliminées a été estimé par l'outil de calcul d'après la quantité résultant de la collecte des ordures obtenue par les transporteurs. Le tonnage récupéré provient des données de la Ressourcerie du Granit - Le Chiffonnier, soit le principal récupérateur de cette matière et le seul à tenir à jour un inventaire. Les quantités détournées par les quelques friperies et comptoirs familiaux du territoire échappent à cet inventaire, ce qui sous évalue légèrement les données ici présentées. La somme des quantités récupérées et éliminées donne la quantité générée.

Tableau 4.5 : Textiles générés, récupérés, éliminés

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Textiles	98	222	320
Taux de récupération	31 %		

4.1.6 Rejets des centres de tri

Le centre de tri Récupération Frontenac a enregistré en 2013 un taux de rejet très faible de 3,3 %. Ce faible taux s'explique par la capacité du centre à détourner les matériaux secs collectés accidentellement dans la collecte sélective et par la performance générale du centre. Ce taux a été inscrit dans l'outil de calcul pour estimer le tonnage rejeté par le centre de tri, données jugées comme fiables. À ce tonnage, a été ajouté celui rejeté par le centre de tri des matériaux secs, soit le tonnage mesuré par l'entreprise SLM Récupération pour l'année de référence.

Tableau 4.6 : Rejets des centres de tri générés, récupérés, éliminés

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Rejets des centres de tri	0	281	281
Taux de récupération	0 %		

4.1.7 Rejets du centre de valorisation des matières organiques

Pour cette catégorie de matière, l'outil de calcul a permis d'estimer le tonnage en utilisant par défaut un taux de rejet de 5,3 %. Le taux de rejet du centre n'étant pas connu, les résultats suivants représentent une estimation basée sur des moyennes provinciales.

Tableau 4.7 : Rejets du centre de valorisation des matières organiques générées, récupérées, éliminées

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Rejets du centre de valorisation des matières organiques	0	29	29
Taux de récupération	0 %		

4.1.8 Résidus domestiques dangereux (RDD)

Pour les RDD, les tonnages compilés et issus des différents points de dépôt et de la collecte porte-à-porte de la MRC du Granit et de la Ville de Lac-Mégantic sont fournis par le récupérateur Laurentides re/source. Pour compléter ce portrait, ont été ajoutées les données disponibles sur les quantités récupérées par les autres récupérateurs ou collecteurs de RDD présentées dans le tableau 3.7. Ces données sont jugées fiables étant compilées par le service de l'environnement de la MRC du Granit sur réception de bons de pesée ou de reçus. La portion de RDD éliminée a été estimée par l'outil de calcul d'après les tonnages issus de la collecte des ordures ménagères. Cet inventaire contient les produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP), soit les batteries et les piles, les huiles usées et les filtres, les liquides de refroidissement, les antigels et leurs contenants, les lampes au mercure, les peintures et leurs contenants et les produits électroniques tels que les ordinateurs, les portables et périphériques, les téléviseurs, les téléphones cellulaires, les lecteurs DVD, les caméras ou les systèmes audio et vidéo, etc.

Tableau 4.8 : RDD générés, récupérés, éliminés

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
RDD	61	16	77
Taux de récupération	79 %		

4.1.9 Encombrants métalliques et non métalliques

Pour la portion d'encombrants récupérés, les résultats suivants sont basés sur une compilation des arrivages des collectes d'encombrants des municipalités au centre de tri des matériaux secs. À l'inventaire, il faut ajouter une proportion des apports volontaires au centre de tri issus d'ententes avec certaines municipalités, en plus des apports volontaires aux écocentres. Ces apports volontaires ne contiennent qu'une faible proportion d'encombrants, étant constitués essentiellement de résidus de CRD. La ventilation des arrivages à l'écocentre de Lac-Mégantic a permis d'estimer à 4 % la proportion d'encombrants issus des apports volontaires, proportion qui a été appliquée à l'ensemble des apports volontaires. Ainsi, pour la portion récupérée les résultats sont issus de la compilation des données de tonnage.

Pour séparer les encombrants métalliques/non-métalliques, les proportions établies par l'outil de calcul ont été utilisées. Pour la compilation de la portion métallique récupérée, ont été

ajoutés les tonnages d'électroménagers et d'appareils contenant des halocarbures, données compilées par la Ressourcerie du Granit. Pour la portion non métallique récupérée, les meubles traités par la Ressourcerie ont été inclus au calcul.

Pour ce qui est de la portion éliminée, elle a été estimée à l'aide de l'outil de calcul d'après les tonnages d'ordures ménagères. Les quantités générées sont la somme des quantités récupérées et éliminées.

Ce portrait est considéré comme complet, même s'il repose en partie sur des estimations, faute d'une caractérisation détaillée des résidus récupérés par apports volontaires et des résidus se retrouvant à la collecte des ordures ménagères.

Tableau 4.9 : Encombrants générés, récupérés, éliminés

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Encombrants métalliques	234	57	291
Encombrants non-métalliques	264	64	328
Total	498	121	619
Taux de récupération	80 %		

4.1.10 Balayures de rue

Les balayures de rue sont comptabilisées pour la Ville de Lac-Mégantic par le service des travaux publics. Les données ici présentées se limitent donc aux données de cette Municipalité. Pour l'année de référence, environ 1500 tonnes ont été ramassées avec le nettoyage des rues et des trottoirs et un autre 200 tonnes avec le nettoyage de puisards pluviaux. Les abrasifs récupérés des rues et trottoirs sont réutilisés à 100 % dans les divers travaux municipaux, tandis que les 200 autres tonnes des puisards sont d'abord séchées, puis servent pour les travaux d'entretien à l'écocentre. Les données ici présentées sont uniquement celles de la Ville de Lac-Mégantic. En effet, aucune des 19 autres municipalités ne comptabilise les tonnages des balayures de rue ramassées. Après un entretien téléphonique avec Les Entreprises S C Classique Enr. de Stornoway, qui détient le contrat pour 18 des 20 municipalités, les tonnages ne sont pas comptabilisés, mais toutes les municipalités stockent les résidus en vue de leur réutilisation. Certaines tamisent le matériel pour isoler le gravier plus grossier qui est utilisé pour réparer les stationnements et certaines routes, tandis que les poussières sont utilisées comme matériel de remplissage lors de la réparation de ponceaux ou autres travaux de voirie. Les balayures de rue sont donc réputées être valorisées à 100 %.

Tableau 4.10 : Balayures de rue générées, récupérées, éliminées

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Balayures de rue	1 700	0	1 700
Taux de récupération	100 %		

4.1.11 Contenants consignés

Un outil d'inventaire supplémentaire proposé par RECYC-QUÉBEC a permis d'estimer les tonnages de contenants consignés. En fait l'outil permet d'estimer la quantité vendue (générée), puis la quantité récupérée via la consignation. Le taux de récupération par la consigne pour chaque type de contenant a été reporté à la population de la MRC du Granit. Il est aussi important de préciser que les contenants consignés qui se retrouvent à la collecte sélective sont également considérés par l'outil, étant donné que le centre de tri participe aussi au programme de consignation. Ainsi, il est possible de considérer que les tonnages générés moins les tonnages récupérés égalent les tonnages éliminés.

Tableau 4.11 : Contenants consignés générés, récupérés, éliminés

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Contenants consignés	114	39	153
Taux de récupération	75 %		

4.1.12 Pneus

Étant donné que cette matière est sous la responsabilité de RECYC-QUÉBEC, ce dernier est en mesure de fournir les tonnages récupérés par MRC, et ce pour tous les types de pneus (camions, autos, et petits pneus). Toutefois, pour ce qui est des tonnages générés, il faut poser l'hypothèse qu'il y en a autant que les tonnages compilés par RECYC-QUÉBEC, même si en réalité une partie des pneus récupérés échappe à leur compilation. En effet, il existe un « marché noir » du pneu, parallèle au Programme, qui empêche leur traçabilité. Des pneus sont réemployés (revendus) et sont récupérés plus tard par le Programme de gestion. Une autre partie est exportée à l'extérieur du Québec pour laquelle aucune information n'est disponible. D'un autre côté, le Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec de RECYC-QUÉBEC indique que plus de 96 % des pneus récupérés ont été recyclés, alors qu'environ 3 % ont été valorisés et 1 % remoulés. Ainsi, comme cette matière possède un programme de récupération très efficace, il est possible de poser l'hypothèse qu'aucun pneu ne se retrouve à l'enfouissement ou dans l'environnement, ou du moins que cette situation soit négligeable en termes de compilation de données.

Tableau 4.12 : Pneus consignés générés, récupérés, éliminés

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Pneus	285	0	285
Taux de récupération	100 %		

4.1.13 Résidus ultimes

Ces résidus sont des matières résiduelles non valorisables, telles les particules fines et les matières trop dégradées. Ils ont ici été estimés par l'outil de calcul à 0,82 % des quantités de matières éliminées.

Tableau 4.13 : Résidus ultimes générés, récupérés, éliminés

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Résidus ultimes	0	37	37
Taux de récupération	0 %		

4.1.14 Bilan du secteur résidentiel

Le tableau suivant présente le bilan global pour le secteur résidentiel. Le taux récupéré global pour ce secteur s'élève à 67 %. Le constat le plus intéressant à mentionner sur ce bilan est le suivant : sur près de 5 000 tonnes de matières éliminées, un peu plus de la moitié sont des matières organiques et 35 % sont du papier, carton, métal, plastique et verre. Améliorer la récupération de ces matières permettrait d'améliorer significativement le bilan résidentiel. Il est à noter qu'étant donné que les tonnages de matières recyclables comprennent les données du secteur ICI, le bilan résidentiel pour cette matière se trouve théoriquement désavantagé. En fait, le secteur ICI est reconnu pour présenter des taux de récupération plus faibles que le secteur résidentiel.

Tableau 4.14 : Bilan global de l'inventaire résidentiel

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% Récupéré
Matières recyclables				
Papier et carton	1 814	750	2 564	71
Métal	127	157	284	45
Plastique	192	579	771	25
Verre	325	200	525	62
Sous-total	2 458	1 686	4 144	59
Matières compostables				
Branches et sapins de Noël	152	0	152	100
Résidus verts	371	373	744	50
Résidus alimentaires	267	1364	1630	16
Autres résidus organiques	25	689	714	4
Sous-total	815	2 426	3 240	25
Boues municipales				
Boues de stations mécanisées (BSM)	754	0	754	100
Boues d'étangs aérés (BEA)	0	0	n.d.	0
Boues de fosses septiques (BSF)	1 906	4	1 909	100
Sous-total	2660	4	2663	100
Rejet de centre de tri et résidus ultimes				
Rejets des centres de tri	0	281	281	0
Rejets du centre de valorisation des matières organiques	0	29	29	0
Résidus ultimes	0	37	37	0
Sous-total	0	347	347	0

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% Récupéré
Encombrants				
Encombrants métalliques	234	57	291	80
Encombrants non-métalliques	264	64	328	80
Sous-total	498	121	619	80
Matières non catégorisées				
Véhicules hors d'usage	1 043	0	1 043	100
Textiles	98	222	320	31
RDD	61	16	77	79
Balayures de rue	1 700	0	1 700	100
Contenants consignés	114	39	153	75
Pneus	285	0	285	100
Sous-total	3 301	277	3 578	92
Grand Total	9 732	4 861	14 591	67

Il est important d'indiquer que les 4 861 tonnes de matières éliminées pour le secteur résidentiel est une valeur estimée majoritairement par l'outil de calcul qui s'appuie sur la compilation des bons de pesées des municipalités et sur les moyennes provinciales. Les données tirées du rapport *Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine – Année 2013* du MDDELCC (2013) arrivent à un résultat de 6 544 tonnes pour le secteur résidentiel, soit une différence de 1 683 tonnes. Cet écart s'explique en partie en raison de l'impossibilité pour le Ministère d'exclure les ICI assimilables de leurs données d'enfouissement, ce que le présent exercice d'inventaire a fait, en bonne partie, à l'exception des matières recyclables.

La figure suivante présente la distribution des matières résiduelles du secteur résidentiel qui sont éliminées. Les résultats sont présentés en tonne et en pourcentage.

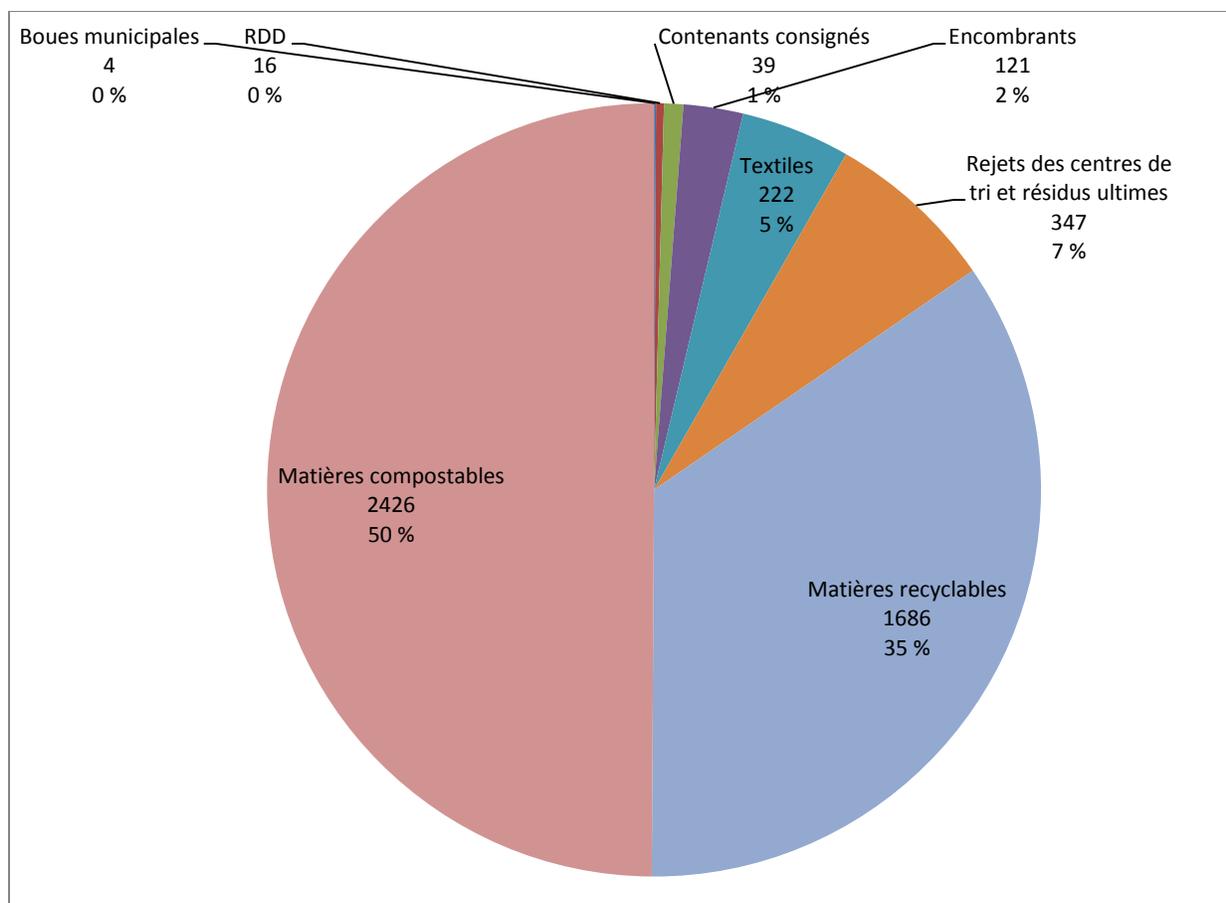


Figure 4.1 : Distribution des matières résiduelles résidentielles éliminées

4.2 Inventaire du secteur ICI

Pour ce secteur, l'outil de calcul a permis d'obtenir une partie des estimations, lesquelles sont complétées par des données compilées, mais aussi par le résultat de l'enquête menée en Estrie Consultants S.M. inc. (2012). Cette enquête s'appuie sur la participation à une enquête postale de 15 industries et 5 commerces du Granit, de même que sur la caractérisation visuelle de 65 conteneurs et la caractérisation détaillée de 9 camions destinés à l'élimination auprès de diverses ICI en Estrie (pas nécessairement sur notre territoire). La fiabilité de cette enquête pour estimer adéquatement les tonnages de notre MRC est jugée comme très faible. Des comparaisons au niveau des matières recyclables ont été faites et le portrait de l'enquête estrienne surestime considérablement les tonnages pour cette catégorie de matière. Les sous-sections suivantes préciseront quelles données ont été utilisées pour le présent inventaire.

4.2.1 Matières recyclables

Tel que mentionné précédemment, l'inventaire des matières recyclables pour le secteur ICI est compris dans l'inventaire résidentiel étant donné que la quasi-totalité des ICI sont assimilables à la collecte sélective. Seuls cinq ICI ont été identifiés pour avoir une gestion autonome pour

leur carton étant équipés de presse et vendant eux-mêmes cette matière. Les autres types de matières recyclables de ces ICI sont collectés par la collecte sélective résidentielle. Ainsi, les tonnages de ces cartons échappent au présent inventaire mais sont assurément recyclés à 100 % et ne représentent pas des quantités significatives par rapport à l'ensemble des matières recyclables.

4.2.2 Matières organiques

L'inventaire de cette matière pour le secteur ICI a été réalisé à l'aide de l'outil de calcul. Dans un premier temps, l'outil utilise le nombre d'employés de la région administrative par secteur SCIAN ayant un potentiel de génération de matières organiques (ex : commerces d'alimentation, soins de santé, restauration, etc.). De plus, l'outil de calcul s'appuie sur le nombre d'employés de notre MRC, propre à différents secteurs SCIAN directement associés à l'industrie de transformation agroalimentaire. Dans la région du Granit, les trois secteurs SCIAN de cette industrie sont les suivants : mouture de grains céréaliers et de graines oléagineuses; fabrication de produits laitiers; fabrication de boissons et produits du tabac. La fiabilité des données ici présentées repose sur les estimations de l'outil dont les sources ont été ajustées le plus fidèlement possible au portrait régional. Il est à noter qu'il n'y a pas de boues de papetières qui sont générées sur le territoire.

Pour les matières organiques récupérées, les données issues de la collecte de 3^e voie de la Ville de Lac-Mégantic ont pu être comptabilisées. Les tonnages de la collecte d'organiques par conteneurs sont connus, mais pas ceux collectés par les bacs roulants. Ainsi, une estimation basée sur la proportion de bacs roulants attribués aux ICI a permis d'en estimer les tonnages récupérés sur le territoire de cette municipalité. La totalité des tonnages récupérés est censée être des résidus alimentaires ce qui est réaliste.

Tableau 4.15 : Matières organiques générées, récupérées, éliminées

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Industries de transformation agroalimentaire	4 483	70	4 552
Résidus verts	0	195	195
Résidus alimentaires	57	1357	1414
Autres résidus organiques	0	283	283
Total	4 540	1 905	6 444
Taux de récupération	70 %		

4.2.3 Résidus spécifiques de transformation industrielle

Dans la MRC du Granit, on ne retrouve pas d'ICI générant les types de matières résiduelles suivants : résidus marins, sables de fonderies, poussières de cimenteries, boues de forage, scories d'aciérie, poussières de chaux, autres résidus chaulant et pierre de taille.

Toutefois, on retrouvait en 2012, 34 industries du bois, lesquelles génèrent d'importantes quantités de ripe et de bran de scie qui entrent directement dans la chaîne de production d'autres usines de transformation et dont les tonnages seraient difficiles à comptabiliser. Il n'a pas été possible d'enquêter sur les tonnages réels de ripes et brans de scie, toutefois il est considéré que cette matière est valorisée à 100 % étant donné que le marché est favorable dans la région. La valorisation se fait majoritairement pour la fabrication de panneaux de particules et de mélamine (par l'entreprise Tafisa) et pour la fabrication de granules, de litière et de paillis horticole (par l'entreprise Granules Combustibles Energex).

Dans un autre ordre d'idée, l'enquête estrienne des Consultants S.M. inc. (2012) a permis d'estimer une catégorie de matière qui a été classée de «matières autres». Ces matières représentent justement des résidus provenant de procédés industriels comme les caoutchoucs, les matériaux composites, la fibre de verre, les retailles de plastique, de verre et d'autres types, les pièces défectueuses et autres résidus difficilement récupérables. Ces matières ont été classées dans la catégorie « autres résidus de procédé industriel » pour le présent inventaire. Il est possible de présenter des estimations dans le tableau suivant. Il est intéressant de spécifier que le secteur agricole générerait quelque 349 tonnes de plastique agricole de tous genres qui font partie de cette catégorie « autres résidus de procédé industriel ».

Enfin, les quelques entreprises œuvrant dans le domaine du granit ont été contactées pour connaître ce qu'il advenait de leurs résidus. Deux types de résidus ont été identifiés, soit les poussières de granit issues principalement de la coupe, puis les résidus plus grossiers, soit les retailles. Pour la majorité des entreprises, ces matières sont principalement stockées sur place et dans des bassins de décantation (pour les poussières) d'une grande capacité, en attendant d'être valorisées. Une partie est valorisée pour certains travaux de remblais mais une grande partie est stockée sur place. Les données ici présentées sont les tonnages récupérés, les tonnages stockés ayant été exclus du présent inventaire du fait qu'ils ne sont ni éliminés, ni récupérés. Grâce aux entreprises ayant fourni des données de tonnage, une estimation a pu être possible pour l'ensemble du secteur d'activité. Pour ce faire, le nombre d'employés a été utilisé comme règle de proportionnalité.

Tableau 4.16 : Résidus spécifiques de transformation industrielle récupérés, éliminés et générés

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Autres résidus marins	S.O.	S.O.	S.O.
Sables de fonderies	S.O.	S.O.	S.O.
Poussières de cimenteries	S.O.	S.O.	S.O.
Boues de forage	S.O.	S.O.	S.O.
Scories d'aciérie	S.O.	S.O.	S.O.
Poussières de chaux	S.O.	S.O.	S.O.
Autres résidus chaulant	S.O.	S.O.	S.O.
Pierre de taille	S.O.	S.O.	S.O.

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Ripes et brans de scie	n.d.	n.d.	n.d.
Autres résidus de procédés industriels	5 888	3 651	9 539
Poussières de granit	0	0	0
Résidus de granit	739	0	739
Total	6 627	3 651	10 278
Taux de récupération	64 %		

4.2.4 Rejets du tri des matières recyclables des ICI

Ces rejets sont inclus dans ceux du secteur résidentiel, les ICI étant assimilables à la collecte sélective.

4.2.5 Rejets de la collecte des matières organiques des ICI

Ici, le même taux de rejet appliqué pour le secteur résidentiel a été appliqué pour la part des matières organiques collectées en 3^e voie auprès des ICI, soit le taux de 5,3 % proposé par l'outil.

Tableau 4.17 : Rejets de la collecte des matières organiques des ICI récupérés, éliminés et générés

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Rejets de la collecte des matières organiques des ICI	0	3	3
Taux de récupération	0 %		

4.2.6 Rejets des recycleurs de métaux

Ces rejets, comprenant les fluffs automobiles, sont principalement les rejets des récupérateurs de VHU qui se composent de résidus mélangés et difficilement valorisables. L'outil de calcul suggère une estimation basée sur la quantité de VHU récupérés au Québec, quantité rapportée à notre population en 2013.

Tableau 4.18 : Rejets des recycleurs de métaux récupérés, éliminés et générés

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Rejets des recycleurs de métaux	0	718	718
Taux de récupération	0 %		

4.2.7 Résidus ultimes

Ces résidus sont des matières résiduelles non valorisables, telles les particules fines et les matières trop dégradées. Ils ont ici été estimés par l'outil de calcul à 3,82 % des quantités de matières éliminées du secteur ICI (comparativement à 0,82 % pour le secteur résidentiel).

Tableau 4.19 : Résidus ultimes générés, récupérés, éliminés

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Résidus ultimes	0	174	174
Taux de récupération	0 %		

4.2.8 Bilan du secteur ICI

Le tableau suivant présente le bilan global pour le secteur ICI. Le taux récupéré global pour ce secteur s'élève à 63 %. La figure 4.2 présente la distribution des matières résiduelles éliminées du secteur ICI. On remarque que les « autres résidus de procédé industriel » arrivent au premier rang avec 57 % des matières éliminées, suivi des résidus alimentaires avec 21 %, pour occuper ensemble 78 % des résidus éliminés du secteur. Sachant que la donnée sur ces « autres résidus de procédé industriel » provient des estimations de l'étude des Consultants S.M. inc. (2012) et sachant qu'il n'y a pas beaucoup d'informations précises au sujet de cette catégorie, une attention particulière devra être prise sur cette matière dans le plan d'action de façon à mieux la décrire et mieux encadrer sa gestion par la stratégie 3RV-E.

Tableau 4.20 : Bilan du secteur ICI

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% Récupéré
Matières recyclables				
Papier et carton	Comptabilisé avec le secteur résidentiel			
Métal				
Plastique				
Verre				
Rejets du tri des matières recyclables des ICI				
Sous-total				
Matières organiques				
Industries de transformation agroalimentaire	4483	70	4552	98
Résidus verts	0	195	195	0
Résidus alimentaires	57	1357	1 414	4
Autres résidus organiques	0	283	283	0
Sous-total	4 540	1 905	6 444	70
Résidus spécifiques de transformation industrielle				
Autres résidus marins	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Sables de fonderies	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Poussières de cimenteries	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Boues de forage	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Scories d'aciérie	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Poussières de chaux	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Autres résidus chaulant	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Pierre de taille	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ripes et brans de scie	n. d.	0	n. d.	n. d.
Autres résidus de procédé industriel	5888	3651	9539	62
Poussières de granit	0	0	0	0
Résidus de granit	739	0	739	100

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% Récupéré
Sous-total	6 627	3 651	10 278	64
Rejets de centre de tri et résidus ultimes				
Rejets de la collecte des matières organiques des ICI	0	3	3	0
Rejets des recycleurs de métaux	0	718	718	0
Résidus ultimes	0	174	174	0
Sous-total	0	895	895	0
Grand Total	11 167	6 451	17 617	63

Les données tirées du rapport *Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine – Année 2013* du MDDELCC (2013) arrivent à un résultat de 1 157 tonnes pour le secteur ICI, soit une différence de 5 294 tonnes avec le présent inventaire. Les données du ministère surestiment les tonnages résidentiels et sous-estiment les tonnages des ICI en raison du grand nombre d'ICI desservies par la collecte résidentielle, en particulier les ICI utilisant des bacs roulants pour leurs déchets, matières qui sont compilées avec les tonnages résidentiels par le ministère.

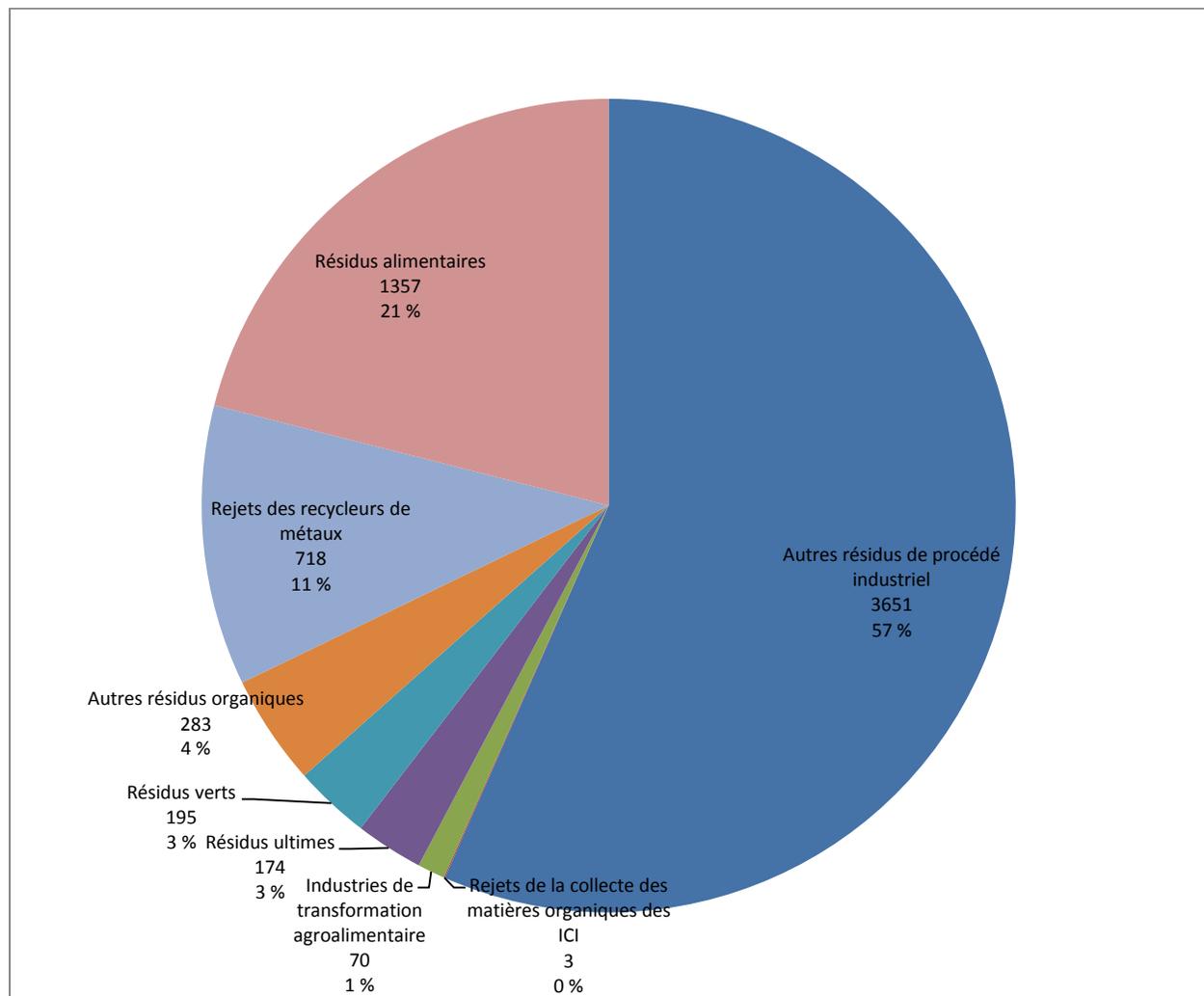


Figure 4.2 : Distribution des matières résiduelles des ICI éliminées

4.3 Inventaire du secteur CRD

En matière de résidus de CRD, on distingue communément les résidus d'agrégats (béton, asphalte, pierre, brique, etc.) et les résidus non agrégats (bois, gypse, bardeaux, verre plat, isolant, carton, retaille de plastique et emballage, etc.).

Le présent inventaire s'appuie en partie sur les données compilées par l'entreprise SLM, en plus des données estimées par l'outil de calcul. Ce dernier s'appuie sur la valeur des permis de construire de notre MRC pour l'année de référence, soit un indicateur représentatif des activités de l'industrie générant les résidus de CRD, puisqu'il est directement lié à la valeur des chantiers de construction, qu'ils soient des secteurs résidentiel, institutionnel, commercial ou industriel.

4.3.1 Agrégats

Pour les agrégats, les données compilées par SLM sont très peu représentatives des estimations de l'outil de calcul et de l'étude des Consultants S.M. inc. (2012). Cela s'explique par le fait que SLM ne reçoit pas l'asphalte qui représente les tonnages les plus importants. En fait, en moyenne SLM reçoit et traite 700 tonnes d'agrégats annuellement. L'étude des Consultants S.M. inc. (2012) et l'outil de calcul obtiennent des résultats comparables au niveau des agrégats générés, mais les données de l'outil ont été choisies étant donné que ce dernier estime aussi les tonnages récupérés et éliminés et qu'il prend en compte plus de paramètres.

Tableau 4.21 : Agrégats récupérés, éliminés et générés

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Agrégats (béton, asphalte, pierre, brique, etc.)	7 662	473	8 135
Taux de récupération	94 %		

4.3.2 Non agrégats

En termes de source de données pour les non agrégats, les données compilées par l'entreprise SLM ont été la source première des données récupérées pour ce secteur. Toutefois, comme SLM n'avait pas la ventilation par type de matière pour ces tonnages, les proportions de l'outil de calcul ont permis de ventiler les données récupérées de SLM. N'ayant pas d'estimation possible pour la part éliminée, les estimations de l'outil sont ici incluses à l'inventaire. Les tonnages générés sont la somme des données récupérées et éliminées. La précision de cet inventaire est donc jugée peu fiable.

En fait, d'après l'étude des Consultants S.M. inc. (2012), il n'y aurait pas autant de bois de construction de généré sur le territoire (1 336 t) et il y aurait davantage de bardeaux d'asphalte (2 416 t) et de gypse (942 t). La ventilation proposée par l'outil n'est sans doute pas tout à fait représentative de la réalité régionale qui s'approche probablement davantage de celle de l'étude des Consultants S.M. inc. (2012). Cependant, les données de l'étude des Consultants S.M. inc. (2012) n'auraient pas pu mieux distribuer les types de matière étant une distribution des matières générées et non des matières récupérées. De plus, les données des Consultants S.M. inc. (2012) sous-estiment probablement les tonnages de bois car l'entreprise SLM a valorisé 900 t de bois en 2013, sans compter les quantités importantes contenues dans les matériaux secs que l'entreprise reçoit, trie et valorise en majorité. Enfin, l'outil de calcul semble surestimer le bois éliminé, car il se fie à la moyenne provinciale, ne considérant pas notre contexte avantage par la présence d'un centre de tri à proximité de ses clients et des industries qui valorisent ce bois.

Tableau 4.22 : Non agrégats récupérés, éliminés et générés

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Bois de construction	5062	1006	6068
Gypse	48	461	509
Bardeaux d'asphalte	131	386	517
Autres (portes et fenêtres, isolants, etc.)	0	398	398
Total	5241	2251	7492
Taux de récupération	70 %		

4.3.3 Bilan CRD

Le tableau suivant présente le bilan du secteur CRD. Le taux récupéré global pour ce secteur s'élève à 83 %, ce qui est très bon. La figure 4.3 présente la distribution des matières éliminées du secteur CRD. On remarque que le bois de construction serait la matière la plus éliminée avec 37 %, suivi du gypse, des agrégats, des bardeaux d'asphalte et des autres résidus dans des proportions similaires. Il est possible que moins de bois soit éliminé sur le territoire du Granit, ce qui serait intéressant de valider dans le contexte de mise en œuvre du présent plan de gestion.

Tableau 4.23 : Bilan du secteur CRD

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% récupéré
Agrégats (béton, asphalte, pierre, brique, etc.)	7 662	473	8 135	94 %
Bois de construction	5 062	1 006	6 068	83 %
Gypse	48	461	509	10 %
Bardeaux d'asphalte	131	386	517	25 %
Autres (portes et fenêtres, isolants, etc.)	0	398	398	0 %
Total	12 903	2 724	1 5627	83 %

Les données tirées du rapport *Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine – Année 2013* du MDDELCC (2013) arrivent à un résultat de 3 332 tonnes pour le secteur CRD, soit une différence de 608 tonnes avec le présent inventaire. Cet écart de 18 % est jugé acceptable.

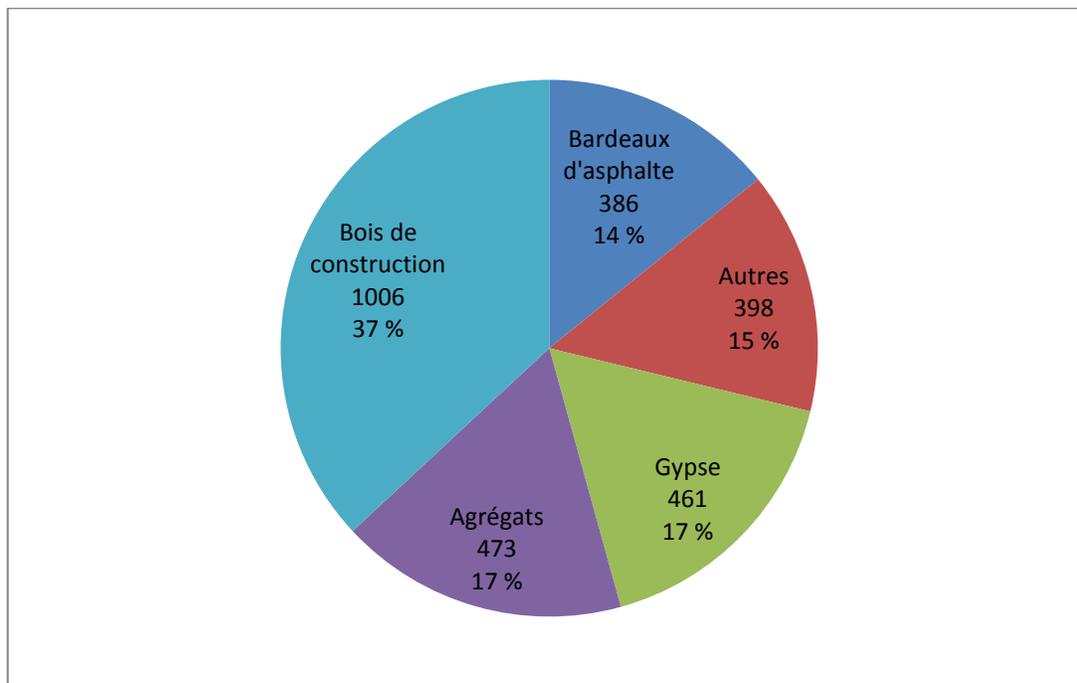


Figure 4.3 : Distribution des résidus de CRD éliminés

4.4 Bilan global

Le portrait global des matières résiduelles dans la MRC du Granit se visualise d’abord par la distribution des tonnages générés, récupérés et éliminés par grands secteurs. Ensuite, il est intéressant de présenter le portrait général récupéré versus éliminé. Enfin, il importe de pouvoir se situer par rapport à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

Pour les matières générées par grands secteurs (figure 4.4), le portrait est sensiblement similaire à celui du provincial de 2008 (voir figure 2.1, section 2.1). Il ne faut pas oublier que le portrait régional présente les matières recyclables des ICI dans les données résidentielles, ce qui explique en bonne partie la part plus petite des ICI, en comparaison avec les données provinciales.

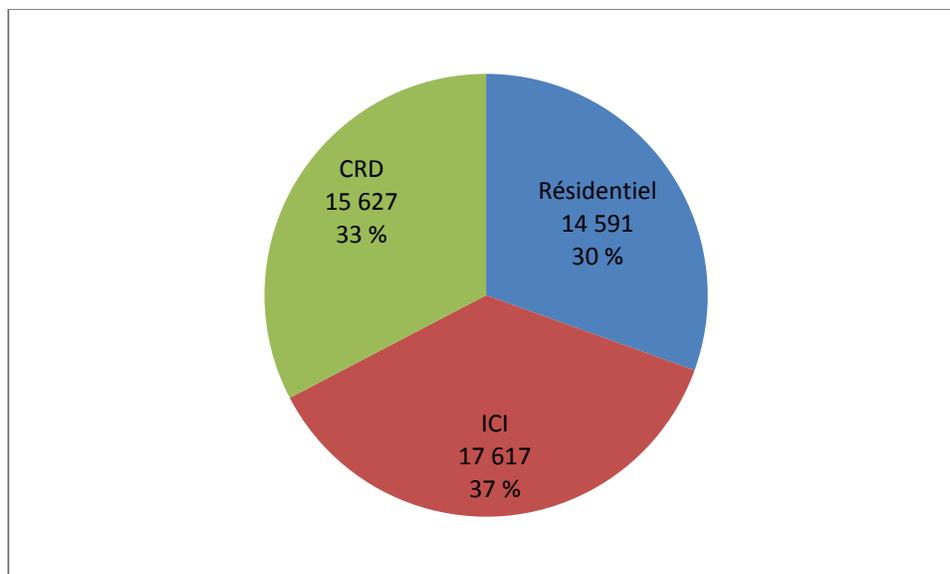


Figure 4.4 : Distribution des matières résiduelles générées au Granit selon les secteurs en 2013

Du côté des matières récupérées, le portrait global se distribue tel que présenté dans la figure suivante. On remarque que le secteur CRD est celui qui récupère le plus de matières et que le secteur résidentiel en récupère le moins.

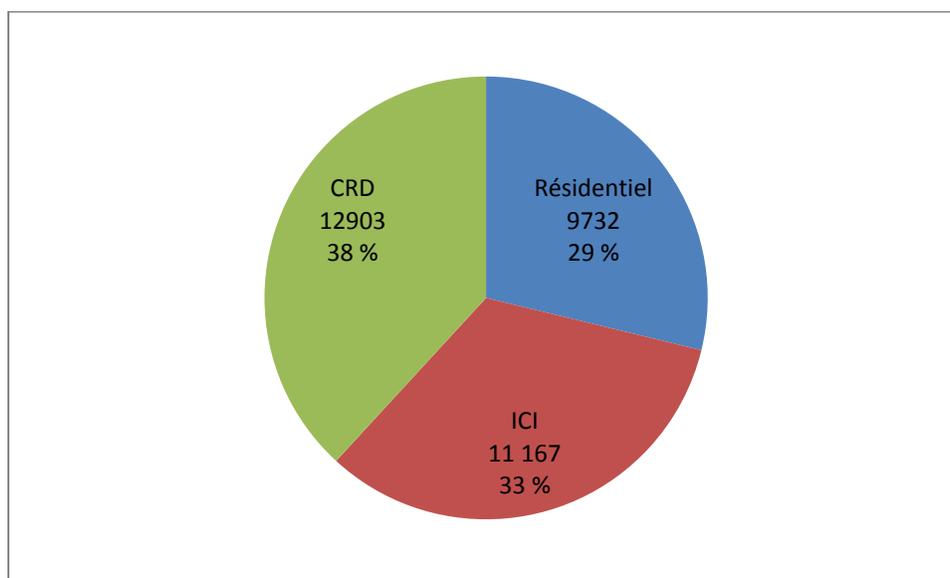


Figure 4.5 : Distribution des matières résiduelles récupérées au Granit selon les secteurs en 2013

Enfin, le portrait au niveau des matières éliminées est présenté dans la figure suivante. Sans surprise, le secteur ICI est celui qui élimine le plus de matières.

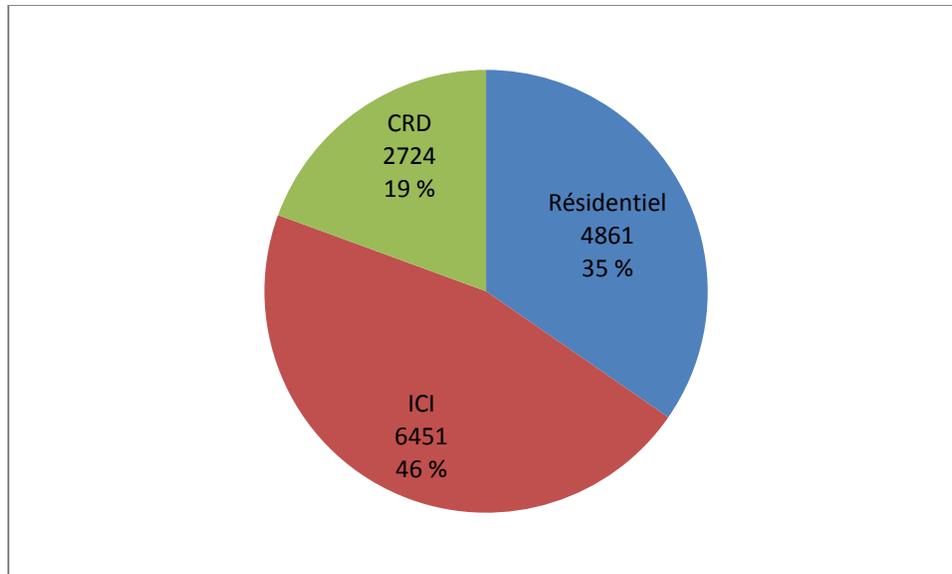


Figure 4.6 : Distribution des matières résiduelles éliminées au Granit selon les secteurs en 2013

Maintenant, il est intéressant de présenter pour l'ensemble des secteurs et pour tous types de matières confondues les tonnages récupérés versus éliminés sur le territoire de la MRC du Granit. La figure suivante présente ces résultats. Le taux de récupération global sur le territoire serait de 71 %.

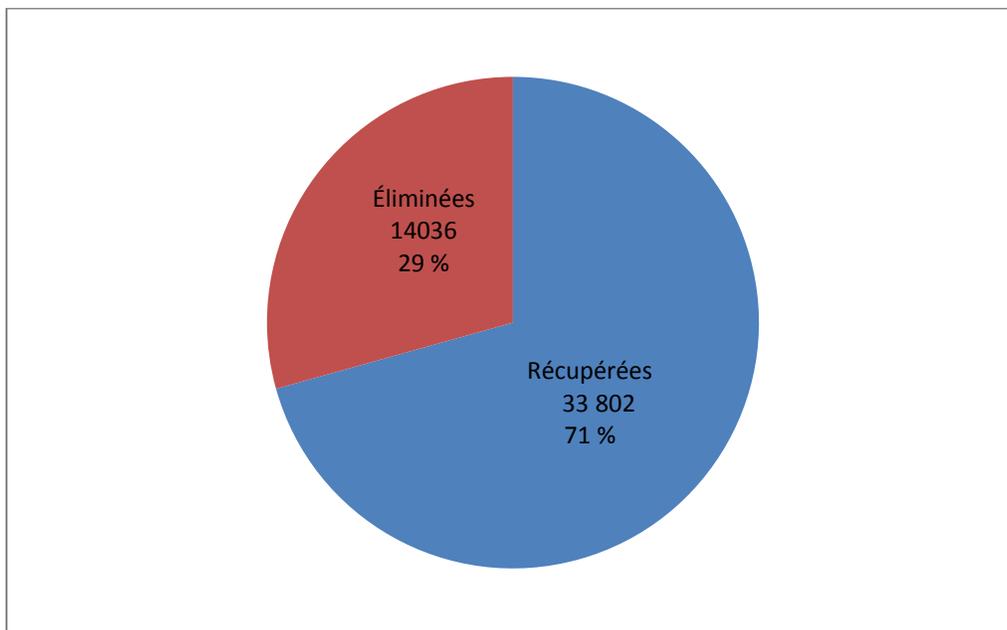


Figure 4.7 : Matières récupérées et éliminées au Granit

Mentionnons ici que le tonnage éliminé pour les trois grands secteurs tirés du rapport *Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine – Année 2013* du MDDELCC (2013) s'élève à 11 233 tonnes et que

celui estimé par cet inventaire s'élève à 14 036 tonnes, soit un écart de 20 %. Le présent inventaire surestime probablement le tonnage total éliminé, mais étant donné le manque de précision des données utilisées pour ce présent inventaire, cet écart peut être jugé acceptable. Ceci dit, il est important de prévoir une ou des actions à ce PGMR visant l'amélioration de la précision d'un futur inventaire. Quoi qu'il en soit, les objectifs de ce PGMR sont établis d'après les résultats obtenus. Considérant une probable surestimation des tonnages, certains objectifs pourraient être atteints par la simple amélioration de la précision qu'un futur inventaire pourrait apporter.

En termes d'objectifs provinciaux, il est intéressant de situer la MRC du Granit d'après le présent inventaire. Le tableau suivant présente les objectifs et certaines stratégies découlant du Plan d'action 2011-2015 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (Gouvernement du Québec, 2011), et précise comment se situe la MRC par rapport à ces derniers.

Tableau 4.24 : Situation de la MRC du Granit par rapport aux objectifs provinciaux

Objectifs ou stratégies du Plan d'action 2011-2015 de la <i>Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</i>	Situation de la MRC du Granit
Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg/pers par année d'ici 2015	Objectif atteint avec 635 kg/pers éliminés (selon le présent inventaire); 526 kg/pers selon les données d'élimination MDDELCC (2013)
Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduel d'ici 2015	Objectif non atteint avec 59 %
Recycler 60 % des matières organiques d'ici 2015	Objectif atteint avec 65 %
Bannir toutes matières organiques de l'enfouissement pour 2020	Plus de 4 000 t annuellement à détourner d'ici 2020
Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, brique et asphalte (2015)	Objectif atteint avec 94 % des agrégats récupérés
Acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment (2015)	Objectif atteint avec 70 % des non agrégats récupérés
Bannir le bois de l'élimination en 2015	Plus de 1 000 t annuellement se retrouveraient toujours à l'élimination

Comme on peut le constater, plusieurs objectifs provinciaux sont déjà atteints pour la région du Granit. Ce bilan permet de guider les prochains chapitres de ce PGMR dans la considération des enjeux régionaux, l'établissement des orientations, des objectifs ainsi que des actions pour contribuer, voire dépasser les objectifs du Plan d'action provincial.

Chapitre 5 : Enjeux, orientations et objectifs

5. Enjeux, orientations et objectifs

D'abord ce chapitre se veut essentiel pour synthétiser l'ensemble des enjeux pouvant influencer la GMR de la région. Cette étape permet ensuite de se fixer des grandes orientations, mais plus encore, d'établir des objectifs atteignables, qualitatifs ou quantitatifs et accompagnés d'un échéancier réaliste.

5.1 Enjeux

Plusieurs enjeux ont déjà été soulevés dans les chapitres précédents. En voici une synthèse, suivie de quelques enjeux types à considérer.

La MRC du Granit présente un vaste territoire avec une faible densité de population de 7,9 habitants au km². Cela occasionne des frais de déplacement importants pour les cueillettes porte-à-porte, mais aussi pour les décharges aux lieux de traitement. Le centre de tri des matières recyclables est situé à Thetford Mines (90 km) et le LET de Valoris est situé à Bury (75 km). En raison de cet éloignement, la MRC du Granit tend à favoriser le développement de service à proximité comme elle l'a fait pour le traitement des matières organiques et des matériaux secs. L'enjeu en milieu rural pour une collecte porte-à-porte des matières organiques est de taille considérant la faible densité de population, d'autant plus qu'un passage pour les déchets ultimes sera toujours nécessaire. Les actions du plan de gestion devront tenir compte de cette réalité.

En ce qui a trait à la typologie résidentielle, pour la majorité des municipalités les maisons unifamiliales occupées à l'année prédominent avec 58,2 %, suivi des occupations saisonnières avec 22,7 %. Cette dernière valeur doit être considérée, en particulier pour les municipalités de Stratford et de Notre-Dame-des-Bois qui ont une prédominance de résidences secondaires. Tel que mentionné précédemment, il importe de ne pas sous-estimer les efforts à investir pour bien desservir et sensibiliser la population dans un contexte de villégiature.

En termes de logements multiples, seulement 7 % le sont, mais lorsqu'on dénombre les unités d'occupation (représentant les familles), 13 % d'entre elles sont en condo ou multiplex de 2 à 4 logements et 7 % sont dans des multiplexes de 5 logements et plus, pour un total de 20 % en multilogement. Pour le Granit, cet enjeu n'est pas significatif, car il faut se rappeler que la presque totalité des familles a accès à leur bac roulant respectif, ce qui limite les obstacles que représente la GMR en multilogement.

5.1.1 Capacité de traitement

Relativement à la capacité de traitement des différentes installations sur le territoire, on remarque que la plupart des installations présentent des capacités résiduelles largement suffisantes, à l'exception de la plate-forme de compostage de l'écocentre qui présente une capacité résiduelle relativement limitée (1 000 tonnes). La capacité résiduelle permettrait tout juste de composter les matières organiques d'une éventuelle collecte en 3^e voie des autres municipalités, considérant une participation totale des citoyens. À moyen terme, il pourrait être essentiel de considérer les avenues d'un agrandissement ou d'une exportation des matières organiques vers un site de traitement autorisé. Ceci dit, aucune action d'agrandissement n'est prévue au présent plan d'action, car il faut d'abord vérifier si la plate-forme répondra au besoin théorique. Enfin, un enjeu à considérer est la disposition des boues des stations d'épuration municipales. Pour éviter un traitement en compostage sur la plate-forme locale, l'épandage agricole devrait être priorisé lorsque les critères de qualité sont respectés. La Ville de Lac-Mégantic a récemment pu bénéficier d'épandage agricole pour ses boues de station d'épuration, ce qui a permis de moins solliciter la plate-forme de compostage.

5.1.2 Hiérarchie des 3RV-E

D'entrée de jeu, le principe des 3RV-E s'explique bien dans cet extrait de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* :

« La gestion des matières résiduelles s'appuie sur un principe d'action qui veut qu'une priorité soit donnée aux modes de gestion qui auront le moins d'impacts sur l'environnement. Connue sous l'acronyme 3RV-E, ce principe est ainsi défini au Québec : À moins qu'une analyse basée sur une approche du cycle de vie des biens et des services ne démontre qu'une dérogation est justifiée, la **R**éduction à la source, le **R**éemploi, le **R**ecyclage, y compris par traitement biologique ou épandage sur le sol, les autres formes de **V**alorisation de la matière, la valorisation énergétique et l'**É**limination doivent être privilégiés dans cet ordre dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Sur la base des 3RV-E, la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* souscrit au développement durable qui est né de l'idée que tout ne peut pas continuer comme avant, qu'il faut remédier aux insuffisances du modèle de développement axé sur la seule croissance économique en reconsidérant nos façons de faire compte tenu des nouvelles priorités. Il faut donc viser l'efficacité économique pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable, en somme une économie verte » (Gouvernement du Québec, 2011).

La stratégie d'intervention 3RV-E doit s'intégrer dans ce PGMR en définissant des actions qui respectent cet ordre de priorité. Il faut toutefois souligner que la portée d'intervention diffère

selon le palier gouvernemental, à savoir provincial versus municipal. Dans un contexte provincial, les actions de réduction peuvent porter directement sur les entreprises qui sont, en partie, la source du problème de surconsommation et de suremballage, tandis que le milieu municipal peut difficilement intervenir à cet égard. À titre d'exemple, le plan d'action 2011-2015 du Gouvernement du Québec prévoit plusieurs actions visant la responsabilisation des entreprises sur la mise sur le marché de leurs produits afin qu'elles interviennent à l'étape de la conception, pour les rendre plus respectueux de l'environnement. De plus, des mesures du plan d'action gouvernemental visent à inciter les entreprises à réduire les matières résiduelles découlant de la consommation de leurs produits (Gouvernement du Québec, 2011).

Dans un contexte régional où la portée d'intervention est plus limitée, la réduction à la source doit impérativement passer par un changement de comportement du citoyen, lui-même encouragé par les différentes mesures d'ISÉ. Ces mesures doivent s'adresser aux consommateurs, puisque ceux sont eux qui peuvent poser les bons gestes en ce sens. Voici quelques exemples de bons gestes à promouvoir, tirés du plan d'action gouvernemental : réduire la consommation de biens, choisir des produits qui durent plus longtemps ou qui sont moins nocifs, faire réparer plutôt qu'acheter, privilégier des sacs réutilisables et recyclables, laisser le gazon sur place ou composter à la maison.

Toujours en lien avec la réduction, le gaspillage alimentaire constitue un enjeu majeur pour la province, voire pour la planète. L'extrait suivant est tiré d'un article de Mme Estelle Richard, organisatrice communautaire chez Les Amies de la Terre de Québec, paru dans Gaia presse en 2012 :

« Au Canada, on estime à 27 milliards de dollars la valeur des pertes alimentaires, c'est-à-dire environ 40 % de la nourriture produite au pays (Value Chain Management, 2010). Ce chiffre est plus élevé que la valeur des importations alimentaires au Canada (Id.)! Les Nord-Américains et les Européens sont les champions du gaspillage avec des pertes annuelles par individu allant de 95 à 115 kilos par année. » (Gaia Presse, 2012)

Cet autre extrait, tiré du journal Vecteur Environnement, renseigne sur la situation québécoise qui est des plus préoccupantes :

« Plusieurs études et publications confirment l'état désastreux de la situation, alors que plus du tiers de la nourriture est jeté à l'échelle de la planète. Cette proportion frôle 50 % des ménages québécois ! Une étude relate que plus de 770 \$/an/ménage sont gaspillés en denrées alimentaires par les Québécois, qualifiés de véritable champions du gaspillage (CMM, 2015) ». (Vecteur Environnement, 2015)

Le projet de PGMR de la Communauté métropolitaine de Montréal (CCM, 2015), présente les principaux responsables du gaspillage alimentaire comme suit :

« Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les détaillants alimentaires ne sont pas les principaux responsables du phénomène mais plutôt les consommateurs avec une part de 51 % du gaspillage alimentaire. Enfin, 17 % est attribuable au secteur de la transformation industrielle, 11 % aux détaillants alimentaires, 10 % au secteur agroalimentaire, 8 % aux restaurants, hôtels et institutions ainsi que 3 % au transport et à la distribution. » (CCM, 2015)

Ceci dit, la sensibilisation du consommateur apparaît être le moyen à privilégier pour réduire le gaspillage alimentaire d'origine résidentielle.

Lorsque les actions de réduction ont été mises de l'avant, les actions de réemploi peuvent successivement être déployées. Du côté du réemploi, il est intéressant de mentionner l'importance des entreprises d'économie sociale comme les ressourceries, les friperies et les comptoirs familiaux. Il importe de faire la promotion de ces entreprises et de les soutenir. Encore une fois, les actions portant sur le réemploi passeront beaucoup par des mesures d'ISÉ. De surcroît, le réemploi passe aussi par des entreprises spécialisées en réutilisation. Tel que mentionné dans l'inventaire, le bois de construction est une matière qui apparaît comme étant beaucoup éliminée. Dans la région du Granit, il n'existe officiellement pas d'entreprise œuvrant dans la mise sur le marché de matériaux de construction usagés ce qui serait un atout. Enfin, tant la réduction que le réemploi sont des stratégies d'intervention qui s'avèrent les plus efficaces d'un point de vue environnemental et ne nécessitent que peu d'infrastructure et d'investissement. Elles sont donc à privilégier.

Pour expliquer ce qu'on entend par recyclage, le texte suivant, tiré des *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles*, est tout désigné :

« Le recyclage est le premier niveau de la hiérarchie qui implique le traitement ou un conditionnement des matières résiduelles générées dans le but de réintroduire la matière secondaire ainsi obtenue en remplacement d'une matière première dans un processus de fabrication d'un produit ou de compléter le cycle de retour à la terre dans le cas de matières résiduelles organiques putrescibles. Ainsi, le PGMR doit prévoir des mesures visant à contribuer à l'augmentation des quantités de matières récupérées et à l'amélioration de la qualité de celles-ci pour favoriser leur valorisation par le recyclage (MDDEFP, 2013a). »

Cette directive s'appliquant au PGMR démontre, encore une fois, la nécessité de conscientiser la population à mieux participer aux différents services offerts en GMR. Comme l'inventaire l'a démontré, environ 40 % des matières recyclables se retrouveraient toujours à l'enfouissement pour les secteurs résidentiels et ICI combinés. Pourtant le potentiel de détournement par la collecte sélective est excellent et les rejets du centre de tri Récupération Frontenac Inc. ne cessent de diminuer, atteignant moins de 3 % en 2014. Dans ces conditions, il y a

définitivement un besoin d'éducation de la population et des ICI. Un meilleur tri à la source permettra significativement une amélioration des quantités mais aussi de la qualité des matières en vue de leur recyclage. Pour les ICI, le manque d'accompagnement est un enjeu important pour lequel il faudra pallier, en particulier en ce qui a trait aux résidus de procédés industriels actuellement enfouis en trop grandes quantités. À ce sujet, il sera important d'avoir un portrait plus détaillé de ce qui se génère comme résidus. Une action d'acquisition de connaissance sera à considérer en ce sens.

En ce qui touche la valorisation, encore une fois, les lignes directrices en font un bon résumé :

« Les autres formes de valorisation sont les avant-derniers paliers de la hiérarchie des 3RV-E juste avant l'élimination. Pour les matières résiduelles qui ne peuvent être évitées, réemployées ou recyclées, le PGMR doit favoriser les autres formes de valorisation. Celles-ci sont de deux types : la valorisation matière et la valorisation énergétique. Ainsi, le PGMR doit, d'abord, favoriser toute opération de valorisation par laquelle des matières résiduelles sont traitées pour être utilisées comme substituts à des matières premières, puis des opérations permettant de valoriser énergétiquement les matières résiduelles (MDDEFP, 2013a). »

La valorisation est actuellement un mode de récupération important pour la région, surtout pour le bois issu des résidus de CRD et des résidus de transformation industrielle (ripes, copeaux, brans de scie). Lorsque ce bois est réintroduit dans la chaîne de production (ex. : fabrication de panneaux de particules), on parle plutôt de recyclage, mais comme le marché et la qualité de la matière ne permettent pas toujours le recyclage, il faut alors se tourner vers la valorisation énergétique qui est le dernier scénario avant l'enfouissement.

5.1.3 **Besoin en élimination**

Depuis quelques années, la population de la MRC est en légère décroissance et prévoit une très légère augmentation pour les 15 prochaines années (1,4 %). À la lumière de cette projection démographique, l'augmentation de la population ne devrait pas influencer significativement la production de matières à enfouir pour les dix prochaines années pour le secteur résidentiel. Par contre, il n'est pas exclu qu'une variation sur la génération de déchets par habitant se produise sur un horizon de 10 ans, en espérant cette variation à la baisse. Pour ce qui est des secteurs ICI et CRD, il est difficile de prévoir des augmentations ou diminutions en besoin d'élimination. Il est réaliste de supposer que les mesures visant le détournement des matières de l'élimination pour ces secteurs devraient suppléer à une potentielle augmentation de résidus ultimes à enfouir. Ceci dit, il est possible de poser l'hypothèse que le besoin en élimination de la MRC ne dépassera pas les 14 000 tonnes actuellement enfouies. Considérant la capacité résiduelle du LET Valoris de 528 000 tonnes, sa durée de vie de plus de 40 ans et son potentiel de

détournement considérable grâce au centre de tri, il n’y a pas lieu de s’inquiéter du besoin en élimination pour les 10 prochaines années.

5.1.4 **Information, sensibilisation et éducation**

Les mesures d’ISÉ sont généralement les moins coûteuses à mettre en œuvre et donnent, à moyen et long termes, de bons résultats. La MRC du Granit a investi, au cours des dernières années, relativement peu de ressources en matière d’ISÉ. Quant à elle, la Ville de Lac-Mégantic a investi beaucoup en termes d’ISÉ, et ce depuis bientôt une décennie. De cette expérience, il ressort que les investissements en ISÉ donnent des résultats que si ces mesures sont poursuivies. Un relâchement se traduit toujours par une baisse directe des performances. D’autres constats peuvent être mis en lumière en lien avec les mesures d’ISÉ.

D’abord, il importe d’avoir un plan de communication adapté au contexte particulier de chaque communauté de façon à rejoindre la clientèle cible, c’est-à-dire l’individu qui se soucie peu de la bonne gestion de ses matières résiduelles. Les personnes déjà sensibilisées ont une oreille attentive pour la plupart des messages d’intérêt environnemental et font déjà relativement bien les choses. Il faut viser davantage le citoyen moins avisé. Pour ce faire, il sera important de considérer le vieillissement de la population, légèrement plus important au Granit que dans la province. Sensibiliser la population dans un contexte de villégiature sera aussi à prendre en compte. En outre, il faudra aussi ne pas négliger de poursuivre l’éducation et la sensibilisation des 0 – 14 ans qui ont décidément un impact majeur dans la société.

Autre constat, il importe de privilégier le contact personnel plutôt que la diffusion d’information au grand public. Ayant une majorité de petites communautés dans la région, les assistances aux soirées éducatives sont généralement bonnes et le bouche-à-oreille a toujours du succès pour la diffusion des bons gestes, en particulier auprès d’un public plus âgé. À l’instar de la municipalité de St-Adrien avec son succès en compostage domestique, l’accompagnement à domicile est une clé importante du succès en matière d’ISÉ. En effet, le contact personnel permet de transmettre le savoir-faire nécessaire aux changements de comportement, en plus de la motivation requise.

Enfin, il existe déjà beaucoup d’outils gratuits en matière d’ISÉ qui méritent d’être utilisés. Par exemple Recyc-Québec fournit un lot d’outils pédagogiques destinés au milieu scolaire pour toutes catégories d’âge. Certes, il ne faut pas négliger l’utilisation des médias sociaux pour la diffusion des messages, mais il sera nécessaire d’aller plus loin en intégrant des actions axées sur le contact personnel.

5.1.5 **Gestion sur les terres publiques**

Les 22 % du territoire en tenure publique sont employés pour plusieurs usages différents, dont certains ont le potentiel de générer des matières résiduelles. La région est reconnue pour présenter un bon achalandage des parcs et des autres sites d’intérêts récréotouristiques. On

peut notamment citer le Parc national du Mont-Mégantic, le Parc national de Frontenac et la ZEC Louise-Gosford. En plus, certaines pratiques pouvant générer de plus grandes quantités de matières y sont exercées telles que l'acériculture, l'exploitation forestière, le camping, la chasse et la pêche.

Les secteurs de villégiature les plus achalandés comme les parcs nationaux et la ZEC mettent à la disposition des usagers des conteneurs pour les déchets et les matières recyclables, mais certains lieux de villégiature, moins structurés, sont toujours dépourvus d'installations ce qui peut inciter les usagers à jeter leur matière par terre. Comme plusieurs sites n'ont pas de postes d'accueil, ni d'organisation ou de responsable local, la gestion des matières résiduelles repose principalement sur la bonne volonté des villégiateurs à rapporter leurs résidus de consommation avec eux.

Du côté des activités acériques en terre publique, certaines règles sont obligatoires pour éviter que les tubulures acériques soient laissées en forêt en fin de vie. L'enjeu principal est leur valorisation au lieu de l'élimination, mais, grâce au service de récupération des tubulures par SLM, cette matière trouve au moins un débouché. Le dernier obstacle reste la sensibilisation des exploitants pour qu'ils utilisent systématiquement ce service.

Également, la présence de dépôts sauvages de quels que types qu'ils soient a déjà été relatée sur le territoire, sans toutefois que la situation soit très répandue. Dans un contexte multiusager, les générateurs de dépôts sauvages peuvent être identifiés par un autre groupe d'utilisateurs ce qui installe une certaine crainte et/ou respect envers les autres groupes. Par ailleurs, dans certains cas, ce comportement ne cause pas nécessairement de trouble de voisinage, alors les situations ne sont pas toutes rapportées et certains cas existent toujours. Un besoin de sensibilisation est noté à cet égard.

Pour conclure, certaines actions du PGMR devront prévoir l'approfondissement de la situation en terre publique, suivies de la mise en place d'installation ou de service de collecte appropriés pour desservir l'ensemble des utilisateurs, en plus d'une campagne de sensibilisation adaptée aux réalités de ces milieux.

5.1.6 Centre de tri Valoris

Tel que mentionné précédemment dans ce PGMR, l'ambitieux projet de centre de tri Valoris a vu le jour à l'été 2015. Ce projet d'une valeur de 30 M \$ permet de trier et de détourner de l'enfouissement plus de 60 % de matières résiduelles. L'objectif est d'accueillir et traiter quelque 100 000 tonnes de matières résiduelles annuellement (25 000 t en provenance du secteur CRD; 25 000 t en provenance du secteur ICI et 50 000 t en provenance du secteur résidentiel. Toutes les matières valorisables telles que la matière organique, le papier, le carton, le plastique, le bois et les agrégats seront triées et dirigées vers des récupérateurs, idéalement, chez des entreprises installées dans le parc éco-industriel de Valoris à Bury. Plus

spécifiquement, le tableau suivant présente les objectifs de détournement du centre de tri par type de matière. Cet objectif de détournement de 70 000 tonnes considère un taux de performance de 70 % étant donné la réception attendue à 100 000 tonnes annuellement.

Tableau 5.1 : Objectifs de détournement de l'enfouissement du centre de tri Valoris

Type de matière	Objectif de détournement annuel (tonne)
Papier, carton	5 700
Plastique	3 470
Matière putrescible	16 725
Bois	4 700
Granulat, brique, béton	13 250
Verre	1 700
Matière mélangée ICI	12 000
Bardeaux d'asphalte	4 525
Autres matières CRD	4 460
Métal	3 500
Total	70 000

Cliente de Valoris, la MRC du Granit bénéficiera du centre de tri. Le détournement d'importants tonnages de matières résiduelles permettra à la MRC, comme à la région de l'Estrie, d'atteindre des performances impressionnantes en matière de GMR. Malgré la présence d'un centre de tri, la MRC se fixe des objectifs plus audacieux. La MRC ne veut toutefois pas considérer ce centre de tri comme une solution unique, car elle y voit le danger d'une déresponsabilisation du milieu, ce qu'elle veut éviter à tout prix. Ainsi, le centre de tri doit être perçu comme un filet de sauvetage pour détourner, en dernier recours, ce qui restera toujours de recyclable et valorisable dans les déchets lorsque les mesures auront été mises en place.

5.1.7 Centre d'excellence en valorisation des matières résiduelles (CEVMR)

Le CEVMR, en fonction depuis le printemps 2015, se veut un acteur essentiel pour le virage vert de la GMR en Estrie. Il est important de mentionner que le Centre d'excellence se veut une entité indépendante de Valoris. Tiré d'un document descriptif fourni par le CEVMR, le texte suivant décrit bien les éléments fondamentaux à l'origine de ses objectifs :

« **Mission** : Réaliser l'ambitieux objectif d'enfouissement zéro par l'optimisation de la contribution de chacun des volets des 3RV-E, notamment par le développement et la promotion d'innovations technologiques et sociales en valorisation des matières résiduelles ainsi que par la mise en place de partenariats avec les acteurs du milieu. **Vision** : Être un leader mondial reconnu dans la mise en place d'applications soutenables et durables de valorisation des matières

résiduelles issues des 3RV-E afin d'atteindre, d'ici 2030, l'objectif de zéro enfouissement; être le moteur d'une croissance économique verte avec des retombées en Estrie; devenir un centre reconnu à l'international de déploiement d'innovations technologiques et sociales dans le domaine de la valorisation des matières résiduelles. **Fondement** : Le CEVMR a pour fondement des partenariats avec les parties prenantes du milieu afin d'identifier et de développer des projets structurés autour de ses quatre pôles d'intervention, soient les pôles industriel, recherche et développement, formation et socio-environnemental. Par conséquent, le CEVMR mise sur des partenariats stratégiques avec des organismes ciblés dans le but d'accroître son offre de services au milieu, pour consolider son développement et pour assurer son rayonnement (CEVMR, 2015). »

Bref, on peut décrire les quatre pôles d'intervention comme suit : (1) Le pôle industriel vise la création de vitrines technologiques en valorisation des matières résiduelles. Il veut impliquer les industries de la région dans une démarche de partenariat et de réseautage pour favoriser l'économie circulaire de même que le transfert et le développement de technologies innovantes en GMR. Les promoteurs technologiques, en collaboration avec le Centre d'excellence, peuvent bénéficier du bâtiment expérimental présent dans le parc éco-industriel de Valoris et de la disponibilité des MR afin d'expérimenter en condition réelle, leur procédé dans le but d'en démontrer la faisabilité et d'évaluer les performances. Le Centre d'excellence se veut donc une vitrine pour, entre autres, la démonstration et la mise au point de technologies de valorisation des matières résiduelles. (2) Le pôle recherche et développement mise sur des partenariats avec des chercheurs, des institutions d'enseignement et des développeurs de technologies de façon à susciter le développement d'innovations technologiques en valorisation des matières résiduelles. Ce pôle collaborera également à la réalisation d'analyse de cycle de vie et d'étude d'acceptabilité sociale. Ce pôle recherchera des solutions tant pour la récupération que la valorisation des matières résiduelles ainsi que pour la création de symbioses industrielles. (3) Le pôle formation soutiendra le développement d'une main-d'œuvre qualifiée dans le domaine de la gestion des matières résiduelles par la mise en place de programmes adaptés s'adressant, entre autres, à l'entreprise privée. Il favorisera le rapprochement entre le milieu et les établissements de formation tel le Centre Universitaire de Formation en Environnement de l'Université de Sherbrooke. Enfin, (4) le pôle socio-environnemental s'attardera à favoriser la participation citoyenne, l'effort collectif et à l'application de la stratégie des 3RV-E pour une société plus écoresponsable. Ce pôle misera sur la sensibilisation de la communauté aux bonnes pratiques de tri et aux problématiques de la génération des matières résiduelles (CEVMR, 2015).

La création d'une richesse collective régionale à partir des matières résiduelles se fera sur la base de la collaboration, de l'implication et de la participation de chacun des acteurs du milieu.

Le CEVMR souhaite ainsi créer une unicité dans les démarches de gestion des matières résiduelles visant la diminution des matières enfouies. Il deviendra une vitrine pour le Québec, le Canada et l'international grâce à une approche de gestion globale des matières résiduelles.

Le CEVMR réalisera plusieurs actions concrètes spécifiquement sur notre territoire dont certaines sont incluses au présent PGMR. Ainsi, la MRC compte en partie sur les activités du centre pour atteindre ses objectifs. Ce centre est financé par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, par Valoris et par quelques entreprises privées. Il n'est pas prévu pour l'instant que la MRC s'implique financièrement dans ce centre.

5.1.8 **Droit de regard**

Une municipalité régionale peut limiter ou interdire la mise en décharge ou l'incinération sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire par l'entremise d'un droit de regard inscrit à son PGMR. Le PGMR, adopté en 2005, prévoyait l'utilisation du droit de regard advenant la conversion de l'ancien LES en LET. Toutefois, comme le projet a été abandonné, le droit de regard n'a pas été concrétisé.

La MRC du Granit entend adopter un règlement afin d'interdire la mise en décharge ou l'incinération sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire et ce advenant qu'un projet de LET voie le jour sur le territoire de la MRC du Granit pour desservir sa population. En effet, notre région présente un vaste territoire avec des zones pouvant accueillir un tel projet au regard du potentiel de développement et via le zonage. La MRC du Granit choisit une approche prudente en stipulant dans son PGMR qu'elle limiterait la mise en décharge aux générateurs du territoire seulement, advenant la réalisation d'un projet de LET.

5.2 **Orientations et objectifs**

Pour l'énoncé des orientations et objectifs, les objectifs et principales stratégies du Plan d'action 2011-2015 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* ont servi de référence. Les objectifs ont été posés d'après les performances actuelles, sans se limiter aux objectifs nationaux et de façon à inclure tous les types de matières résiduelles générées au sein des trois grands secteurs. Ces orientations et objectifs se veulent avant tout réalisables et un reflet du portrait régional le plus fidèle possible. Tous les objectifs présentent un échéancier et sont accompagnés d'actions qui seront énoncées et détaillées dans le prochain chapitre.

Pour contribuer à l'objectif provincial ultime qui est de n'éliminer que le résidu ultime au Québec, la MRC du Granit se donne les lignes directrices suivantes :

1. Prévenir et réduire la génération de matières résiduelles notamment en promouvant la consommation responsable, les changements de comportement et la gestion responsable;
2. Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables et valorisables en promouvant le tri à la source;
3. Détourner de l'enfouissement le plus de matières possible pour n'éliminer que le résidu ultime;
4. Mettre à la disposition de tous les générateurs les différents services, infrastructures et moyens nécessaires pour une bonne GMR, dont une meilleure connaissance et précision des inventaires.

En plus de ces quatre lignes directrices, la MRC du Granit souhaite présenter une cinquième ligne directrice signifiant au ministre de l'Environnement et son ministère un élément sous sa responsabilité :

5. Signifier au ministre de l'Environnement et aux fonctionnaires de son ministère qu'il est plus que temps de solutionner les problématiques du verre, du suremballage, du gaspillage alimentaire et de la mise en marché de toute une panoplie de produits avec une trop courte durée de vie, irréparables ou générant des matières résiduelles non valorisables ou difficilement valorisables. La MRC du Granit demande au gouvernement la mise en œuvre active, voire accélérée, de son propre plan d'action 2011-2015.

De ces lignes directrices découlent sept orientations pour viser spécifiquement les trois principaux générateurs, de même que l'ensemble des matières. Le tableau suivant présente ces sept orientations qui sont accompagnées de 16 objectifs précis.

Tableau 5.2 : Orientations, objectifs et échéancier de la MRC du Granit

Orientations	Objectifs 2016-2020	Échéancier
1. Réduire l'enfouissement des matières résiduelles produites par tous les secteurs confondus (résidentiel, ICI, CRD)	1. Réduire de 70 % la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, soit ramener cette quantité à 350 kg/pers/an et ce pour toutes les municipalités individuellement	2020
2. Promouvoir le tri à la source pour les secteurs résidentiel et ICI afin d'améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées et valorisées	2. Récupérer 100 % du papier et du carton des secteurs résidentiel et ICI	2018
	3. Récupérer 80 % du plastique, verre, métal recyclable provenant des secteurs résidentiel et ICI	2019
	4. Réemployer, recycler ou valoriser 70 % des résidus spécifiques de transformation industrielle autres (résidus mélangés et/ou de nature inconnue)	2020

Orientations	Objectifs 2016-2020	Échéancier
3. Mettre un terme à l'enfouissement des matières organiques des secteurs résidentiel et ICI	5. Recycler 100 % des matières organiques des secteurs résidentiel et ICI	2020
	6. Maintenir le recyclage de 100 % des boues de fosses septiques et d'étangs d'épuration	2016
4. Mettre en place une gestion responsable des résidus de CRD dont le bois et les agrégats et accroître leur potentiel de valorisation et de recyclage	7. Recycler 100 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte	2017
	8. Recycler et/ou valoriser 95 % des résidus CRD, tous types confondus	2020
	9. Détourner de l'enfouissement 100 % du bois	2016
	10. Contribuer à la création de débouchés régionaux et à la liaison avec ceux existants pour accroître le potentiel de valorisation et de recyclage des résidus CRD	2018
5. Mettre fin à l'enfouissement des RDD et des TIC par la promotion des différents services offerts et en tirant profit des programmes sous REP	11. Atteindre le détournement de 100 % des RDD et des TIC	2016
6. Acquérir de meilleures connaissances pour améliorer la précision des estimations des matières générées, récupérées et éliminées de façon à assurer un meilleur suivi	12. Obtenir des générateurs, transporteurs, récupérateurs, centres de tri et LET des données plus précises sur les matières reçues, traitées et collectées	2016
	13. Structurer la compilation des données du PGMR et en faire le suivi	2017
7. Améliorer l'acceptabilité sociale et les comportements responsables des différents générateurs par l'application de mesures d'ISÉ et par la concertation, la collaboration et participation de tous les acteurs concernés	14. Améliorer les programmes d'ISÉ auprès des trois grands secteurs	2018
	15. Améliorer la participation des municipalités pour une meilleure GMR	2018
	16. Assurer une ressource à temps plein au sein de la MRC du Granit pour coordonner la mise en œuvre du PGMR	2016

Chapitre 6 : Plan d'action 2016 - 2020

6. Plan d'action 2016 - 2020

L'annexe 1 dévoile le plan d'action que la MRC du Granit s'est dotée pour répondre à ses 16 objectifs. Les actions y sont présentées de façon détaillée en mentionnant : le ou les objectifs, la description, les générateurs visés, le type d'action, la stratégie 3RV-E, la démarche, le ou les responsables, les collaborateurs, le coût et budget, l'échéancier spécifique et les défis et enjeux de mise en œuvre.

6.1 Budget

Le budget, présenté à l'annexe 2, reprend les actions impliquant soit du temps pour la MRC, soit des coûts. En effet, certaines actions sont à la charge de partenaires et ne figurent donc pas au budget. Ainsi, le budget rassemble les charges actuelles de la GMR pour tout le territoire, y compris pour les municipalités qui ne sont pas partenaires avec la MRC pour certains services. Ensuite, la colonne « Coût annuel » présente les coûts annuels estimés pour chacune des actions avec la mise en œuvre du plan d'action 2016-2020 du présent PGMR. La colonne « Surplus/Déficit » met en évidence la différence de coût engendré par la mise en œuvre du PGMR par rapport à la situation actuelle. La colonne « Immobilisation » présente les coûts d'implantation de certaines actions, comme pour les bacs roulants qui seront à défrayer en 2017. Suit la colonne « Explication » qui donne en quelques mots plus de détails pour les dépenses majeures dont la provenance des sommes. Enfin, les colonnes suivantes échelonnent le budget sur les 5 années d'intervention en plus de présenter le temps à consacrer par la MRC pour les actions qui en requièrent.

Les dernières lignes du budget présentent les coûts totaux et présentent trois scénarios d'augmentation annuelle dépendant de la réduction des tonnages à enfouir.

Pour terminer, le budget actuel de la GMR du Granit s'élève à près de 2,9 M \$. Avec la mise en œuvre du PGMR, ce même budget passe à 3,1 M \$, plus précisément 174 406 \$ supplémentaires, soit une augmentation de 5 %, en considérant une diminution des tonnages à enfouir de seulement 5 %. La diminution anticipée des coûts d'enfouissement sera proportionnelle à la mise en œuvre des actions et à la participation de tous. Le budget fait ressortir que les économies liées à la réduction de l'enfouissement sont significatives ce qui encourage fortement l'investissement nécessaire pour y parvenir.

Chapitre 7 : Suivi et surveillance

7. Suivi et surveillance

La *Loi sur la qualité de l'environnement* exige que les MRC prévoient un système de surveillance et de suivi du PGMR afin d'en vérifier périodiquement l'application, le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des actions prévues au plan d'actions. Pour ce faire, le Comité Consultatif Environnement (CCE) a été nommé responsable du suivi et de la surveillance du PGMR.

Le CCE est tout désigné pour accomplir cette fonction étant donné son mandat reçu par le conseil des maires, soit d'étudier toutes questions relatives aux dossiers environnementaux pour en faire les recommandations qu'il juge appropriées. Ce comité est composé de 6 membres, soit le préfet, un représentant de la Ville de Lac-Mégantic et d'un représentant de chacun des 4 secteurs du territoire. De plus, deux personnes ressources de la MRC du Granit soit le directeur général ainsi que le coordonnateur en gestion des matières résiduelles assistent le CCE dans cette fonction. Spécifiquement le CCE aura les rôles suivants :

- Répondre aux municipalités locales sur des questions d'ordre politique entourant le PGMR;
- Suivre régulièrement les résultats du PGMR;
- Recommander au conseil des maires des rajustements aux actions ou au budget, si nécessaire;
- Transmettre à la fin de l'année, à chacune des municipalités, un rapport compilant le bilan du PGMR, de même que des recommandations pouvant s'adresser spécifiquement à une ou des municipalités pour accélérer la mise en œuvre du PGMR.

Pour s'aider le CCE se dote d'indicateurs de performance afin de suivre l'évolution de l'atteinte des objectifs. Le tableau 7.1 présente, pour chacun de ses objectifs, les indicateurs de performance retenus.

Tableau 7.1 : Indicateurs de performance liés aux objectifs du PGMR

Objectifs 2016-2020	Échéancier	Indicateurs de performance
1. Réduire de 70 % la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, soit ramener cette quantité à 350 kg/pers/an et ce pour toutes les municipalités individuellement	2020	<ul style="list-style-type: none">• Quantité de matières résiduelles générées, tous secteurs confondus, en kg/pers./an• Quantité et % de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, en kg/pers./an• Taux annuel de récupération des trois secteurs• Nombre de municipalités ayant instauré une surtaxe dissuasive pour la collecte des déchets• Nombre de lieux de dépôt pour le polystyrène

Objectifs 2016-2020	Échéancier	Indicateurs de performance
2. Récupérer 100 % du papier et du carton des secteurs résidentiels et ICI	2018	<ul style="list-style-type: none"> • % de papier et carton récupérés des secteurs résidentiels et ICI • Nombre de lieux publics desservis par des équipements de collecte des matières recyclables par rapport au nombre de lieux publics existants • Nombre de municipalités ayant un règlement interdisant de mettre le papier et carton à la collecte des déchets
3. Récupérer 80 % du plastique, verre, métal recyclable provenant des secteurs résidentiel et ICI	2019	<ul style="list-style-type: none"> • % de plastique, verre, métal récupérés des secteurs résidentiel et ICI • Nombre de bacs de récupération supplémentaires distribués • Nombre d'ICI ayant reçu de l'accompagnement pour améliorer leur pratique en GMR
4. Réemployer, recycler ou valoriser 70 % des résidus spécifiques de transformation industrielle autres (résidus mélangés et/ou de nature inconnue)	2020	<ul style="list-style-type: none"> • % de résidus spécifiques de transformation industrielle détournés de l'enfouissement • Quantité de plastiques agricoles récupérés par rapport au potentiel de récupération • Nombre de producteurs agricoles participant à la technique des petits paquets roulés • Nombre d'industries ayant amélioré sa GMR • Nombre d'études de marché réalisées • Démarrage d'un produit d'économie circulaire (oui ou non)
5. Recycler 100 % des matières organiques des secteurs résidentiel et ICI	2020	<ul style="list-style-type: none"> • % de matières organiques recyclées des secteurs résidentiel et ICI • Nombre de composteurs domestiques en activité sur le territoire • Nombre de composteurs communautaires en activité sur le territoire • % de participation au compostage domestique ou communautaire • Nombre d'ICI en action pour le compostage • Nombre de municipalités ayant un lieu de dépôt des résidus verts • Nombre de municipalités ayant un règlement interdisant de mettre les matières organiques à la collecte des déchets
6. Maintenir le recyclage de 100 % des boues de fosses septiques et d'étangs d'épuration	2016	<ul style="list-style-type: none"> • % de boues de fosses septiques et d'étangs d'épuration recyclées • Nombre de municipalités exigeant la valorisation des boues des stations d'épuration dans leur appel d'offre ou contrat au moment de la disposition
7. Recycler 100 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte	2017	<ul style="list-style-type: none"> • % de résidus de béton, de brique et d'asphalte recyclés ou valorisés
8. Recycler et/ou valoriser 95 % des résidus CRD, tous types confondus	2020	<ul style="list-style-type: none"> • % de résidus CRD valorisés • Nombre de municipalités obligeant la valorisation des résidus de CRD lors de l'émission de permis de construction, de rénovation ou de démolition • Nombre de visites de citoyens comptabilisées aux éco-centres

Objectifs 2016-2020	Échéancier	Indicateurs de performance
9. Détourner 100 % du bois de l'enfouissement	2016	<ul style="list-style-type: none"> • % de bois détournés de l'enfouissement • Nombre de municipalités ayant un règlement interdisant de mettre le bois à la collecte des déchets
10. Contribuer à la création de débouchés régionaux et à la liaison avec ceux existants pour accroître le potentiel de valorisation et de recyclage des résidus CRD	2018	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cas/problématiques ayant trouvé une solution de recyclage ou de valorisation • Nombre de participants aux journées de formation • Nombre de projets pilotes démarrés
11. Atteindre le détournement de 100 % des RDD et des TIC	2016	<ul style="list-style-type: none"> • % de détournement de l'enfouissement des RDD et des TIC • Nombre de municipalités ayant un règlement interdisant de mettre les RDD et les TIC à la collecte des déchets
12. Obtenir des générateurs, transporteurs, récupérateurs, centres de tri et LET des données plus précises sur les matières reçues, traitées, et collectées	2016	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de données considérées comme étant assez précises pour le suivi des objectifs • Nombre d'engagements à fournir des données plus précises • Nombre de caractérisation de matières résiduelles ponctuelles
13. Structurer la compilation des données du PGMR et en faire un suivi	2017	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire mis à jour annuellement (oui ou non) • Nombre de mois dans l'année où le suivi du PGMR a été réalisé
14. Améliorer les programmes d'ISÉ auprès des trois grands secteurs	2017	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visites réalisées par l'agent en environnement • Nombre d'activités offertes aux ICI et CRD • Nombre de participants aux activités • Nombre d'ICI certifiés « ICI on recycle! » sur le territoire de la MRC • Nombre de guides papier et virtuel distribués • Nombre d'écoles et d'autres institutions visitées • Nombre de mesures d'ISÉ réalisées par les médias • Nombre d'entrepreneurs en CRD sensibilisés • Nombre de détaillants en CRD collaborant à la distribution des guides
15. Améliorer la participation des municipalités pour une meilleure GMR	2017	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de municipalités ayant mis sur pied un programme pour les couches lavables • Nombre de municipalités ayant pris le tournant conseil sans papier • Nombre de municipalités ayant mis en place une campagne de bannissement de différents résidus • Nombre d'événements ayant été encadrés pour une meilleure GMR • Nombre de municipalités participant aux rencontres de mise en œuvre du PGMR • Nombre de municipalités ayant mis en œuvre une politique d'achat écoresponsable • Nombre de municipalités offrant à leur édifice la possibilité d'y apporter les fluo compacts, les piles et les cartouches d'encre
16. Assurer suffisamment de ressource au sein de la MRC du Granit pour coordonner la mise en œuvre du PGMR	2016	<ul style="list-style-type: none"> • % du temps du responsable à l'environnement consacré à la mise en œuvre du PGMR • Nombre d'heures consacrées à la mise en œuvre du PGMR par le service des communications

Références

CCM (2015). Projet de PGMR de la Communauté métropolitaine de Montréal. Fiche d'information du projet de PGMR. [En ligne] : http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmgmr/fiches/20150402_reduction-a-la-source-et-reemploi.pdf

CEVMR (2015). Centre d'excellence en valorisation des matières résiduelles (CEVMR). Document PDF descriptif du centre obtenu par Mme Véronique Belley-Vézina, coordonnatrice du Centre d'excellence le 7 juillet 2015, 5 pages

Chamard (2014). Cabinet d'expertise environnementale Chamard et Associés. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR, document présenté à RECYC-QUÉBEC et au MDDELCC, calculateur Excel et guide d'utilisation et d'accompagnement, 61 pages

Consultants S.M. inc. (2012). Inventaire des matières résiduelles d'origine autre que résidentielles de l'Estrie. Enquête menée en Estrie à la demande du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie et de d'autres collaborateurs. Réf. F115762-CI04. 317 pages

Gaia Presse (2012). Gaspillage alimentaire, un luxe qu'on ne devrait pas s'offrir. Par Estelle Richard, Organisatrice communautaire chez Les AmiEs de la Terre de Québec. [En ligne] : <http://gaiapresse.ca/analyses/gaspillage-alimentaire-un-luxe-quon-ne-devrait-pas-soffrir-308.html>

RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec (2010). Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec, 4 pages

RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec en collaboration avec Dessau et NI Environnement (2007). Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2006-2007. [En ligne] : <http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/upload/Publications/Rapport-Synthese-Caract.pdf>

RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec en collaboration avec Dessau et NI Environnement (2009). Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des lieux publics au Québec 2006-2009, [En ligne] : <http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/MICI/Rendez-vous2009/Caract-sect-res-lp.pdf>, (Consulté le 15-01-2010).

RECYC-QUÉBEC (2008). Bilan 2008 de la gestion des matières résiduelles au Québec, [En ligne] : <http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/MICI/Rendez-vous2009/Bilan2008.pdf>

RECYC-QUÉBEC (2012). Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec, [En ligne] : http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/Bilan_2012_accessible.pdf, ISBN 978-2-550-71080-6 (PDF)

Gouvernement du Québec (2011). Politique Québécoise de gestion des matières résiduelles. ISBN : 978-2-550-61105-9 (pdf).

Institut de la statistique du Québec (2009), Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031.

MDDELCC (2015). Lignes directrices relatives à la gestion de béton, de brique et d'asphalte issus des travaux de construction et de démolition et des résidus du secteur de la pierre de taille, [En ligne] : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/valorisation/lignesdirectrices/beton-brique-asphalte.pdf>

MDDELCC (2014a). Fiche d'information, Gestion des matières résiduelles du secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI). ISBN : 978-2-550-70946-6

MDDELCC (2014b). Fiche d'information, Gestion des résidus du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD). ISBN : 978-2-550-70947-3 (PDF)

MDDELCC (2013). Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine – Année 2013. [En ligne] : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination.htm>.

MDDEFP (2013a). Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, 63 pages. ISBN 978-2-550-68228-8 (PDF)

Value chain management center (2010). Food waste in Canada : opportunities to increase the competitiveness of Canada's agri-food sector, while simultaneously improving the environment.

Vecteur Environnement (2015). Placer la réduction à la source au premier plan, septembre 2015, vol 48, numéro 4, p. 18.

Annexe 1 : Plan d'action détaillé de la MRC du Granit

Action 1	Réduire les fréquences de collecte des déchets à un passage par mois durant la saison froide de façon à effectuer 17 passages par année au lieu de 26.	
Objectif	1. Réduire de 70 % la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, soit ramener cette quantité à 350 kg/pers./an et ce pour toutes les municipalités individuellement.	
Description	Le contrat de collecte des déchets de la MRC sera échu en décembre 2016. Le prochain contrat, débutant en 2017, sera l'occasion de procéder à ce changement. Pour les municipalités de Courcelles et Stratford l'ajustement se fera au moment de la signature de leur contrat respectif. Pour la Ville de Lac-Mégantic, une réduction des passages sera étudiée et mise en œuvre si possible.	
Générateurs : Résidentiel et ICI	Type d'action : Service	Stratégie 3RV-E : Réduire
Démarche	Rédaction de l'appel d'offre au printemps 2016, soumission en août, contrat octroyé en novembre/décembre.	
Responsable (s)	MRC du Granit, Municipalités de Lac-Mégantic, Courcelles et Stratford	
Collaborateur (s)	Les transporteurs et Valoris	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	1 053 366 \$
	Coût annuel actuel	1 213 301 \$
	Différence coût estimé - coût actuel	(160 000 \$)
	Programme de financement	s.o.
	Autres considérations budgétaires	s.o.
Échéancier	2017	
Défis et enjeux	Acceptabilité sociale; changement de comportement nécessaire; risque d'un apport de déchets dans le bac de recyclage; application règlementaire nécessaire.	

Action 2	Retirer des conteneurs desservant des secteurs résidentiels et opter pour des bacs roulants collectifs ou individuels	
Objectif	1. Réduire de 70 % la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, soit ramener cette quantité à 350 kg/pers./an et ce pour toutes les municipalités individuellement.	
Description	Plusieurs secteurs, notamment de villégiature, sont desservis par des conteneurs à usage collectif ce qui offre une possibilité de décharge facilitée pour de la matière de tout genre, y compris des encombrants et des matières valorisables. L'action vise à trouver une alternative spécifique à chaque situation afin d'éviter ce genre de comportement.	
Générateur : Résidentiel	Type d'action : Service	Stratégie 3RV-E : Réduire
Démarche	Étudier les alternatives, puis modifier le service en conséquence.	

Action 2 (suite)	Retirer des conteneurs desservant des secteurs résidentiels et opter pour des bacs roulants collectifs ou individuels	
Responsable (s)	MRC du Granit et les municipalités	
Collaborateur (s)	Les transporteurs	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	Étude nécessaire avant d'estimer des coûts
	Coût annuel estimé	"
	Coût annuel actuel	"
	Différence coût estimé - coût actuel	"
	Programme de financement	"
	Autres considérations budgétaires	Une économie pourrait en découler directement et indirectement. Cette action n'apparaît pas au budget général.
Échéancier	2017	
Défis et enjeux	Risque d'un apport de déchets dans la nature; application réglementaire nécessaire.	

Action 3	Offrir à faible coût des bacs de récupération supplémentaires	
Objectif	1. Réduire de 70 % la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, soit ramener cette quantité à 350 kg/pers./an et ce pour toutes les municipalités individuellement.	
Description	Avec un meilleur tri et la diminution de fréquence de la collecte des déchets, un seul bac de recyclage pourrait ne plus suffire pour une partie des ménages et des ICI. En fournissant plus de bacs de recyclage, nous évitons un passage supplémentaire des camions et incitons les citoyens à mieux disposer leurs matières dans le bac de recyclage, c'est à dire à défaire les boîtes de carton, compacter, etc., ce qui est un avantage pour diminuer le coût du transport.	
Générateurs : Résidentiel et ICI		Type d'action : Service
		Stratégie 3RV-E : Réduire et recycler
Démarche	Informé le citoyen et les ICI du changement relativement à la cueillette des déchets et offrir la possibilité d'achat à rabais d'un deuxième ou d'un troisième bac de recyclage. Prévoir l'ajout de 50 bacs par municipalité donc 1 000 bacs à acheter.	
Responsable (s)	Les 20 municipalités	
Collaborateur (s)	Les distributeurs de bacs et la MRC pour planifier des achats de groupe avantageux	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	50 000 \$
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	10 000 \$
	Différence coût estimé - coût actuel	40 000 \$
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	20 heures MRC
	Autres considérations budgétaires	Budget à adapter selon la réalité du besoin
Échéancier	2017	
Défis et enjeux	Obtenir une réduction significative pour le contrat de collecte, obtenir des bacs à rabais, obtenir la participation citoyenne pour la meilleure disposition des matières dans le bac de recyclage	

Action 4	Instaurer une tarification incitative pour les ICI de façon à encourager le recyclage, la valorisation et l'utilisation d'alternative à l'enfouissement	
Objectif	1. Réduire de 70 % la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, soit ramener cette quantité à 350 kg/pers./an et ce pour toutes les municipalités individuellement.	
Description	Il faut créer un plus grand écart entre le coût de la collecte des ordures et celui des autres collectes de façon à faire prendre conscience aux ICI de l'importance de récupérer. Cette tarification incitative doit être réfléchie de façon à ne pas augmenter le coût total pour l'ICI mais de façon à leur faire opter pour une voie alternative à l'enfouissement	
Générateur : ICI		Type d'action : Directive
		Stratégie 3RV-E : Réduire
Démarche	Soutenir les municipalités dans la mise en œuvre de cette tarification dans leur système de taxation spécifique. Cinquante (50) heures en ressource humaine de la MRC est nécessaire.	
Responsable (s)	Municipalités	
Collaborateur (s)	MRC du Granit	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	50 heures MRC, incluses au poste budgétaire du service de l'environnement
	Autres considérations budgétaires	s.o.
Échéancier	2017	
Défis et enjeux	Acceptabilité sociale; variation dans les systèmes de taxation municipaux	

Action 5	Installer des îlots à trois voies dans les aires publiques et pour desservir les lieux de villégiature en terre publique	
Objectif	1. Réduire de 70 % la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, soit ramener cette quantité à 350 kg/pers./an et ce pour toutes les municipalités individuellement.	
Description	Utilisation d'îlots, de bacs, de conteneurs ou de composteurs selon les besoins et le contexte.	
Générateur : Résidentiel (villégiateur)		Type d'action : Étude et Service
		Stratégie 3RV-E : Recycler
Démarche	Étudier le besoin pour chaque municipalité et procéder à l'achat des équipements	
Responsable (s)	Municipalités	

Action 5 (suite)	Installer des îlots à trois voies dans les aires publiques et pour desservir les lieux de villégiature en terre publique	
Collaborateur (s)	MRC du Granit	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	15 000 \$
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	Table pour la récupération hors foyers = 15 000 \$
	Ressource humaine	40 heures MRC, incluses au poste budgétaire du service de l'environnement
	Autres considérations budgétaires	30 sites à 1 000 \$ = 30 000 \$
Échéancier	2017	
Défis et enjeux	Obtenir le financement, maintenir les équipements en bonne condition et pallier au vol et vandalisme	

Action 6	Faire appliquer la réglementation régionale et municipale par les services d'un agent régional en GMR, optant en premier recours par l'émission de constats amicaux et en dernier recours par des sanctions pécuniaires	
Objectif	1. Réduire de 70 % la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, soit ramener cette quantité à 350 kg/pers./an et ce pour toutes les municipalités individuellement.	
Description	L'embauche d'un agent régional permettra à la MRC de faire appliquer sa nouvelle réglementation, sensibiliser les générateurs et soutenir la mise en œuvre du PGMR. Le poste prévu est saisonnier 6 mois/an.	
Générateurs : Résidentiel, ICI, CRD	Type d'action : ISÉ et règlement	Stratégie 3RV-E : 3RV
Démarche	Procéder à l'embauche dès 2017	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	Municipalités	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	30 000 \$
	Coût annuel actuel	0 \$
	Différence coût estimé - coût actuel	30 000 \$
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	100 heures MRC annuellement (3heures/semaine)
	Autres considérations budgétaires	s.o.
Échéancier	2017 à 2020	
Défis et enjeux	Temps pour la supervision; budget	

Action 7	Négocier avec le centre de tri la mise en œuvre d'une récupération du polystyrène via la collecte sélective	
Objectif	1. Réduire de 70 % la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, soit ramener cette quantité à 350 kg/pers./an et ce pour toutes les municipalités individuellement.	
Description	Ce service pour le centre de tri représente un défi organisationnel de taille, mais comme il y a un débouché intéressant et que c'est techniquement réalisable, il importe de poursuivre les négociations avec le centre de tri. Le polystyrène peut facilement être ensaché (comme les sacs de plastique) et mis au bac de recyclage.	
Générateurs : Résidentiel et ICI		
Type d'action : Directive		Stratégie 3RV-E : Recycler
Démarche	Demander au centre de tri de considérer l'offre d'un service gratuit étant donné la tarification de 10 \$ la tonne prévue pour 2017 et négocier advenant des frais supplémentaires.	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	Récupération Frontenac inc.	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	16 heures MRC, incluses au poste budgétaire du service de l'environnement
	Autres considérations budgétaires	Coût en ressource humaine considéré pour l'instant
Échéancier	2016	
Défis et enjeux	Acceptation du centre de tri, participation citoyenne	

Action 8	Mettre en place un lieu de dépôt pour le polystyrène dans les écocentres et prendre en charge la gestion	
Objectif	1. Réduire de 70 % la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, soit ramener cette quantité à 350 kg/pers./an et ce pour toutes les municipalités individuellement.	
Description	La compagnie Polyforme inc. recycle le polystyrène et assume les frais de transport pour des voyages complets. Trois points de dépôt pour les citoyens et ICI sont proposés : l'écocentre de Lambton, celui de Lac-Mégantic et SLM. Des contenants appropriés doivent être mis en place et également une aire de stockage. Le polystyrène sera ensaché et accumulé pour être ensuite collecté.	
Générateurs : Résidentiel et ICI		
Type d'action : Service		Stratégie 3RV-E : Recycler
Démarche	Organiser les lieux de dépôt et gérer le bon déroulement	

Action 8 (suite)	Mettre en place un lieu de dépôt pour le polystyrène dans les écocentres et prendre en charge la gestion	
Responsable (s)	Les deux écocentres et SLM	
Collaborateur (s)	MRC du Granit	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	3 000 \$
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	20 heures MRC pour l'instauration et 10 heures annuellement, incluses au poste budgétaire du service de l'environnement; 50 heures annuellement pour les préposés des lieux de dépôt
	Autres considérations budgétaires	1 000 \$ par site assumé par la MRC = 3 000 \$
Échéancier	2016	
Défis et enjeux	Trouver l'espace requis, assurer le service par le personnel en place	

Action 9	Réduire la collecte des encombrants à un passage par an	
Objectif	1. Réduire de 70 % la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, soit ramener cette quantité à 350 kg/pers./an et ce pour toutes les municipalités individuellement.	
Description	La collecte d'automne est moins utilisée que celle du printemps qui sera maintenue. Une telle collecte est une alternative qui décourage en quelque sorte la réutilisation via la Ressourcerie puisque les citoyens ont moins d'efforts à faire grâce à un service qui priorise la valorisation plutôt que le réemploi.	
Générateur : Résidentiel Type d'action : Service Stratégie 3RV-E : 3RV		
Démarche	Relancer le service avec un passage au printemps lors du prochain appel d'offre pour la MRC du Granit et maintenir le service pour les municipalités en gestion autonome, dont Lac-Mégantic qui a déjà un passage par an	
Responsable (s)	MRC du Granit et municipalités en gestion autonome	
Collaborateur (s)	Les transporteurs	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	68 885 \$
	Coût annuel actuel	108 184 \$
	Différence coût estimé - coût actuel	(39 299 \$)
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	s.o.
	Autres considérations budgétaires	Les prix incluent le traitement qui ne sera pas réduit de moitié étant donné le plus grand apport au printemps. Une réduction de 25 % a été estimée.
Échéancier	2017 à 2020	
Défis et enjeux	Plus grande participation des citoyens au service de la Ressourcerie	

Action 10		Maintenir la collecte sélective	
Objectif	1. Réduire de 70 % la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, soit ramener cette quantité à 350 kg/pers./an et ce pour toutes les municipalités individuellement.		
Description	Ce service doit être maintenu. De plus, à compter de 2017 le centre de tri prévoit imposer des coûts d'entrée de 10 \$/tonne		
Générateurs : Résidentiel et ICI		Type d'action : Service	Stratégie 3RV-E : Recycler
Démarche	Relancer le service au prochain appel d'offre pour la MRC du Granit et les municipalités en gestion autonome		
Responsable (s)	MRC du Granit et Municipalités en gestion autonome		
Collaborateur (s)	Transporteurs		
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.	
	Coût annuel estimé	465 317 \$	
	Coût annuel actuel	465 317 \$	
	Différence coût estimé - coût actuel	0 \$	
	Programme de financement	s.o.	
	Ressource humaine	s.o.	
	Autres considérations budgétaires	Inclus la compensation de la collecte sélective, ainsi que le traitement	
Échéancier	2017 à 2020		
Défis et enjeux	Tarif de 10 \$/tonne à l'entrée au centre de tri Maintien des compensations de la collecte sélective		

Action 11		Détournement de matières résiduelles au centre de tri Valoris et enfouissement	
Objectifs	1. Réduire de 70 % la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, soit ramener cette quantité à 350 kg/pers./an et ce pour toutes les municipalités individuellement.		
	2. Récupérer 100 % du papier et du carton des secteurs résidentiel et ICI		
	3. Récupérer 80 % du plastique, verre, métal recyclable provenant des secteurs résidentiel et ICI		
	4. Réemployer, recycler ou valoriser 70 % des résidus spécifiques de transformation industrielle autres (résidus mélangés et/ou de nature inconnue)		
	5. Recycler 100 % des matières organiques des secteurs résidentiel et ICI		
	7. Recycler 100 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte		
	8. Recycler et/ou valoriser 95 % des résidus CRD, tous types confondus		
	9. Détourner 100 % du bois de l'enfouissement		
	11. Atteindre le détournement de 100 % des RDD et des TIC		
Description	Valoris prévoit détourner environ 70 % de matières résiduelles, origine confondue		
Générateurs : Résidentiel, ICI, CRD		Type d'action : Service	Stratégie 3RV-E : Recycler et valoriser
Démarche	Le centre est en opération en octobre 2015		

Action 11 (suite)		Déournement de matières résiduelles au centre de tri Valoris et enfouissement	
Responsable (s)	Valoris		
Collaborateur (s)	MRC du Granit et ses municipalités clientes chez Valoris		
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.	
	Coût annuel estimé	354 297 \$	
	Coût annuel actuel	376 436 \$	
	Différence coût estimé - coût actuel	(22 139 \$)	
	Programme de financement	s.o.	
	Ressource humaine	s.o.	
	Autres considérations budgétaires	Incluant la redistribution des redevances à l'élimination. Les coûts considèrent une diminution moyenne des tonnages enfouis de 5 %	
Échéancier	2016 à 2020		
Défis et enjeux	Maintien des prix compétitifs de Valoris, Mesure d'ISÉ pour contrer le risque de décourager les initiatives de tri à la source		

Action 12		Réviser la réglementation régionale afin de mieux encadrer la GMR et se doter d'un outil pour atteindre nos objectifs	
Objectifs	1. Réduire de 70 % la quantité de matières résiduelles éliminées, tous secteurs confondus, soit ramener cette quantité à 350 kg/pers./an et ce pour toutes les municipalités individuellement.		
	2. Récupérer 100 % du papier et du carton des secteurs résidentiel et ICI		
	3. Récupérer 80 % du plastique, verre, métal recyclable provenant des secteurs résidentiel et ICI		
	4. Réemployer, recycler ou valoriser 70 % des résidus spécifiques de transformation industrielle autres (résidus mélangés et/ou de nature inconnue)		
	5. Recycler 100 % des matières organiques des secteurs résidentiel et ICI		
	7. Recycler 100 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte		
	8. Recycler et/ou valoriser 95 % des résidus CRD, tous types confondus		
	9. Détourner 100 % du bois de l'enfouissement		
	11. Atteindre le détournement de 100 % des RDD et des TIC		
	Description	Cette réglementation interdira notamment la disposition de matières dans le mauvais bac pour les secteurs résidentiel, institutionnel, commercial et industriel et pour le domaine de la CRD. Elle sanctionnera également l'auteur de dépôt sauvage. Entre autre, elle s'appliquera aux matières organiques, au PVM, aux papiers, cartons, aux résidus de transformation industrielle, aux bois, aux produits sous REP, aux RDD et aux TIC. Enfin, elle sera accompagnée d'une séquence d'intervention progressive allant jusqu'à des sanctions pécuniaires pour des matières dans le mauvais bac.	
Générateurs : Résidentiel, ICI, CRD		Type d'action : Règlement	Stratégie 3RV-E : Réduire, recycler

Action 12 (suite)	Réviser la réglementation régionale afin de mieux encadrer la GMR et se doter d'un outil pour atteindre nos objectifs	
Démarche	La MRC doit réviser ses règlements relativement à la gestion des matières résiduelles. Les actions du PGMR de type règlementaire seront intégrées lors de cette refonte règlementaire. Il est envisagé d'avoir un seul règlement pour tout le territoire, même pour les municipalités en gestion autonome	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	Municipalités	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	120 heures MRC, incluses au poste budgétaire du service de l'environnement
	Autres considérations budgétaires	s.o.
Échéancier	2017	
Défis et enjeux	Convaincre l'ensemble des municipalités d'adopter un tel règlement régional; Appliquer ce règlement.	

Action 13	Accompagner les ICI pour une meilleure gestion de leurs matières résiduelles	
Objectifs	2. Récupérer 100 % du papier et du carton des secteurs résidentiel et ICI	
	3. Récupérer 80 % du plastique, verre, métal recyclable provenant des secteurs résidentiel et ICI	
Description	Souvent les ICI ont besoin de simples conseils pour mettre en œuvre une démarche écoresponsable en GMR. Cette action vise spécifiquement le papier carton, PVM et résidus de transformation industrielle	
Générateur : ICI		Type d'action : ISÉ
Stratégie 3RV-E : Réduire et Recycler		
Démarche	L'accompagnement se fera en priorisant les plus gros générateurs et d'après les résultats des caractérisations de matières spécifiques (voir action 37). Le CEVMR, la MRC du Granit et le CREE disposent de ressources pour ce genre d'action	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	CEVMR et CREE	

Action 13 (suite)		Accompagner les ICI pour une meilleure gestion de leurs matières résiduelles	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.	
	Coût annuel estimé	s.o.	
	Coût annuel actuel	s.o.	
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.	
	Programme de financement	s.o.	
	Ressource humaine	120 heures MRC réparties sur 2016 et 2017, incluses au poste budgétaire du service de l'environnement	
	Autres considérations budgétaires	s.o.	
Échéancier	2016 et 2017		
Défis et enjeu	Collaboration des ICI ciblées, mise en œuvre des recommandations		

Action 14		Étudier la chaîne de production des industries plus problématiques afin de trouver des solutions pour diminuer la génération de matières résiduelles	
Objectifs	2. Récupérer 100 % du papier et du carton des secteurs résidentiel et ICI		
	3. Récupérer 80 % du plastique, verre, métal recyclable provenant des secteurs résidentiel et ICI		
	4. Réemployer, recycler ou valoriser 70 % des résidus spécifiques de transformation industrielle autres (résidus mélangés et/ou de nature inconnue)		
Description	Cette action de réduction demande un soutien professionnel dans le cadre de mandats spécifiques. L'action vise notamment la diminution de la génération des résidus de transformation industrielle non valorisables et du plastique, verre et métal recyclable		
Générateur : ICI		Type d'action : Étude	Stratégie 3RV-E : Réduire
Démarche	S'inscrit dans la démarche d'accompagnement des industries (Action 13), avec un volet d'étude de chaîne de production pour approfondir la démarche lorsque nécessaire		
Responsable (s)	CEVMR		
Collaborateur (s)	MRC du Granit		
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.	
	Coût annuel estimé	s.o.	
	Coût annuel actuel	s.o.	
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.	
	Programme de financement	s.o.	
	Ressource humaine	30 heures MRC annuellement, incluses au poste budgétaire du service de l'environnement	
	Autres considérations budgétaires	L'industrie sera appelée à soutenir financièrement cette action pour d'éventuelle économie	
Échéancier	2017 à 2020		
Défis et enjeu	Participation des industries, disponibilité et spécialité de la ressource humaine		

Action 15	Promouvoir une disposition en petits paquets roulés des plastiques agricoles dans le bac de recyclage pour faciliter leur détournement au centre de tri Récupération Frontenac inc.	
Objectif	4. Réemployer, recycler ou valoriser 70 % des résidus spécifiques de transformation industrielle autres (résidus mélangés et/ou de nature inconnue)	
Description	La MRC du Granit et son centre de tri ont procédé à un projet pilote en 2013 pour démontrer la faisabilité du projet de détournement et de valorisation via le bac de recyclage. Le projet pilote étant un succès et ayant un débouché pour la matière, nous pouvons maintenant passer à l'action	
Générateur : ICI	Type d'action : Directive	Stratégie 3RV-E : Recycler
Démarche	Promotion de la technique de petits paquets roulés et des directives spéciales en souhaitant une participation de l'émission télévisée <i>La semaine verte</i> de Radio Canada et par une tournée spéciale des producteurs; Détournement, mise en ballots et mise en marché par le centre de tri	
Responsable (s)	Récupération Frontenac inc.	
Collaborateur (s)	MRC du Granit, SSDF	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	40 heures MRC, incluses au poste budgétaire du service de l'environnement
	Autres considérations budgétaires	Inclus dans les services de Récupération Frontenac inc. (10 \$/t pour le traitement à compter de 2017)
Échéancier	2016	
Défis et enjeux	Maintien du débouché, participation des producteurs agricoles	

Action 16	Réalisation d'une étude de marché pour les résidus spécifiques de transformation industrielle (potentiel économique : débouchés des produits, étude de faisabilité) et mise en œuvre d'un projet d'économie circulaire afin que des résidus industriels servent de matières premières pour d'autres entreprises	
Objectif	4. Réemployer, recycler ou valoriser 70 % des résidus spécifiques de transformation industrielle autres (résidus mélangés et/ou de nature inconnue)	

Action 16 (suite)	Réalisation d'une étude de marché pour les résidus spécifiques de transformation industrielle (potentiel économique : débouchés des produits, étude de faisabilité) et mise en œuvre d'un projet d'économie circulaire afin que des résidus industriels servent de matières premières pour d'autres entreprises	
Description	Plusieurs produits ont des débouchés lorsque triés à la source, mais il faut trouver ces débouchés et organiser leur voie de recyclage ou de valorisation. L'économie circulaire est un système économique dont les flux de production et de consommation suivent un cycle fermé de sorte que les flux sortant sont réintégrés dans le processus de production. Cette approche circulaire s'oppose au modèle conventionnel qui consiste à extraire, fabriquer, utiliser, jeter.	
Générateurs : Industries et commerces	Type d'action : Étude	Stratégie 3RV-E: 3RV
Démarche	Le CEVMR a cette mission pour l'Estrie. Les résultats des démarches d'accompagnement des industries et commerces permettront de connaître les besoins et d'orienter cette étude. L'étude des rejets d'industries, puis de leur besoin, permettra d'organiser les échanges nécessaires à ce projet mené par le CEVMR	
Responsable (s)	CEVMR	
Collaborateur (s)	MRC du Granit, municipalités, industries et commerces	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	s.o.
	Autres considérations budgétaires	Budget interne du CEVMR
Échéancier	2017	
Défis et enjeux	Coordonner les études pour la région de l'Estrie en fonction des besoins, acceptabilité du projet, qualité des intrants, possibilité des échanges	

Action 17	Étudier l'option d'une collecte spéciale de matériaux secs auprès des ICI	
Objectif	4. Réemployer, recycler ou valoriser 70 % des résidus spécifiques de transformation industrielle autres (résidus mélangés et/ou de nature inconnue)	
Description	Pour plusieurs ICI, il peut être intéressant de remplacer la traditionnelle collecte des déchets par une collecte de matériaux secs en conservant seulement des bacs roulants pour les déchets ultimes et les matières organiques. Advenant une majorité d'utilisateurs dans une municipalité, la collecte des conteneurs de déchets pourrait être complètement abandonnée. Il importe d'étudier cette option	
Générateurs : Industries et commerces	Type d'action : Étude	Stratégie 3RV-E : 3RV
Démarche	Étude avant fin 2016 de façon à intégrer cette option à l'appel d'offre	
Responsable (s)	MRC du Granit, ICI	
Collaborateur (s)	Municipalités	

Action 17 (suite)		Étudier l'option d'une collecte spéciale de matériaux secs auprès des ICI
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	Étude nécessaire
	Coût annuel actuel	0 \$
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	40 heures MRC
	Autres considérations budgétaires	s.o.
Échéancier	2016	
Défis et enjeux	Participation des ICI, coûts abordables	

Action 18		Poursuivre la collecte 3e voie de la Ville de Lac-Mégantic	
Objectif	5. Recycler 100 % des matières organiques des secteurs résidentiel et ICI		
Description	Cette collecte, en place depuis 2006, doit se poursuivre car les actions de sensibilisation permettront d'en améliorer la participation		
Générateurs : Résidentiel et ICI	Type d'action : Service	Stratégie 3RV-E : Recycler	
Démarche	Poursuite du service		
Responsable (s)	Ville de Lac-Mégantic		
Collaborateur (s)	MRC du Granit		
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.	
	Coût annuel estimé	100 000 \$	
	Coût annuel actuel	100 000 \$	
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.	
	Programme de financement	s.o.	
	Ressource humaine	s.o.	
	Autres considérations budgétaires	s.o.	
Échéancier	2016 à 2020		
Défis et enjeux	Améliorer la participation citoyenne et celle des commerces (restaurants et chaînes de restauration comme Subway, etc)		

Action 19		Lancer une campagne de compostage domestique en milieu rural avec un soutien à domicile au besoin	
Objectif	5. Recycler 100 % des matières organiques des secteurs résidentiel et ICI		
Description	Le compostage domestique a été choisi comme solution pour les familles du territoire n'ayant pas accès à la 3 ^e voie		
Générateur : Résidentiel	Type d'action : Directive	Stratégie 3RV-E : Recycler	

Action 19 (suite)	Lancer une campagne de compostage domestique en milieu rural avec un soutien à domicile au besoin	
Démarche	L'agent régional aura comme mission de soutenir au besoin les familles du territoire n'ayant pas accès à la 3 ^e voie pour les accompagner dans cette démarche. L'application progressive des futurs règlements soutiendra également le succès de la démarche. Différents modèles de composteurs seront offerts aux citoyens et vendus à rabais après avoir effectué un sondage auprès de la population pour préciser le besoin	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	Municipalités	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	50 000 \$
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	ACDC 50 000 \$
	Ressource humaine	120 heures MRC annuellement, pour la supervision de l'agent
	Autres considérations budgétaires	La MRC doit procéder à un achat de groupe pour pouvoir bénéficier du programme ACDC. Environ 1 000 composteurs de différents modèles seront achetés en 2017 (le nombre sera précisé par le sondage)
Échéancier	2016 à 2020	
Défis et enjeux	Formation, bon choix de la ressource à embaucher, consignes claires, organisation	

Action 20	Démarrer progressivement la collecte 3 ^e voie dans les noyaux à forte densité de population (périmètre urbain) et sur les routes les reliant	
Objectif	5. Recycler 100 % des matières organiques des secteurs résidentiel et ICI	
Description	<p>Cette action ne vise pas la Ville de Lac-Mégantic qui offre déjà ce service. Pour le contrat débutant en 2017, les municipalités seront invitées à choisir sur une base volontaire, l'implantation de la 3^e voie sur tout leur territoire mais au minimum pour desservir les noyaux à forte densité de population et les routes les reliant. Le présent budget est évalué en considérant une participation de toutes les municipalités pour les noyaux urbains, ce qui représente 5 000 portes de desservies sur 11 000 en plus de la quasi totalité des ICI. D'ici la fin du présent plan d'action (fin 2020), la totalité des municipalités devront avoir mis en place la collecte 3^e voie au minimum dans les noyaux à forte densité de population et sur les routes les reliant. Les lieux de dépôt de résidus verts (Action 21) seront également équipés de quelques bacs roulants de matières organiques pour des apports volontaires. Dix-huit (18) collectes par année sont prévues avec un passage aux deux semaines en saison chaude et un passage au mois en saison froide (détails à déterminer). Le traitement se ferait sur la plate-forme de compostage de l'écocentre de Lac-Mégantic jusqu'à sa pleine capacité et, advenant un surplus, les matières devront être acheminées à Bury chez Englobe.</p>	
Générateurs : Résidentiel et ICI	Type d'action : Service	Stratégie 3RV-E : Recycler

Action 20 (suite)	Démarrer progressivement la collecte 3 ^e voie dans les noyaux à forte densité de population (périmètre urbain) et sur les routes les reliant	
Démarche	Au moment du prochain appel d'offre, cette collecte sera exigée. Une entente avec la Ville de Lac-Mégantic doit être conclue au préalable pour l'utilisation de la plateforme de compostage	
Responsable (s)	MRC du Granti	
Collaborateur (s)	Municipalités, Ville de Lac-Mégantic	
Coûts et budget	Coût d'implantation (5 000 bacs roulants)	150 000 \$
	Coût annuel estimé (transport 5 000 portes)	205 344 \$
	Coût annuel estimé (traitement 900 tonnes)	40 500 \$
	Coût annuel actuel	0 \$
	Différence coût estimé - coût actuel	245 844 \$
	Programme de financement	100 000 \$
	Ressource humaine	40 heures MRC
	Autres considérations budgétaires	Budget basé sur la participation de 19 municipalités desservant les noyaux urbains et les routes les reliant. Les coûts de traitement de l'écocentre ont été estimés à 45 \$/tonne
Échéancier	2017 à 2020	
Défis et enjeux	Participation citoyenne, réduction des coûts de l'enfouissement attendue	

Action 21	Instaurer dans toutes les municipalités un lieu de dépôt des résidus verts (branches, feuilles, résidus de jardin)	
Objectif	5. Recycler 100 % des matières organiques des secteurs résidentiel et ICI	
Description	Les employés municipaux seront en charge de faire déchiqueter la matière qui sera alors disponible en tant que matière structurante pour le compostage domestique	
Générateur : Résidentiel	Type d'action : Service	Stratégie 3RV-E : Recycler et Valoriser
Démarche	Utiliser un terrain municipal pour y installer une aire de dépôt (voisin d'un composteur communautaire)	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	Municipalités	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	7 500 \$
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	s.o.
	Autres considérations budgétaire	500 \$ par site pour l'aménagement X 15 municipalités = 7 500 \$
Échéancier	2018	
Défis et enjeux	Participation citoyenne	

Action 22	Fournir à la population et aux ICI des bacs de comptoir pour matière organique afin de faciliter le transport de la matière vers le composteur domestique ou vers le bac roulant	
Objectif	5. Recycler 100 % des matières organiques des secteurs résidentiel et ICI	
Description	Des bacs de comptoir de 5 à 10 L avec couvercle facilitent l'acheminement des résidus de table vers le composteur (domestique ou communautaire). Ce bac sera donné aux citoyens et ICI pour encourager la participation	
Générateurs : Résidentiel et ICI	Type d'action : Service	Stratégie 3RV-E : Recycler
Démarche	Procéder à un achat de groupe, faire les demandes de subvention, procéder à la distribution en même temps que le bac roulant pour la 3 ^e voie	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	Municipalités	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	44 000 \$
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	ACDC 22 000 \$
	Ressource humaine	30 heures MRC pour organiser l'implantation
	Autres considérations budgétaires	11 000 bacs à 6 \$, financés à 33,3 % par ACDC
Échéancier	2017	
Défis et enjeux	Obtenir le financement	

Action 23	Poursuivre le programme de vidange des installations septiques	
Objectif	6. Maintenir le recyclage de 100 % des boues de fosses septiques et d'étangs d'épuration	
Description	Poursuivre ce service	
Générateurs : Résidentiel et ICI	Type d'action : Service	Stratégie 3RV-E : Recycler
Démarche	Octroyer un contrat d'ici le 1 ^{er} janvier 2019 pour assurer la continuité du service	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	Entrepreneurs	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	520 000 \$
	Coût annuel actuel	520 000 \$
	Différence coût estimé - coût actuel	0 \$
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	s.o.
	Autres considérations budgétaires	60 heures MRC, incluses au poste budgétaire du service de l'environnement
Échéancier	2016 à 2020	
Défis et enjeux	Obtenir des prix compétitifs	

Action 24	Poursuivre le compostage des boues de la station mécanisée de la Ville de Lac-Mégantic	
Objectif	6. Maintenir le recyclage de 100 % des boues de fosses septiques et d'étangs d'épuration	
Description	Y compris la distribution du compost produit	
Générateurs : Résidentiel et ICI	Type d'action : Service	Stratégie 3RV-E : Recycler
Démarche	Poursuivre la bonne gestion du service	
Responsable (s)	Ville de Lac-Mégantic	
Collaborateur (s)	Aucun	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	108 000 \$
	Coût annuel actuel	108 000 \$
	Différence coût estimé - coût actuel	0 \$
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	s.o.
	Autres considérations budgétaires	s.o.
Échéancier	2016	
Défis et enjeux	Trouver des débouchés pour ce compost de moins belle qualité	

Action 25	S'assurer que les boues des stations d'épuration des municipalités soient valorisées et non enfouies	
Objectif	6. Maintenir le recyclage de 100 % des boues de fosses septiques et d'étangs d'épuration	
Description	Trois alternatives sont envisageables : (1) Les composter sur la plate-forme de compostage de l'écocentre (si la capacité résiduelle le permet); (2) Les composter chez Englobe à Bury; (3) Procéder à l'épandage agricole (si la qualité le permet)	
Générateurs : Résidentiel et ICI	Type d'action : Étude	Stratégie 3RV-E: Recycler
Démarche	Étudier et choisir la meilleure option lorsque le besoin de disposition se présente. Contacter chacune des municipalités ayant des boues de station d'épuration à traiter et leur demander d'inclure la clause spéciale dans les appels d'offre ou contrat	
Responsable (s)	Municipalités	
Collaborateur (s)	MRC du Granit et les entrepreneurs responsables de la vidange	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	40 heures MRC, incluses au poste budgétaire du service de l'environnement
	Autres considérations budgétaires	s.o.
Échéancier	2016 à 2020	
Défis et enjeux	aucun	

Action 26	Inclure une clause d'obligation de récupération des résidus de béton, de brique et d'asphalte dans les devis de construction des infrastructures municipales	
Objectif	7. Recycler 100 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte	
Description	Pas de détails supplémentaires	
Générateur : CRD	Type d'action : Directive	Stratégie 3RV-E : Recycler et Valoriser
Démarche	Supporter les municipalités en rédigeant une clause typique	
Responsable (s)	Municipalités	
Collaborateur (s)	MRC du Granit	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	20 heures MRC, incluses au poste budgétaire du service de l'environnement
	Autres considérations budgétaires	s.o.
Échéancier	2016 à 2020	
Défis et enjeux	Augmentation potentielle des coûts totaux	

Action 27	Mettre en place un service de vente de matériaux de CRD usagés	
Objectif	8. Recycler et/ou valoriser 95 % des résidus CRD, tous types confondus	
Description	Ce projet est déjà dans les plans de la Ressourcerie du Granit	
Générateur : CRD	Type d'action : Service	Stratégie 3RV-E : Réemployer
Démarche	Suite à son agrandissement, la Ressourcerie du Granit pourra envisager offrir ce service. Un partenariat avec les écocentres et SLM pourra être envisagé	
Responsable (s)	Ressourcerie du Granit	
Collaborateur (s)	SLM, les Écocentres	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	50 000 \$
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	s.o.
	Autres considérations budgétaires	Surplus de la Ressourcerie réinvestis dans ce projet
Échéancier	2020	
Défis et enjeux	Financement, gestion, partenariat	

Action 28	S'assurer que toutes les municipalités possèdent une entente avec un centre de tri de matériaux secs pour la récupération des résidus CRD et des autres matériaux secs	
Objectifs	8. Recycler et/ou valoriser 95 % des résidus CRD, tous types confondus	
	2. Réemployer, recycler ou valoriser 70 % des résidus spécifiques de transformation industrielle autres (résidus mélangés et/ou de nature inconnue)	
Description	Huit (8) municipalités n'offrent toujours pas de services avantageux pour les citoyens concernant la récupération des résidus de CRD. La plupart des municipalités qui ont entente avec SLM offrent à leurs citoyens l'entrée des 4 premières tonnes gratuitement. Les municipalités doivent permettre aux générateurs de tubulures acéricoles de bénéficier de ces 4 tonnes gratuites	
Générateur : CRD		Type d'action : Directive
Stratégie 3RV-E : Recycler et valoriser		
Démarche	Faire des représentations auprès des municipalités qui n'offrent toujours pas de services et les sensibiliser aux bénéfices escomptés	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	Municipalités	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	20 heures MRC, incluses au poste budgétaire du service de l'environnement
	Autres considérations budgétaires	s.o.
Échéancier	2016	
Défis et enjeux	Obtenir l'appui des élus	

Action 29	Instauration d'une clause de récupération des résidus CRD dans les permis de CRD, y annexer un guide de bonnes pratiques et exiger des demandes de permis davantage d'informations telles : les types de résidus de CRD et estimation des quantités générées; la description des activités de tri prévues sur le chantier; les mesures prévues pour leur détournement; etc.	
Objectif	8. Recycler et/ou valoriser 95 % des résidus CRD, tous types confondus	
Description	Pas de détails supplémentaires	
Générateur : CRD		Type d'action : Pratique
Stratégie 3RV-E: 3RV		
Démarche	Préparer une clause type et la partager aux municipalités. Intégrer cette clause dans les logiciels de permis pour une utilisation systématique, annexer au permis un guide (Action 44) de bonnes pratiques en GMR	

Action 29 (suite)	Instauration d'une clause de récupération des résidus CRD dans les permis de CRD, y annexer un guide de bonnes pratiques et exiger des demandes de permis davantage d'informations tels : les types de résidus de CRD et estimation des quantités générées; la description des activités de tri prévues sur le chantier; les mesures prévues pour leur détournement; etc.	
Responsable (s)	Municipalités	
Collaborateur (s)	MRC du Granit	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	20 heures MRC, incluses au poste budgétaire du service de l'environnement plus 10 heures annuellement
	Autres considérations budgétaires	s.o.
Échéancier	2017 à 2020	
Défis et enjeux	Ajout de cette pratique au travail des inspecteurs en bâtiment, effectuer le suivi	

Action 30	Activités de réseautage pour les acteurs en CRD leur permettant de se rencontrer et d'échanger	
Objectif	10. Contribuer à la création de débouchés régionaux et à la liaison avec ceux existants pour accroître le potentiel de valorisation et de recyclage des résidus CRD	
Description	Pas de détails supplémentaires	
Générateur : CRD		Type d'action : Initiative
		Stratégie 3RV-E : Recycler et valoriser
Démarche	Identifier les acteurs, collaborer avec le CREE et le CEVMR pour organiser et animer l'activité	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	CREE, CEVMR	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	40 heures MRC, incluses au poste budgétaire du service de l'environnement
	Autres considérations budgétaires	s.o.
Échéancier	2019 et 2020	
Défis et enjeux	Participation des acteurs	

Action 31	Participer à des projets pilotes ou à des projets de démonstration afin de recueillir des données sur les meilleures pratiques de déconstruction sélective, de réduction à la source, de réemploi, de tri ou de conditionnement sur le chantier (tiré de MDDELCC, 2014b)	
Objectif	10. Contribuer à la création de débouchés régionaux et à la liaison avec ceux existants pour accroître le potentiel de valorisation et de recyclage des résidus CRD	
Description	L'objectif est de s'enrichir de meilleures pratiques afin de mieux sensibiliser les acteurs en CRD et d'avoir des directives ou conseils étoffés à leur donner. Il pourrait être opportun d'accompagner certains acteurs à ces ateliers afin de favoriser leur apprentissage	
Générateur : CRD	Type d'action : ISÉ	Stratégie 3RV-E : 3RV
Démarche	Rester à l'affût de ce genre d'initiative et participer à des conférences sur le sujet	
Responsable (s)	CEVMR et MRC du Granit	
Collaborateur (s)	Aucun	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	20 heures MRC, incluses au poste budgétaire du service de l'environnement
	Autres considérations budgétaires	s.o.
Échéancier	2018 à 2020	
Défis et enjeux	Participation des acteurs, présence d'ateliers ou de conférences	

Action 32	Établir un partenariat de recherche avec des universités ou des organismes de recherche pour la mise au point de nouveaux débouchés pour certains résidus de CRD et pour l'optimisation des procédés de tri (tiré de MDDELCC, 2014b)	
Objectif	10. Contribuer à la création de débouchés régionaux et à la liaison avec ceux existants pour accroître le potentiel de valorisation et de recyclage des résidus CRD	
Description	Fait partie de la mission du CEVMR	
Générateur : CRD	Type d'action : Initiative	Stratégie 3RV-E : 3RV
Démarche	Échange avec la MRC du Granit et les acteurs en CRD	
Responsable (s)	CEVMR	
Collaborateur (s)	MRC du Granit	
Coûts et budget	À la charge du CEVMR	
Échéancier	2017	
Défis et enjeux	Développement de partenariats, suivi et échanges	

Action 33	Lors de la collecte des encombrants, demander aux collecteurs d'apposer sur les appareils électriques un autocollant informant le citoyen que ce produit n'est pas un encombrant et qu'il doit être apporté à l'écocentre ou à la Ressourcerie		
Objectif	11. Atteindre le détournement de 100 % des RDD et des TIC		
Description	Cette action permettra notamment de détourner de l'enfouissement les appareils contenant des halocarbures, lesquels sont adéquatement traités lorsque pris en charge par la Ressourcerie. Cette démarche forcera les citoyens qui participent mal au service de collecte d'encombrants à se responsabiliser		
Générateur : Résidentiel	Type d'action : Directive	Stratégie 3RV-E : Recycler	
Démarche	Fournir les autocollants aux collecteurs et donner la directive		
Responsable (s)	MRC du Granit		
Collaborateur (s)	Le collecteur		
Coûts et budget	Non considérable		
Échéancier	2016		
Défis et enjeux	Certains citoyens pourraient être mécontents et mettre leurs appareils dans un conteneur utilisé à des fins publiques		

Action 34	Poursuivre la collecte des RDD et étudier l'option de l'élargissement du service aux ICI et de l'ajout de certains TIC aux matières acceptées		
Objectif	11. Atteindre le détournement de 100 % des RDD et des TIC		
Description	Avec les mesures d'ISÉ envisagées, ce service pourrait prendre plus d'ampleur. Il est essentiel de le maintenir mais aussi de l'adapter aux besoins changeants. Pour ce faire, il est envisagé d'étudier les options d'une collecte biannuelle, d'une prise en charge du service par un entrepreneur, de l'ajout d'un préposé, de l'achat d'un nouveau camion plus gros ou d'une restructuration complète du service		
Générateur : Résidentiel	Type d'action : Service	Stratégie 3RV-E : Recycler et valoriser	
Démarche	Ce service sera poursuivi tel quel. Advenant que le service actuel ne suffise plus à la demande, les options seront étudiées et l'option choisie sera mise en oeuvre		
Responsable (s)	MRC du Granit		
Collaborateur (s)	Aucun		
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.	
	Coût annuel estimé	55 000 \$	
	Coût annuel actuel	45 000 \$	
	Différence coût estimé - coût actuel	10 000 \$	
	Programme de financement	s.o.	
	Ressource humaine	25 heures MRC, incluses au poste budgétaire du service de l'environnement	
Autres considérations budgétaires	s.o.		
Échéancier	2016 à 2020		
Défis et enjeux	Répondre aux besoins et à la participation grandissante de la population		

Action 35	Revoir les ententes inter municipales et les contrats pour exiger des parties une meilleure précision et rigueur des données reçues	
Objectif	12. Obtenir des générateurs, transporteurs, récupérateurs, centres de tri et LET des données plus précises sur les matières reçues, traitées et collectées	
Description	Certains entrepreneurs ont la possibilité de fournir de meilleures données, d'autres devront prendre les moyens nécessaires pour les fournir	
Générateurs : Résidentiel, ICI et CRD	Type d'action : Directive	Stratégie 3RV-E : 3RV
Démarche	Toutes les parties seront sollicitées et les ententes ou contrats seront révisés au besoin ou à leur renouvellement	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	Transporteurs, récupérateurs, centres de tri et LET	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	120 heures MRC, incluses au poste budgétaire du service de l'environnement
	Autres considérations budgétaires	s.o.
Échéancier	2016	
Défis et enjeux	Il pourrait être très difficile, voire impossible de fournir des données pour certaines matières	

Action 36	Collaborer avec les transporteurs et récepteurs de matières résiduelles à la mise en œuvre d'une campagne de caractérisation des matières résiduelles	
Objectif	12. Obtenir des générateurs, transporteurs, récupérateurs, centres de tri et LET des données plus précises sur les matières reçues, traitées et collectées	
Description	Des caractérisations périodiques doivent être menées pour être en mesure d'évaluer les tonnages et la composition des déchets dirigés vers l'enfouissement	
Générateurs : Résidentiel, ICI et CRD	Type d'action : Étude	Stratégie 3RV-E : 3RV
Démarche	Le centre de tri Valoris pourra apporter beaucoup de précisions sur les matières qu'il reçoit. De plus, des campagnes de caractérisation devront être menées. Le service de l'environnement de la MRC du Granit pourrait procéder pour certains cas mais une collaboration sera essentielle	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	Transporteurs et récepteurs de matières résiduelles, Valoris, CEVMR, CREE	

Action 36 (suite)	Collaborer avec les transporteurs et récepteurs de matières résiduelles à la mise en œuvre d'une campagne de caractérisation des matières résiduelles	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	40 heures MRC, incluses au poste budgétaire du service de l'environnement
	Autres considérations budgétaires	s.o.
Échéancier	2018 à 2020	
Défis et enjeux	Collaboration	

Action 37	Caractériser les matières résiduelles des ICI pour lesquelles les résidus sont susceptibles d'être plus difficilement récupérables comme pour les résidus de procédés industriels	
Objectif	12. Obtenir des générateurs, transporteurs, récupérateurs, centres de tri et LET des données plus précises sur les matières reçues, traitées et collectées	
Description	Pas de détails supplémentaires	
Générateur : ICI	Type d'action : Étude	Stratégie 3RV-E : 3RV
Démarche	Il sera d'abord nécessaire de rencontrer les directions des ICI pour leur présenter le projet de caractérisation de leurs résidus puis pour le planifier. Différentes options pour réaliser ce travail sont possibles, soit une caractérisation par l'ICI elle-même, soit une caractérisation par l'équipe de stagiaire de la MRC du Granit ou une caractérisation par une firme spécialisée	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	ICI	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	40 heures MRC, incluses au poste budgétaire du service de l'environnement
	Autres considérations budgétaires	Les études de caractérisation seront aux frais des ICI
Échéancier	2018 à 2020	
Défis et enjeux	Participation des ICI	

Action 38	Approfondir la situation en GMR sur les terres publiques	
Objectif	12. Obtenir des générateurs, transporteurs, récupérateurs, centres de tri et LET des données plus précises sur les matières reçues, traitées et collectées	
Description	Il faut savoir ce qui est offert comme services et valider si cela répond aux besoins	
Générateur : Résidentiel	Type d'action : Étude	Stratégie 3RV-E : 3RV
Démarche	Une collaboration avec les gestionnaires des différentes terres publiques et des visites à des moments de fort achalandage permettront d'approfondir la situation. Une caractérisation des résidus sera nécessaire.	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	Les gestionnaires de terres publiques	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	40 heures MRC, incluses au poste budgétaire du service de l'environnement
	Autres considérations budgétaires	Certaines vérifications sur le terrain seront effectuées par l'agent régional
Échéancier	2017	
Défis et enjeux	Améliorer la GMR en terres publiques en considérant la saisonnalité du besoin	

Action 39	Mettre à jour annuellement l'inventaire des matières résiduelles du PGMR et suivre l'évolution des taux de récupération par rapport aux objectifs fixés	
Objectif	13. Structurer la compilation des données du PGMR et en faire le suivi	
Description	Grâce aux campagnes de caractérisation et aux données plus précises obtenues, il sera possible de mettre à jour annuellement l'inventaire des matières résiduelles et ce de façon plus précise que dans ce PGMR	
Générateurs : Résidentiel, ICI, CRD	Type d'action : Suivi	Stratégie 3RV-E : 3RV
Démarche	Pas de détails supplémentaires	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	Générateurs, transporteurs et récepteurs, municipalités	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	160 heures MRC, incluses au poste budgétaire du service de l'environnement
	Autres considérations budgétaires	s.o.
Échéancier	2016 à 2020	
Défis et enjeux	Obtenir les données requises	

Action 40	Mettre à jour le PGMR conformément à la LQE	
Objectif	13. Structurer la compilation des données du PGMR et en faire le suivi	
Description	Pas de détails supplémentaires	
Générateurs : Résidentiel, ICI et CRD	Type d'action : Directive	Stratégie 3RV-E : 3RV
Démarche	Commencer la rédaction de la troisième génération de PGMR en 2019	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	Tous les acteurs en GMR	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	600 heures MRC, incluses au poste budgétaire du service de l'environnement
	Autres considérations budgétaires	s.o.
Échéancier	2020	
Défis et enjeux	Mettre de côté la réalisation d'actions par le service de l'environnement pour s'attarder à la planification des actions futures	

Action 41	Faire le suivi mensuel des actions du PGMR, identifier les problèmes de mise en œuvre et trouver des solutions adaptées	
Objectif	13. Structurer la compilation des données du PGMR et en faire le suivi	
Description	Pas de détails supplémentaires	
Générateurs : Résidentiel, ICI et CRD	Type d'action : Suivi	Stratégie 3RV-E : 3RV
Démarche	Chaque mois, suivre l'échéancier du plan d'action pour s'assurer du bon déroulement de la mise en œuvre du PGMR. Prendre les mesures nécessaires au bon déroulement	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	Tous les acteurs en GMR	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	60 heures annuellement pour la MRC, incluses au poste budgétaire du service de l'environnement
	Autres considérations budgétaires	s.o.
Échéancier	2016 à 2020	
Défis et enjeux	Prendre le temps de s'arrêter; pousser le milieu vers l'action	

Action 42	Faire la promotion des nouveaux règlements adoptés par la MRC et par les municipalités en gestion autonome	
Objectif	14. Améliorer les programmes d'ISÉ auprès des trois grands secteurs	
Description	Il est essentiel de faire connaître les nouveaux règlements par des mesures d'ISÉ telles que décrites dans les actions de l'objectif 14	
Générateurs : Résidentiel, ICI et CRD	Type d'action : ISÉ	Stratégie 3RV-E : 3RV
Démarche	Lors de la réalisation des actions d'ISÉ, intégrer au message la promotion des règlements ou bien un résumé des règlements selon le type de mesure d'ISÉ en question	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	Service des communications de la MRC du Granit et des municipalités	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	40 heures MRC du service de l'environnement et 40 heures du service des communications
	Autres considérations budgétaires	s.o.
Échéancier	2017 à 2020	
Défis et enjeux	Bon déroulement des mesures d'ISÉ prévues au PGMR	

Action 43	Diffuser annuellement au grand public les résultats obtenus en lien avec les objectifs du PGMR	
Objectif	14. Améliorer les programmes d'ISÉ auprès des trois grands secteurs	
Description	Cette diffusion permettra au grand public de suivre l'atteinte des objectifs du PGMR de façon à s'encourager et à poursuivre les efforts	
Générateurs : Résidentiel, ICI et CRD	Type d'action : ISÉ	Stratégie 3RV-E : 3RV
Démarche	Lors de la réalisation des actions d'ISÉ, intégrer au message les résultats obtenus et le suivi des indicateurs de performance	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	Service des communications de la MRC du Granit et des municipalités	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	20 heures MRC du service de l'environnement et 20 heures du service des communications
	Autres considérations budgétaires	Implique les services des communications des municipalités
Échéancier	2017	
Défis et enjeux	Bon déroulement des mesures d'ISÉ prévues au PGMR	

Action 44	Créer ou diffuser des guides papiers et virtuels pour faire la promotion du bon tri et des pratiques écoresponsables, de même que des services en récupération offerts en visant tous les types de matières et s'adressant spécifiquement à chacun des générateurs	
Objectif	14. Améliorer les programmes d'ISÉ auprès des trois grands secteurs	
Description	Un guide exhaustif général s'adressant à tous et des guides spécifiques s'adressant aux trois catégories de générateurs	
Générateurs : Résidentiel, ICI et CRD	Type d'action : ISÉ	Stratégie 3RV-E : 3RV
Démarche	Ce guide sera débuté au cours de l'année 2016 pour intégrer ensuite la nouvelle réglementation dès qu'elle sera prête	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	Service des communications de la MRC du Granit	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	5 000 \$
	Coût annuel actuel	0 \$
	Différence coût estimé - coût actuel	5 000 \$
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	80 heures MRC du service de l'environnement et 160 heures du service des communications
	Autres considérations budgétaires	5 000 \$ annuellement pour la diffusion du guide
Échéancier	2017	
Défis et enjeux	Créer des guides attrayants et simples d'utilisation	

Action 45	Organiser des journées d'information destinées aux ICI pour leur présenter les ressources et programmes disponibles	
Objectif	14. Améliorer les programmes d'ISÉ auprès des trois grands secteurs	
Description	Pas de détails supplémentaires	
Générateur : ICI	Type d'action : ISÉ	Stratégie 3RV-E : 3RV
Démarche	Le CREE tient occasionnellement ce genre de journées et le CEVRM planifie également d'en organiser. La MRC du Granit souhaite s'inspirer et s'appuyer sur des démarches et initiatives qui existent déjà et y collaborer	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	CREE, CEVMR	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	20 heures MRC
	Autres considérations budgétaires	s.o.
Échéancier	2018 à 2020	
Défis et enjeux	Rassembler les ICI et les convaincre de la pertinence de tels évènements	

Action 46	Mettre en œuvre des mesures d'ISÉ sur les bonnes pratiques en GMR par des articles dans les journaux locaux, des émissions radio et télé communautaire et des capsules vidéo dans les médias-sociaux	
Objectif	14. Améliorer les programmes d'ISÉ auprès des trois grands secteurs	
Description	Il s'agit d'explorer les voies de communication classiques en plus des voies plus modernes. Créer des capsules vidéo mensuellement et les intégrer sur Facebook est une initiative qui mérite d'être exploitée	
Générateur : Résidentiel	Type d'action : ISÉ	Stratégie 3RV-E : 3RV
Démarche	Mettre en œuvre cette action en collaboration avec le service des communications de la MRC du Granit et des municipalités	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	Municipalités	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	5 000 \$
	Coût annuel actuel	0 \$
	Différence coût estimé - coût actuel	5 000 \$
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	80 heures MRC
	Autres considérations budgétaires	s.o.
Échéancier	2016 à 2020	
Défis et enjeux	Être créatif et original	

Action 47	Faire une tournée d'ISÉ dans les écoles primaires et secondaires en partenariat avec le Centre d'études collégiales de Lac-Mégantic ou autres partenaires	
Objectif	14. Améliorer les programmes d'ISÉ auprès des trois grands secteurs	
Description	Le CECLM organise à l'occasion des activités à tendance environnementale et forme des étudiants dans le domaine des sciences humaines. L'idée est de collaborer avec eux pour organiser et mettre en œuvre cette action dans le cadre d'un projet appliqué à leur discipline scolaire. Seront utilisés les outils pédagogiques de Recyc-Québec destinés au milieu scolaire en plus des autres outils fournis par le Gouvernement du Québec en matière d'ISÉ	
Générateur : Résidentiel	Type d'action : ISÉ	Stratégie 3RV-E : 3RV
Démarche	Obtenir l'appui du CECLM et lui fournir les outils de communication et la préparation nécessaire. Advenant la non volonté du Centre, trouver d'autres partenaires pour la réalisation de cette action	

Action 47 (suite)	Faire une tournée d'ISÉ dans les écoles primaires et secondaires en partenariat avec le Centre d'études collégiales de Lac-Mégantic ou autres partenaires	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	CECLM	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	40 heures MRC du service de l'environnement et 40 heures du service des communications
	Autres considérations budgétaires	s.o.
Échéancier	2016 à 2020	
Défis et enjeux	Obtenir la collaboration du CECLM	

Action 48	Faire la promotion dans les bulletins municipaux de la Ressourcerie du Granit, des comptoirs familiaux, des ventes de garage, du réemploi des encombrants à l'écocentre ou lors des collectes ponctuelles	
Objectif	14. Améliorer les programmes d'ISÉ auprès des trois grands secteurs	
Description	Une page dédiée à la GMR est déjà réservée pour la MRC du Granit dans plusieurs bulletins municipaux. Il s'agit de transmettre régulièrement des textes pour qu'ils soient publiés	
Générateur : Résidentiel		
Type d'action : ISÉ		
Stratégie 3RV-E : 3RV		
Démarche	Produire des textes faisant mention des objectifs du PGMR, des nouveaux règlements, des résultats, des rencontres d'information à venir, etc.	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	Service des communications de la MRC du Granit	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	20 heures MRC du service de l'environnement et 20 heures du service des communications
	Autres considérations budgétaire	s.o.
Échéancier	2016	
Défis et enjeux	Être créatif, original et constant dans les diffusions de textes	

Action 49	Organiser des soirées d'ISÉ dans les municipalités et dans les résidences pour personnes âgées	
Objectif	14. Améliorer les programmes d'ISÉ auprès des trois grands secteurs	
Description	Pour atteindre une population plus âgée ou moins axée vers les médias sociaux	
Générateur : Résidentiel	Type d'action : ISÉ	Stratégie 3RV-E : 3RV
Démarche	L'agent régional de la MRC du Granit sera sollicité pour cette action	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	Municipalités, Résidences pour personnes âgées	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	20 heures MRC du service de l'environnement et 20 heures du service des communications
	Autres considérations budgétaires	s.o.
Échéancier	2016	
Défis et enjeux	Vulgariser l'information et susciter un engouement	

Action 50	Sensibiliser les entrepreneurs en CRD (maître d'œuvre) et leur offrir une formation de même qu'à leurs employés sur les bonnes pratiques de gestion des résidus de CRD sur les chantiers	
Objectif	14. Améliorer les programmes d'ISÉ auprès des trois grands secteurs	
Description	Il importe de sensibiliser les entrepreneurs en construction (maître d'œuvre) au tri à la source impliquant une meilleure gestion de l'espace sur les chantiers pour la disposition de plusieurs conteneurs, aux techniques de déconstruction sélective, à la technique de charpente avancée et à la collecte des RDD se retrouvant dans les résidus CRD; certains acteurs en GMR tels la SADC, Concertation Estrie, le CREE pourraient être intéressés à mettre en œuvre ce genre d'actions	
Générateur : CRD	Type d'action : ISÉ	Stratégie 3RV-E : 3RV
Démarche	Collaborer avec ces acteurs et trouver des formateurs qualifiés pour donner la formation une fois annuellement	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	Les acteurs intéressés	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	40 heures MRC
	Autres considérations budgétaires	s.o.
Échéancier	2018 à 2020	
Défis et enjeux	Participation et intérêt des employés du domaine de la CRD	

Action 51	Collaboration avec les quincailleries locales pour informer les particuliers et les entreprises des options de gestion des résidus de CRD et des meilleures pratiques lors du processus d'achat des matériaux (tiré de MDDELCC, 2014b)	
Objectif	14. Améliorer les programmes d'ISÉ auprès des trois grands secteurs	
Description	Pas de détails supplémentaires	
Générateur : CRD	Type d'action : ISÉ	Stratégie 3RV-E : 3RV
Démarche	Un guide spécifique serait remis aux détaillants de matériaux pour être distribué à leurs clients en plus d'une carte qui renvoie à un site web qui présente d'autres outils	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	Détaillants de matériaux de construction	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	20 heures MRC
	Autres considérations budgétaires	s.o.
Échéancier	2017 à 2020	
Défis et enjeux	Obtenir la collaboration des détaillants	

Action 52	Mettre en œuvre une campagne de bannissement des bouteilles d'eau à usage unique, des gobelets à café, des sacs de plastique et d'autres produits jetables dans les édifices municipaux et publics	
Objectif	15. Améliorer la participation des municipalités pour une meilleure GMR	
Description	Pas de détails supplémentaires	
Générateur : Institution	Type d'action : Initiative	Stratégie 3RV-E : Réduire
Démarche	Cette action sera présentée au conseil des municipalités avec une procédure de réalisation	
Responsable (s)	Municipalités	
Collaborateur (s)	MRC du Granit	
Coûts et budget	Gratuit	
Échéancier	2017	
Défis et enjeux	Acceptabilité sociale, changement de comportement	

Action 53	Mettre en œuvre un service conseil pour des événements écoresponsables pour les municipalités	
Objectif	15. Améliorer la participation des municipalités pour une meilleure GMR	
Description	Les événements sociaux sont source d'une génération importante de déchets et de mauvais tris. Il importe donc que les municipalités aient accès à un conseiller pour rendre les événements écoresponsables	
Générateur : Institution	Type d'action : Service	Stratégie 3RV-E : 3RV
Démarche	Ce service pourrait être assuré par le service de l'environnement de la MRC du Granit pour la plupart des événements mais il faudrait considérer l'embauche d'une ressource professionnelle pour des événements d'envergure	
Responsable (s)	Municipalités	
Collaborateur (s)	MRC du Granit, Festivals et événements verts de l'Estrie	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	40 heures MRC
	Autres considérations budgétaires	Les municipalités assument la charge des équipements nécessaires
Échéancier	2016 à 2020	
Défis et enjeux	Couvrir l'ensemble des événements	

Action 54	Instaurer dans les municipalités une politique d'achats écoresponsables basée sur les 3RV-E	
Objectif	15. Améliorer la participation des municipalités pour une meilleure GMR	
Description	Plusieurs astuces simples et peu dispendieuses permettent de réduire significativement la génération de déchets	
Générateur : Institution	Type d'action : Initiative	Stratégie 3RV-E : 3RV
Démarche	Des modèles de politiques d'achats écoresponsables existent et seront présentés aux conseils municipaux dans le but qu'ils adoptent leur propre politique	
Responsable (s)	Municipalités	
Collaborateur (s)	MRC du Granit	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	40 heures MRC
	Autres considérations budgétaires	s.o.
Échéancier	2018	
Défis et enjeux	Acceptabilité des élus	

Action 55	Encourager toutes les municipalités à appliquer ou poursuivre un programme de financement pour couches lavables	
Objectif	15. Améliorer la participation des municipalités pour une meilleure GMR	
Description	Plusieurs municipalités ont un tel programme ce qui peut inciter les autres à en adopter un	
Générateur : Institution	Type d'action : Initiative	Stratégie 3RV-E : Réduire
Démarche	Cette action sera présentée au conseil des municipalités avec une procédure de réalisation	
Responsable (s)	Municipalités	
Collaborateur (s)	MRC du Granit	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	0 \$
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	20 heures MRC
	Autres considérations budgétaires	Coûts très variables et à la charge des municipalités
Échéancier	2017	
Défis et enjeux	Acceptabilité des élus	

Action 56	Tenir des rencontres inter-municipalités pour s'aider à orchestrer la mise en œuvre des différentes actions du PGMR	
Objectif	15. Améliorer la participation des municipalités pour une meilleure GMR	
Description	Pas de détails supplémentaires	
Générateur : Institution	Type d'action : ISÉ	Stratégie 3RV-E : 3RV
Démarche	Des rencontres biannuelles avec les DG locaux sont actuellement en place et permettront d'expliquer les différentes actions attendues par les municipalités. D'autres rencontres, incluant les élus responsables de l'environnement, seront organisées au besoin de même que des ateliers communs de travail pour ce qui est des changements requis au niveau des systèmes de taxation	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	DG locaux, élus responsables de l'environnement	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	s.o.
	Coût annuel actuel	s.o.
	Différence coût estimé - coût actuel	s.o.
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	30 heures MRC
	Autres considérations budgétaires	s.o.
Échéancier	2016 à 2020	

Défis et enjeux	Faciliter la mise en œuvre d'actions ciblées pour les municipalités	
Action 57	Poursuivre ou ajouter le service de réception des fluocompacts, cartouches d'encre et des piles dans les édifices municipaux et élargir le service à d'autres points de collectes	
Objectif	15. Améliorer la participation des municipalités pour une meilleure GMR	
Description	Entreprise en 2014, cette action n'est pas encore complètement instaurée	
Générateurs : Résidentiel et Institutionnel	Type d'action : Service	Stratégie 3RV-E : Recycler
Démarche	Soutenue par le programme RecycFluo, Mira et par Laurentide re/sources, cette action vise la collecte des piles, fluocompacts et cartouches d'encre dans les édifices municipaux. La Ressourcerie du Granit est responsable du transport et la MRC du Granit reçoit, trie et prépare l'expédition des matières	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	Municipalités	
Coûts et budget	Gratuit	
Échéancier	2016 à 2020	
Défis et enjeux	Mettre le tout en service et maintenir un bon service	

Action 58	Créer un poste de coordonnateur en GMR à temps plein à la MRC pour la mise en œuvre du PGMR	
Objectif	16. Assurer suffisamment de ressources au sein de la MRC du Granit pour coordonner la mise en œuvre du PGMR	
Description	Au lieu d'un responsable de service se consacrant à mi-temps à la GMR, cette action vise l'embauche d'un coordonnateur à temps plein. En plus d'un rôle de gestionnaire, le coordonnateur aura pour mission de faire appliquer la nouvelle réglementation de la MRC du Granit, sensibiliser les générateurs et soutenir la mise en œuvre du PGMR	
Générateurs : Résidentiel, ICI et CRD	Type d'action : Service	Stratégie 3RV-E : 3RV
Démarche	Embauche et formation du coordonnateur	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	Municipalités	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	60 000 \$
	Coût annuel actuel	40 000 \$
	Différence coût estimé - coût actuel	20 000 \$
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	s.o.
	Autres considérations budgétaires	s.o.
Échéancier	2016 à 2020	

Défis et enjeux	Essentiel pour coordonner le tout	
Action 59	Impliquer le service des communications de la MRC du Granit à raison d'une ou deux journées par semaine en soutien à la mise en œuvre du PGMR	
Objectif	16. Assurer suffisamment de ressources au sein de la MRC du Granit pour coordonner la mise en œuvre du PGMR	
Description	Le service des communications apportera un soutien nécessaire pour la mise en œuvre du PGMR	
Générateurs : Résidentiel, ICI et CRD	Type d'action : Service	Stratégie 3RV-E : 3RV
Démarche	Intégrer aux tâches du service aux communications le soutien au PGMR à raison d'un minimum d'un jour par semaine	
Responsable (s)	MRC du Granit	
Collaborateur (s)	Municipalités	
Coûts et budget	Coût d'implantation (immobilisations)	s.o.
	Coût annuel estimé	10 000 \$
	Coût annuel actuel	0 \$
	Différence coût estimé - coût actuel	10 000 \$
	Programme de financement	s.o.
	Ressource humaine	s.o.
	Autres considérations budgétaires	Du temps de l'agente aux communications est déjà prévu dans ses tâches quotidiennes
Échéancier	2016 à 2020	
Défis et enjeux	Support essentiel	

Annexe 2 : Budget du plan d'action

#	Titre de l'action	Charge actuelle (\$)	Coût annuel (\$)	Déboursé / (Économie) annuel	Coût immos (\$)	Explication	2016		2017		2018		2019		2020	
							Coût (\$)	Temps (h)								
1	Réduire les fréquences de collecte des déchets à un passage par mois durant la saison froide de façon à effectuer 17 passages par année au lieu de 26	1 213 301	1 053 366	(160 000)	0	Économie de 160 000 \$	1 053 366	0	1 053 366	0	1 053 366	0	1 053 366	0	1 053 366	0
2	Retirer des conteneurs desservant des secteurs résidentiels et opter pour des bacs roulants collectifs ou individuels	0	0	0	0	s.o.	0	40	0	0	0	0	0	0	0	0
3	Offrir à faible coût des bacs de récupération supplémentaires	0	0	40 000	50 000	Facturé à l'utilisateur	0	0	12 500	20	12 500	20	12 500	20	12 500	20
4	Instaurer une tarification incitative pour les ICI de façon à encourager le recyclage, la valorisation et l'utilisation d'alternative à l'enfouissement	0	0	0	0	s.o.	0	0	0	50	0	0	0	0	0	0
5	Installer des îlots à trois voies dans les aires publiques et pour desservir les lieux de villégiature en terre publique	0	0	0	15 000	15 îlots pour les municipalités qui en requièrent	0	0	15 000	40	0	0	0	0	0	0
6	Faire appliquer la réglementation régionale et municipale par les services d'un agent régional en GMR, optant en premier recours par l'émission de constats amicaux et en dernier recours par des sanctions pécuniaires	0	20 000	20 000	0	Facturé aux municipalités à la porte	0	100	20 000	100	20 000	100	20 000	100	20 000	100
7	Négocier avec le centre de tri la mise en œuvre d'une récupération du polystyrène via la collecte sélective	0	0	0	0	s.o.	0	16	0	0	0	0	0	0	0	0
8	Mettre en place un lieu de dépôt pour le polystyrène dans les écocentres et prendre en charge la gestion	0	0	0	3 000	Facturé aux municipalités à la porte	3 000	20	0	10	0	10	0	10	0	10
9	Réduire la collecte des encombrants à un passage par an	108 184	68 885	(39 299)	0	Économie de 39 299 \$ répartie à la porte	68 885	0	68 885	0	68 885	0	68 885	0	68 885	0
10	Maintenir la collecte sélective	425 317	465 317	40 000	0	Frais de 40 000 \$ pour le tarif de 10 \$ par tonne	465 317	0	465 317	0	465 317	0	465 317	0	465 317	0
11	Détournement de matières résiduelles au centre de tri Valoris et enfouissement	376 436	354 297	(22 139)	0	Économie de 22 139 \$ avec diminution de 5 % des tonnages à enfouir	354 297	0	354 297	0	354 297	0	354 297	0	354 297	0
12	Réviser la réglementation régionale afin de mieux encadrer la GMR et se doter d'un outil pour atteindre nos objectifs	0	0	0	0	s.o.	0	120	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Accompagner les ICI pour une meilleure gestion de leurs matières résiduelles	0	0	0	0	s.o.	0	60	0	60	0	0	0	0	0	0

#	Titre de l'action	Charge actuelle (\$)	Coût annuel (\$)	Déboursé / (Économie) annuel	Coût immos (\$)	Explication	2016		2017		2018		2019		2020	
							Coût (\$)	Temps (h)								
14	Étudier la chaîne de production des industries plus problématiques afin de trouver des solutions pour diminuer la génération de matières résiduelles	0	0	0	0	s.o.	0	30	0	30	0	30	0	30	0	30
15	Promouvoir une disposition en petits paquets roulés des plastiques agricoles dans le bac de recyclage pour faciliter leur détournement au centre de tri Récupération Frontenac inc.	0	0	0	0	s.o.	0	40	0	0	0	0	0	0	0	0
17	Étudier l'option d'une collecte spéciale de matériaux secs auprès des ICI	0	0	0	0	s.o.	0	40	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Poursuivre la collecte 3 ^e voie de la Ville de Lac-Mégantic	100 000	100 000	0	0	Coûts inchangés	100 000	0	100 000	0	100 000	0	100 000	0	100 000	0
19	Lancer une campagne de compostage domestique en milieu rural avec un soutien à domicile au besoin	0	0	0	50 000	Facturé à l'utilisateur	0	120	12 500	120	12 500	120	12 500	120	12 500	120
20	Démarrer progressivement la collecte 3 ^e voie dans les noyaux à forte densité de population (périmètre urbain) et sur les routes les reliant	0	245 844	245 844	150 000	Coûts incluant le traitement à l'écocentre de Lac-Mégantic, facturé à la porte	0	40	408 832	0	408 832	0	408 832	0	408 832	0
21	Instaurer dans toutes les municipalités un lieu de dépôt des résidus verts (branches, feuilles, résidus de jardin)	0	0	0	7 500	Pour les municipalités qui en sont dépourvues	0	0	0	0	2 500	80	2 500	0	2 500	0
22	Fournir à la population et aux ICI des bacs de comptoir pour matière organique afin de faciliter le transport de la matière vers le composteur domestique ou vers le bac roulant	0	0	0	44 000	Offert à tous, facturé à la porte sur le compte de taxes municipales	0	30	11 000	30	11 000	30	11 000	30	11 000	30
23	Poursuivre le programme de vidange des installations septiques	520 000	520 000	0	0	Coûts inchangés	520 000	60	520 000	60	520 000	60	520 000	60	520 000	60
24	Poursuivre le compostage des boues de la station mécanisée de la Ville de Lac-Mégantic	108 000	108 000	0	0	Coûts inchangés	108 000	0	108 000	0	108 000	0	108 000	0	108 000	0
25	S'assurer que les boues des stations d'épuration des municipalités soient valorisées et non enfouies	0	0	0	0	s.o.	0	40	0	40	0	40	0	40	0	40
26	Inclure une clause d'obligation de récupération des résidus de béton, de brique et d'asphalte dans les devis de construction des infrastructures municipales	0	0	0	0	s.o.	0	20	0	20	0	20	0	20	0	20

#	Titre de l'action	Charge actuelle (\$)	Coût annuel (\$)	Déboursé / (Économie) annuel	Coût immos (\$)	Explication	2016		2017		2018		2019		2020	
							Coût (\$)	Temps (h)								
28	S'assurer que toutes les municipalités possèdent une entente avec un centre de tri de matériaux secs pour la récupération des résidus CRD et des autres matériaux secs	0	0	0	0	s.o.	0	20	0	0	0	0	0	0	0	0
29	Instauration d'une clause de récupération des résidus CRD dans les permis de CRD, y annexer un guide de bonnes pratiques et exiger des demandes de permis davantage d'informations telles : les types de résidus de CRD et estimation des quantités générées; la description des activités de tri prévues sur le chantier; les mesures prévues pour leur détournement; etc.	0	0	0	0	s.o.	0	20	0	10	0	10	0	10	0	10
30	Activités de réseautage pour les acteurs en CRD leur permettant de se rencontrer et d'échanger	0	0	0	0	s.o.	0	0	0	0	0	0	0	40	0	40
31	Participer à des projets pilotes ou à des projets de démonstration afin de recueillir des données sur les meilleures pratiques de déconstruction sélective, de réduction à la source, de réemploi, de tri ou de conditionnement sur le chantier (tiré de MDDELCC, 2014b)	0	0	0	0	s.o.	0	0	0	0	0	20	0	20	0	20
34	Poursuivre la collecte des RDD et étudier l'option de l'élargissement du service aux ICI et de l'ajout de certains TIC aux matières acceptées	45 000	55 000	10 000	0	Augmentation anticipée de la participation et par conséquent des frais, facturé à la porte	45 000	25	55 000	25	55 000	25	55 000	25	55 000	25
35	Revoir les ententes inter municipales et les contrats pour exiger des parties une meilleure précision et rigueur des données reçues	0	0	0	0	s.o.	0	120	0	0	0	0	0	0	0	0
36	Collaborer avec les transporteurs et récepteurs de matières résiduelles à la mise en œuvre d'une campagne de caractérisation des matières résiduelles	0	0	0	0	s.o.	0	0	0	0	0	40	0	40	0	40
37	Caractériser les matières résiduelles des ICI pour lesquelles les résidus sont susceptibles d'être plus difficilement récupérables, comme pour les résidus de procédés industriels	0	0	0	0	s.o.	0	0	0	0	0	40	0	40	0	40
38	Approfondir la situation en GMR sur les terres publiques	0	0	0	0	s.o.	0	0	0	40	0	0	0	0	0	0

#	Titre de l'action	Charge actuelle (\$)	Coût annuel (\$)	Déboursé / (Économie) annuel	Coût immos (\$)	Explication	2016		2017		2018		2019		2020	
							Coût (\$)	Temps (h)								
39	Mettre à jour annuellement l'inventaire des matières résiduelles du PGMR et suivre l'évolution des taux de récupération par rapport aux objectifs fixés	0	0	0	0	s.o.	0	160	0	160	0	160	0	160	0	160
40	Mettre à jour le PGMR conformément à la LQE	0	0	0	0	s.o.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	600
41	Faire le suivi mensuel des actions du PGMR, identifier les problèmes de mise en œuvre et trouver des solutions adaptées	0	0	0	0	s.o.	0	60	0	60	0	60	0	60	0	0
42	Faire la promotion des nouveaux règlements adoptés par la MRC et par les municipalités en gestion autonome	0	0	0	0	s.o.	0	0	0	80	0	80	0	80	0	80
43	Diffuser annuellement au grand public les résultats obtenus en lien avec les objectifs du PGMR	0	0	0	0	s.o.	0	0	0	40	0	40	0	40	0	40
44	Créer ou diffuser des guides papiers et virtuels pour faire la promotion du bon tri et des pratiques écoresponsables de même que des services en récupération offerts en visant tous les types de matières et s'adressant spécifiquement à chacun des générateurs	0	5 000	5 000	0	s.o.	5 000	40	5 000	240	5 000	40	5 000	40	5 000	40
45	Organiser des journées d'information destinées aux ICI pour leur présenter les ressources et programmes disponibles	0	0	0	0	s.o.	0	0	0	0	0	20	0	20	0	20
46	Mettre en œuvre des mesures d'ISÉ sur les bonnes pratiques en GMR par des articles dans les journaux locaux, des émissions radio et télé communautaire et des capsules vidéo dans les médias-sociaux	0	5 000	5 000	0	s.o.	5 000	80	5 000	80	5 000	80	5 000	80	5 000	80
47	Faire une tournée d'ISÉ dans les écoles primaires et secondaires en partenariat avec le Centre d'études collégiales de Lac-Mégantic ou autres partenaires	0	0	0	0	s.o.	0	80	0	80	0	80	0	80	0	80
48	Faire la promotion dans les bulletins municipaux de la Ressourcerie du Granit, des comptoirs familiaux, des ventes de garage, du réemploi des encombrants à l'écocentre ou lors des collectes ponctuelles	0	0	0	0	s.o.	0	40	0	40	0	40	0	40	0	40
49	Organiser des soirées d'ISÉ dans les municipalités et dans les résidences pour personnes âgées	0	0	0	0	s.o.	0	40	0	40	0	40	0	40	0	40

#	Titre de l'action	Charge actuelle (\$)	Coût annuel (\$)	Déboursé / (Économie) annuel	Coût immos (\$)	Explication	2016		2017		2018		2019		2020	
							Coût (\$)	Temps (h)								
50	Sensibiliser les entrepreneurs en CRD (maître d'œuvre) et leur offrir une formation de même qu'à leurs employés sur les bonnes pratiques de gestion des résidus de CRD sur les chantiers	0	0	0	0	s.o.	0	0	0	0	0	40	0	40	0	40
51	Collaboration avec les quincailleries locales pour informer les particuliers et les entreprises des options de gestion des résidus de CRD et des meilleures pratiques lors du processus d'achat des matériaux (tiré de MDDELCC, 2014b)	0	0	0	0	s.o.	0	0	0	20	0	20	0	20	0	20
53	Mettre en œuvre un service conseil pour des événements écoresponsables pour les municipalités	0	0	0	0	s.o.	0	40	0	40	0	40	0	40	0	40
54	Instaurer dans les municipalités une politique d'achats écoresponsables basée sur les 3RV-E	0	0	0	0	s.o.	0	0	0	0	0	40	0	0	0	0
55	Encourager toutes les municipalités à appliquer ou poursuivre un programme de financement pour couches lavables	0	0	0	0	s.o.	0	0	0	20	0	20	0	20	0	20
56	Tenir des rencontres inter-municipalités pour s'aider à orchestrer la mise en œuvre des différentes actions du PGMR	0	0	0	0	s.o.	0	30	0	30	0	30	0	30	0	30
58	Créer un poste de coordonnateur en GMR à temps plein à la MRC pour la mise en œuvre du PGMR	40 000	60 000	20 000	0	Budget du service de l'environnement réparti selon la richesse foncière	60 000	0	60 000	0	60 000	0	60 000	0	60 000	0
59	Impliquer le service des communications de la MRC du Granit à raison d'une ou deux journées par semaine en soutien à la mise en œuvre du PGMR	0	10 000	10 000	0	Part du salaire à redistribuer au service de l'environnement	35 000	0	35 000	0	35 000	0	35 000	0	35 000	0
Totaux		2 936 238	3 070 709	174 406	319 500		2 822 865	1 531	3 309 697	1 585	3 297 197	1 475	3 297 197	1 395	3 297 197	1 935
		5%	Augmentation annuelle anticipée excluant les coûts en immobilisations avec diminution de 5 % des tonnages à enfouir													
		1%	Augmentation annuelle avec réduction des tonnages à enfouir de 25 %													
		-2%	Augmentation annuelle avec réduction des tonnages à enfouir de 40 %													